

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

***LA POLEMIQUE DE L'URANIUM APPAUVRI :
NOUVEAUX RISQUES, PERCEPTION
ET MEDIATISATION***

Anne-Emmanuelle LESNA

Quatrième semestre 2004

*Ce document constitue le rapport final de l'étude commanditée à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne
par le C2SD,
CCEP 105 Soc/2002, Marché DEF/C2SD 2002 n°55*

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
2. LA POLEMIQUE	7
2.1 Les acteurs du débat.....	7
2.1.1 <i>La société civile</i>	7
2.1.2 <i>L'institution de Défense</i>	9
2.1.3 <i>Le Parlement</i>	10
2.1.4 <i>Les institutions intergouvernementales</i>	11
2.2 Le panorama de la polémique dans les médias.....	11
2.2.1 <i>Champs de développement de la polémique</i>	11
2.2.2 <i>Deux polémiques imbriquées</i>	12
2.3 Le syndrome de la guerre du Golfe.....	13
2.3.1 <i>Avril - Juin 1999</i>	13
2.3.2 <i>Février - Mars 2000</i>	17
2.3.3 <i>Été 2000 : le flou du syndrome de la guerre du Golfe</i>	17
2.3.4 <i>Septembre 2000 : l'uranium au milieu du syndrome</i>	19
2.3.5 <i>Novembre 2000 : polémique sur la pyridostigmine</i>	20
2.4 Le syndrome des Balkans.....	21
2.4.1 <i>Décembre 2000 : les effets d'annonce</i>	21
2.4.2 <i>Janvier – Février 2001 : la polémique</i>	21
2.4.3 <i>La mise en cause de l'OTAN</i>	22
2.4.4 <i>Le débat sur le moratoire</i>	26
2.4.5 <i>Les enquêtes sanitaires</i>	27
3. LES ENQUÊTES	28
3.1 Les actions du ministère de la Défense.....	28
3.1.1 <i>L'implication de la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense</i>	28
3.1.2 <i>Un groupe de travail permanent</i>	28
3.1.3 <i>Une enquête sanitaire sur les théâtres d'opérations</i>	29
3.1.4 <i>Un programme généralisé de surveillance médicale au sein des armées</i>	29
3.2 Le rapport Salamon.....	30
3.3 Le rapport Lanfranca.....	30
3.3.1 <i>La création de la mission d'information parlementaire</i>	30
3.3.2 <i>La controverse sur le choix d'une procédure parlementaire</i>	31
3.4 Les comptes-rendus et la médiatisation des rapports et des enquêtes.....	35
3.4.1 <i>Le rapport du groupe de travail du ministère de la Défense</i>	35
3.4.2 <i>Le rapport Salamon</i>	35

3.4.3	<i>Le rapport Lanfranca</i>	37
3.5	La mise en œuvre des recommandations	40
3.5.1	<i>Une enquête épidémiologique sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé</i>	40
3.5.2	<i>La création de l'Observatoire de la santé des vétérans</i>	41
4.	L'ANALYSE STRUCTURELLE DE LA POLEMIQUE	42
4.1	Le rôle des médias dans la mise en débat public	42
4.2	L'objectivité des médias.....	42
4.3	L'intertextualité de l'environnement communicationnel : multiplicité des discours et bruit médiatique.....	43
4.4	L'argumentation contre le symbolisme : quel procédé pour convaincre?	44
4.5	La structure elliptique de la polémique	44
4.6	La circulation de l'information.....	45
4.7	Les spécificités structurelles des controverses scientifiques	45
4.7.1	<i>La recherche d'une expertise contraire légitime</i>	45
4.7.2	<i>Des experts qui se contredisent</i>	46
4.7.3	<i>L'exploitation médiatique du doute scientifique</i>	46
5.	LES PROBLÉMATIQUES	48
5.1	Le contexte d'émergence de la polémique.....	48
5.1.1	<i>La perte du caractère mortifère de la guerre</i>	48
5.1.2	<i>Une société en demande de transparence</i>	49
5.1.3	<i>Information et désinformation</i>	51
5.2	Les enjeux du débat.....	52
5.2.1	<i>L'uranium appauvri face au droit : entre responsabilité et indemnisation..</i>	53
5.2.2	<i>Le contexte politique et stratégique international : bonnes et mauvaises guerres ? La mise en cause de l'OTAN</i>	59
5.3	La problématique sanitaire et les choix techno-politiques.....	61
5.3.1	<i>L'uranium appauvri, cause unique ?</i>	62
5.3.2	<i>La toxicité radiologique</i>	62
5.3.3	<i>Les causes économiques et stratégiques des choix technopolitiques</i>	63
5.4	L'uranium appauvri : un risque technologique	65
5.4.1	<i>La mise en risque</i>	65
5.4.2	<i>Le risque technologique : un risque produit par l'homme</i>	66
5.4.3	<i>La Santé Parfaite</i>	66
5.5	La médiatisation d'une problématique scientifique et médicale.....	67
5.5.1	<i>Une problématique étrangère à la santé publique</i>	67
5.5.2	<i>Les défaillances de la science en question</i>	68
5.5.3	<i>L'objectivité scientifique</i>	69
5.5.4	<i>La communication médicale et scientifique</i>	69
5.5.5	<i>La mise en débat public des questions sanitaires</i>	71
5.5.6	<i>La montée en généralité et la communication scientifique et médicale</i>	72

5.6	La perception et la représentation des risques : le pouvoir symbolique .	73
5.6.1	<i>La figure de la victime et l'impératif victimaire</i>	73
5.6.2	<i>Le mythe de la menace invisible et l'ordre magique</i>	75
5.6.3	<i>Les grandes peurs sanitaires</i>	76
5.6.4	<i>Le cas du nucléaire</i>	78
5.6.5	<i>Les tirs fratricides</i>	81
6.	CONCLUSION	82
7.	ANNEXES	84
7.1	Baromètres et sondages.....	84
7.1.1	<i>Sondage IPSOS sur l'opinion des Français sur les armes à uranium appauvri</i>	84
7.1.2	<i>Enquête IRSN sur la perception des risques et de la sécurité</i>	84
7.2	Tableau de Benett : Facteurs suscitant la peur/la crainte	86
8.	BIBLIOGRAPHIE	87
8.1	Articles et revues.....	87
8.2	Ouvrages	87
8.3	Collectifs	88

1. INTRODUCTION

Qu'est-ce que l'uranium appauvri ?

L'uranium appauvri est composé de deux isotopes principaux : l'U 235, fissible, à concentration de 0,7% et l'U 238, non fissible, qui constitue les 99,3% restants. Les opérations d'enrichissement de l'uranium consistent à augmenter la proportion d'U 235, seul capable d'entretenir une réaction en chaîne. Par conséquent, ce processus d'enrichissement donne un sous-produit en grande quantité, l'uranium appauvri, composé à 99,79% d'U 238, à 0,2% d'U 235 et à 0,008% d'U 236.

L'uranium est, comme le plomb, un métal lourd, à très forte densité (18,95). Comme tous les métaux lourds, il est chimiquement toxique. L'objet de la controverse porte sur l'état de sa toxicité radiologique : est-il radioactif et dans ce cas, quel est son degré de radiotoxicité ?

L'uranium appauvri est utilisé dans de nombreux domaines en raison de sa densité qui est particulièrement élevée. On y a recours comme élément de lestage, particulièrement dans l'industrie aéronautique et spatiale mais également pour les quilles des bateaux. Il est aussi utilisé le domaine de l'armement en raison de sa très forte capacité perforante.

Dans le cas des obus-flèche à uranium appauvri, lorsque ces munitions sont tirées, une partie est pulvérisée sous forme de petites particules de deux à dix microns d'oxyde d'uranium qui sont vaporisées dans l'espace, autour du lieu de l'impact. Si elles sont inhalées, elles sont toxiques chimiquement et engendrent des pathologies rénales. L'état de la polémique sur l'incidence sanitaire est de déterminer si l'uranium appauvri ainsi inhalé comporte un risque radiotoxique pouvant entraîner des pathologies telles que les leucémies et si la radioactivité invoquée engendre des conséquences sur l'environnement.

La question de cette toxicité radiologique à été soulevée à l'issue de la guerre du Golfe, aux Etats-Unis, par des vétérans qui souffraient de pathologies variées, dont des leucémies. En France, cette polémique est mise en débat public par les médias plus tardivement, en 1999, lors des opérations menées au Kosovo.

La polémique européenne portera, entre 1999 et 2000, sur l'éventualité de l'existence d'un syndrome de la guerre du Golfe, dont les causes potentielles invoquées sont variées ; parmi celles-ci figure l'exposition à des tirs de munitions à uranium appauvri.

L'essentiel de la polémique sur la toxicité de l'uranium appauvri se développe au début de l'année 2001. Elle constitue l'essence du débat sur l'existence d'un syndrome des Balkans.

De nombreux acteurs vont prendre part à ces deux débats : vétérans des conflits regroupés au sein d'associations, organisations écologistes, autorités institutionnelles, ministères de la Défense et de la Santé, experts d'horizons variés, chercheurs indépendants, etc.

La polémique se révèle et se joue au sein des médias qui sont à l'origine de sa mise en débat public.

L'étude qui va suivre se propose d'analyser comment cette polémique a été portée par les médias, de mettre à jour les problématiques soulevées par les acteurs et de déterminer comment elle s'insère, à travers la médiatisation qui en est faite et la perception que l'opinion publique en a, dans le champ de la problématique sociétale contemporaine des nouveaux risques.

2. LA POLEMIQUE

2.1 Les acteurs du débat

On retrouve dans la polémique sur la toxicité des armes à uranium appauvri la structure qui architecture toutes les grandes « affaires » dans lesquelles se joue une problématique d'ordre sanitaire et environnementale de dimension internationale où les Etats sont impliqués au niveau national.

Les principaux acteurs de la polémique sur le plan national sont le ministère de la Défense et la société civile regroupée en associations. Le Parlement assure le rôle d'interprète du débat, tandis que les institutions intergouvernementales européennes et internationales sont chargées de proposer un arbitrage.

Les travaux réalisés sur le plan national par les institutions étrangères sont utilisés comme référents pour l'interprétation et pour la défense des points de vue par les acteurs.

2.1.1 *La société civile*

C'est la société civile qui fait émerger le débat dans les médias, aussi bien en France qu'à l'étranger.

La question de la toxicité des armements à uranium appauvri est soulevée aux Etats-Unis peu après la fin de la guerre du Golfe, par des vétérans américains qui se sont regroupés en associations dans l'objectif de faire pression auprès des autorités afin d'obtenir une prestation compensatoire aux pathologies qui se sont déclenchées à l'issue de la guerre. Cette démarche juridique illustre bien l'activisme qui prévaut aux Etats-Unis parmi les associations de vétérans. Socialement, les associations d'anciens combattants se présentent comme de véritables structures de réintégration. Elles illustrent l'importance accordée à la figure du vétéran par la société américaine. Par ailleurs, elles constituent le média principal de soutien et de défense des droits des vétérans. Au sein d'une société américaine fortement juridicisée, leur action s'oriente naturellement vers la demande de rétribution. Cette démarche ressortit à la culture juridique américaine qui s'est développée depuis les années 50 à l'initiative des *Founders*, groupements d'hommes de loi. Elle est fondée sur l'idée de la défense des consommateurs, travailleurs ou « victimes » de toute sorte, contre la toute puissance des « forts ». La traduction pratique de ce mouvement intellectuel est l'institution de *class actions*, qui permettent à un groupe animé d'un intérêt commun d'agir en justice là où une intervention isolée aurait échoué.

La France ne possède pas cette culture juridique de la *class action*, même si le regroupement associatif pour la défense d'intérêts communs est une tendance qui va en s'accroissant. Le débat sur la toxicité n'émerge donc pas via des associations pré-instituées. Il voit le jour en 1999 par le biais d'articles de presse qui émanent de personnes proches des mouvements écologistes.

La création d'une structure de soutien, Avigolfe (Association des victimes de la guerre du Golfe), intervient après l'initiation d'actions juridiques entreprises isolément par certains vétérans, à l'aube de la première flambée médiatique portant sur le syndrome du Golfe, en juin 2000. L'association concrétise juridiquement son action six mois après sa création, en décembre 2000, en déposant plainte contre X pour empoisonnement. Cette procédure a pour objet l'administration de pyridostigmine aux soldats de la guerre du Golfe et non les éventuels risques liés à l'exposition à l'uranium appauvri. Elle prend à nouveau part au débat lorsque se noue la polémique sur le syndrome des Balkans, au centre de laquelle est posée la question de la toxicité de l'uranium appauvri.

Cette tendance à l'activisme associatif pour la défense des intérêts d'un groupe, dont la finalité s'incarne dans la mise en œuvre de procédures juridiques, manifeste la perte de confiance générale éprouvée par les citoyens à l'égard des pouvoirs institués au sein des démocraties occidentales. De garant du droit et de la sécurité, l'Etat est devenu débiteur vis-à-vis des citoyens. Cet activisme permet de matérialiser le conflit et donne aux créanciers non plus la simple figure de « victimes » mais les institue comme acteurs à part entière du débat.

Les actions constituées de la société civile traduisent également la perte de confiance vis-à-vis des informations véhiculées par les autorités politiques dans les gestions des affaires publiques, mais plus particulièrement dans la gestion des affaires de santé publique. En France, l'affaire du sang contaminé, puis celle de l'ESB, ont ébranlé la confiance de l'opinion publique en la crédibilité de l'information officielle autant qu'en la capacité des pouvoirs publics à appréhender et à gérer les risques sanitaires.

La création et l'action menée par Avigolfe peuvent être analysées à la lumière de cette évolution sociétale. Il est intéressant de noter qu'un an après la création de cette association de soutien aux victimes de la guerre du Golfe, c'est l'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) qui voit le jour.

Par ailleurs, d'autres groupes contestent l'utilisation de l'uranium appauvri dans les armements. Il s'agit principalement d'associations ou de groupements écologistes, ou d'organisations anti-nucléaires, pour qui l'intégration d'uranium

appauvri dans des armes constitue un moyen, qu'ils jugent inacceptable, de résoudre le problème de stockage des déchets radioactifs à longue durée¹.

On trouve également dans les mouvements contestataires, des groupes opposés à la politique de l'OTAN en général, et à son intervention au Kosovo en particulier.

La dénonciation de l'utilisation de l'uranium appauvri, présenté comme susceptible d'engendrer des dommages irréversibles aux personnes et à l'environnement, s'offre alors comme une critique virulente des « nouvelles guerres », fortement médiatisées par les Etats-Unis comme étant désormais « humanitaires » et « propres ». Plus on véhicule une image de la guerre sécurisée et exempte de dommages collatéraux, plus la réalisation potentielle de risques à incidence sanitaire apparaîtra comme inacceptable et plus les risques seront considérés comme disproportionnés. Cette réaction est amplifiée par l'extrême sensibilité de la société contemporaine aux atteintes portées à l'environnement et à la santé en général. L'éco-biologie prône une écologie de l'environnement mais aussi une écologie des corps, et la tentative de la communication américaine pour faire rentrer la guerre dans cette économie est perçue comme un subterfuge grossier par certains : « *La sale guerre propre* » titre l'ouvrage de Christine Abdelkrim-Delanne, et quelques médias traduisent également ce sentiment (« *Les effets secondaires d'une guerre propre* », *Le Monde* le 20/2/00 ; « *Tué par une guerre propre* », *Match* le 15/2/01).

Dans les affaires du syndrome du Golfe et du syndrome des Balkans, la société civile ouvre une porte en mettant en cause l'armée dans l'exercice de ses missions. Si de plus en plus, comme on l'a fait remarqué, la société civile cherche à responsabiliser l'Etat à travers les membres de son gouvernement, il est plus rare qu'elle vise directement un ministère, et surtout une administration régaliennne.

2.1.2 *L'institution de Défense*

Le ministère de la Défense s'impose de facto comme l'acteur central de la polémique. C'est à lui que la société civile demande en priorité de rendre de comptes. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que s'il est l'acteur pivot de la polémique en France, cela ne signifie pas qu'il soit l'élément principalement mis en cause à travers celle-ci. L'accusé principal demeure le gouvernement américain et l'Alliance Atlantique, producteur et utilisateur des armes durant les conflits successifs dans le Golfe et les Balkans.

¹ *Les armes à uranium appauvri. Jalons pour une interdiction*, sous la direction de Bruno BARILLOT, GRIP, 2001.

Les questions auxquelles le ministère de la Défense va devoir répondre sont les suivantes : Y a-t-il des vétérans ayant déclenché des pathologies à l'issue des conflits et dans quelle proportion ? Était-il au courant de l'utilisation d'armes à uranium appauvri durant les opérations ? A-t-il été utilisateur ? Pourquoi continue-t-on à en fabriquer ? Que sait-on de la toxicité de ces armes ? Des mesures de précaution, ou tout au moins de la prévention, ont-elles été mises en œuvre ?

Pour y répondre, le ministère va mettre en œuvre toute une série d'enquêtes destinées à faire le jour sur ces incertitudes : enquête sanitaire au Kosovo, enquêtes épidémiologiques au sein des armées. Il va également proposer la création ou diligenter directement des groupes de travail indépendants, chargés d'effectuer des recherches de fond destinées à éclairer l'ensemble de la question : mission d'information parlementaire, groupe d'experts dirigé par le professeur Salamon.

Certaines de ces mesures sont déjà en place lorsque éclate la polémique sur le syndrome des Balkans dont l'uranium appauvri constitue l'unique objet de débat. Alerté par la polémique sur le syndrome de la guerre du Golfe qui a eu cours les mois précédents, le ministère de la Défense a déjà eu à traiter de la question de la toxicité de l'uranium appauvri dans le champ d'un débat plus large relatif à la multiplicité de pathologies susceptibles de s'être déclenchées à l'issue du conflit. Parmi les diverses causes invoquées qui se rapporteraient à ces pathologies, figurait l'exposition à des armes à uranium appauvri.

2.1.3 Le Parlement

Le Parlement s'impose comme le lieu de règlement du débat au niveau national. A la différence des affaires sanitaires où le risque est avéré, l'instance de règlement du conflit n'est pas, dans l'affaire de l'uranium appauvri, l'instance judiciaire.

La démocratie contemporaine génère en effet une nouvelle utilisation du droit et de la justice où le prétoire fait office de nouveau forum politique. Il s'offre comme le lieu de règlement des conflits mettant en œuvre le droit comme norme sociale ultime. La société civile s'empare du procès qui devient l'arène dans laquelle se trouvent mises en scène la société et ses défaillances sous toutes ses formes.

Dans l'affaire de l'uranium appauvri, le Parlement joue le rôle d'interprète du débat. La mission d'information parlementaire tient lieu d'information judiciaire. On ne peut voir là une dégénérescence de la fonction judiciaire qui

aurait été remplacée, dans une confusion des pouvoirs, par le pouvoir législatif, au mépris du respect du principe démocratique de séparation des pouvoirs. Il s'agit d'un autre mode de règlement du conflit, dans lequel le Parlement ne s'offre pas tant comme instance de *règlement* que comme instance d'*interprétation*.

La médiatisation de la polémique, qui dans les affaires d'ordre sanitaire met essentiellement en scène les débats judiciaires, n'y fait que brièvement allusion dans l'affaire de l'uranium appauvri. Il n'y a d'ailleurs pas de débat judiciaire. Ceci s'explique aussi par le fait que les enjeux ne portent pas sur une recherche de responsabilité mais sur une demande d'indemnisation, via la reconnaissance de l'imputabilité du dommage à l'exercice de la mission.

2.1.4 Les institutions intergouvernementales

Les institutions intergouvernementales sont sollicitées par l'ensemble des Etats concernés par la polémique. L'attente à leur égard est celle d'un arbitrage et de l'énonciation d'une solution uniciste, tant au niveau de la toxicité (présomption ou absence de présomption), que sur la question d'un moratoire à l'utilisation et à la fabrication des armes à uranium appauvri.

Au niveau européen le questionnement porte sur le moratoire. Les parlements nationaux présentent à ce sujet des positions contradictoires et les instances de l'Union européenne sont sollicitées pour énoncer une solution à ces divergences. Au niveau international, le Conseil de l'Atlantique Nord est également saisi de la question sur la toxicité. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) crée un groupe de travail sur l'étude de l'impact environnemental de l'uranium appauvri au Kosovo. De son côté, l'OMS réalise une enquête destinée à évaluer les conséquences sanitaires de l'utilisation d'armes à uranium appauvri en Irak et au Kosovo.

Sur le plan médiatique, les médias français font références aux travaux menés par ces institutions en les positionnant en toile de fond de la polémique qui fait l'objet du débat public national.

2.2 Le panorama de la polémique dans les médias

2.2.1 Champs de développement de la polémique

La polémique, tant sur le champ politique que médiatique, s'est jouée à un niveau international. En premier lieu parce que, outre les Etats-Unis, plusieurs pays européens sont le théâtre de son développement. Ensuite parce qu'elle met directement en cause les instances internationales que sont l'OTAN, l'Alliance

atlantique et l'ONU, tant dans leur fonctionnement que dans la mise en œuvre de leur politique.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une polémique française, ni même européenne. Elle a démarré aux Etats-Unis, où dès la fin de la guerre du Golfe, la possible toxicité de l'uranium appauvri est évoquée par les associations de vétérans. Elle mettra huit ans à atteindre l'Europe, où les médias commencent à se préoccuper réellement des possibles incidences de l'uranium appauvri à l'issue des opérations menées au Kosovo. Dans la première phase de la polémique, leurs questionnements ne se tournent pas immédiatement vers le conflit balkanique mais portent sur les opérations menées dans le Golfe.

Arrivée en Europe, la polémique devient transnationale, même si les instances institutionnelles de chaque pays se trouvent mises en cause et questionnées par leurs propres ressortissants. Elle se joue entre les médias et ces instances, sommées de fournir des explications.

2.2.2 Deux polémiques imbriquées

Pour contextualiser le débat sur l'uranium appauvri, on dira qu'il ne se présente pas comme un débat isolé, qui aurait émergé *sui generis* à la fin de l'année 2000.

En effet, il paraît délicat de circonscrire la controverse médiatique sur le point précis de la toxicité des armes à uranium appauvri à la polémique sur l'éventualité d'un « syndrome des Balkans ». Cette controverse prend son origine dans une polémique antérieure, celle portant sur l'existence d'un potentiel « syndrome de la guerre du Golfe ». Ces deux polémiques se répondent et les échos de la première sont aisément perceptibles dans celle qui lui succède.

La polémique sur le syndrome de la guerre du Golfe démarre aux Etats-Unis peu après la fin du conflit, mais elle n'émerge en Europe qu'à la fin des années 90.

En France, c'est à la fin de juin 1999 que commence à se développer une polémique autour d'un sujet d'ordre sanitaire : les troubles et pathologies observés chez des vétérans de la guerre du Golfe. Les médias, se référant à leurs homologues anglo-saxons, font état de l'existence d'un phénomène médical qu'ils qualifient eux-mêmes de syndrome de la guerre du Golfe.

Si l'on considère les troubles qui ressortent des témoignages des vétérans, tels que les médias les rapportent, ils s'avèrent extrêmement variés : troubles neurologiques (manque de concentration, de compréhension), perte des

facultés auditives et de mémoire, troubles de la vision, hypertension, troubles hématologiques, paralysie, perte de poids, troubles respiratoires, douleurs ou lésions musculaires, tuberculose, épilepsie, malformations chez la descendance, anomalies sanguines allant jusqu'à des cas de leucémie.

Face à la multiplicité des pathologies potentielles, invoquées par les vétérans, les médias parlent alors de syndrome. Mais l'origine de ces troubles demeure incertaine. De nombreux éléments sont cités par les médias comme pouvant en constituer l'origine : l'administration de pyridostigmine, les vaccinations multiples, l'exposition à des gaz toxiques, les émanations des puits de pétrole incendiés, le stress et le contact avec les obus-flèche à uranium appauvri. Toutefois, aucun lien de causalité n'a scientifiquement été établi.

Le débat autour de la toxicité de l'uranium appauvri émerge réellement en Europe au mois de décembre 1999 avec la révélation de cas de militaires italiens ayant pris part aux opérations militaires dans les Balkans, et souffrant de leucémie.

En France, l'inflation médiatique sur ce sujet se développe au début de l'année 2001 (essentiellement en janvier – février). Elle prend son assise sur la controverse qui s'est nouée quelques mois plus tôt, et au sein de laquelle l'uranium appauvri ne figurait que comme l'une des causes invoquées aux troubles revendiqués par les vétérans de la guerre du Golfe.

Cette polémique peut être ainsi analysée comme transverse aux conflits successifs auxquels ont pris part les instances militaires nationales, dans un cadre opérationnel international.

En effet, on voit le sujet réactivé de façon ponctuelle et sous une moindre envergure lors des conflits suivants que sont les opérations *Enduring Freedom* en Afghanistan et en Irak.

2.3 Le syndrome de la guerre du Golfe

2.3.1 Avril - Juin 1999

Le débat voit le jour dans les médias français à l'issue de la guerre du Kosovo. Peu avant la fin du conflit, le 9 avril 1999, le ministre russe des Affaires étrangères met en cause l'OTAN pour l'utilisation de munitions à uranium appauvri durant les opérations. Il appuie ses accusations sur les mesures d'une radioactivité élevée qui auraient été effectuées au Kosovo. L'Otan oppose un démenti.

Les premiers articles sortent dans la presse le lendemain. Le 10 avril, Christine Abdelkrim-Delanne publie un article dans *L'Humanité* sous le titre « *L'horreur cachée de la guerre du Golfe* », assorti d'une brève (« *Bannir les armes à uranium appauvri* ») qui évoque l'appel international contre ce type d'armes, lancé par l'ancien ministre de la Justice américain, Ramsey Clark.

La journaliste tente d'établir la preuve d'une relation de cause à effet entre l'utilisation de munitions à uranium appauvri durant les opérations en Irak et les troubles sanitaires observés chez certains vétérans de la guerre du Golfe et chez les populations civiles irakiennes. Elle introduit son exposé en rappelant que les armées américaine et britannique « *avaient reconnu qu'elles avaient utilisé pour la première fois dans une guerre, des munitions comportant de l'uranium appauvri, et donc radioactives* ». Elle dresse un tableau général de la situation en Irak, qui mêle descriptions de pathologies observées et témoignages de médecins irakiens sur certaines variations épidémiologiques qui auraient été constatées depuis la fin de la guerre (augmentation des cancers chez les populations adultes et des malformations chez les nouveau-nés). Elle établit ensuite un parallèle avec les troubles observés chez certains vétérans britanniques.

Puis elle mentionne des tests positifs de radioactivité qui auraient été effectués sur le sol irakien, sur des soldats britanniques ayant servi dans le Golfe, sur des projectiles ramassés sur la route de Bassorah, sur les sites des « *dirty plants* », usines de fabrication de l'uranium appauvri aux Etats-Unis, et sur les trois sites de tirs d'essais au Royaume-Uni. Le site d'essais de Gramat est évoqué pour souligner que l'armée française est muette à ce propos.

Le quotidien voit dans la thèse soutenue par Mme Abdelkrim-Delanne l'occasion de rebondir sur les accusations lancées la veille par la Russie à l'encontre de l'Alliance atlantique. Il soulève la problématique de l'utilisation des armes à uranium appauvri, en plaçant le débat dans un contexte historique différent mais similaire. Ce faisant, il utilise l'argumentation développée par la journaliste comme une mise en perspective des problématiques naissantes de l'actualité qui vont porter sur les conséquences de l'intervention alliée au Kosovo.

En effet, la fin de l'article ouvre le débat en établissant une corrélation entre les deux conflits : « *Des armes DU ont-elles été utilisées dans les bombardements de décembre dernier sur Bagdad ? Sont-elles utilisées dans les raids quotidiens, que les avions britanniques et américains effectuent toujours dans le sud du pays ? Nul de le sait pour l'instant. Ce qui est sûr, c'est qu'elles sont utilisées largement par les avions A-10 américains sur la Yougoslavie.* »

L'article ne permet pas véritablement au lecteur d'effectuer un rapprochement entre la problématique sanitaire issue du conflit irakien et celle qui émerge à propos des opérations en ex-Yougoslavie, mais il pose les éléments du débat

futur. Nombre des éléments de la polémique à venir y sont succinctement, mais clairement, mis en lumière :

- L'assimilation des munitions à uranium appauvri à des armes nucléaires (« *Des armes nucléaires, oui, il s'agit bien de cela* ») et non conventionnelles ;
- Leur production présentée comme un impératif d'ordre économique et industriel (« *Vos pays ne savent plus quoi faire de l'uranium appauvri, c'est un bon débouché !* ») et « *une source d'enrichissement sans frais pour les fabricants* » ;
- Leur utilisation envisagée comme une « *question humanitaire* » de portée internationale, les « *victimes de guerre* » étant les soldats alliés comme les populations civiles ;
- Les conséquences sur l'environnement ;
- Le coût de la décontamination ;
- L'invocation de l'irresponsabilité de la communauté internationale en général, et de l'ONU en particulier.

De mai à juin 1999, les médias traitent du sujet de façon sporadique. Une série d'articles dans *L'Humanité* du 18 mai, puis un nouvel article de Mme Abdelkrim-Delanne dans *Le Monde Diplomatique* du mois de juin.

Quinze jours après la déclaration effectuée par le Major General Chuck Wald lors de la conférence de presse du département de la Défense américain, où il reconnaît l'utilisation de munitions à uranium appauvri en ex-Yougoslavie, tout en niant les dangers liés à ses armes, *L'Humanité* se saisit à nouveau du sujet. Le porte-parole de l'OTAN vient d'affirmer, le 14 mai, lors du point presse quotidien que l'uranium contenu dans les munitions à uranium appauvri n'est pas fortement radioactif et qu'il existe un taux de radioactivité comparable, à l'état naturel, dans le sol ou dans les roches. En écho contraire, le quotidien titre : « *Ces bombes qui empoisonnent les Balkans* » et « *Des conséquences graves à long terme* ». Le dossier s'ouvre par un rappel de la situation irakienne et un renvoi à l'article du mois précédent.

Les deux articles sont constitués d'un témoignage et d'une interview de deux physiciens, l'un ancien expert pour le Pentagone, l'autre ancien officier de l'US Navy. L'essentiel de leurs propos porte sur la démonstration scientifique, dans un langage vulgarisé, de la radiotoxicité des munitions à uranium appauvri une fois tirées.

Les articles accusent l'OTAN et le Pentagone d'avoir « *occulté l'information* » et nié l'emploi de ce type de munitions dans les Balkans, mais « *aujourd'hui, il n'est manifestement plus possible d'en taire l'utilisation sur le terrain yougoslave* », « *ils ont été forcés de l'admettre, suite aux révélations de la presse* ». Ils suspectent une volonté de dissimulation de la part des institutions : « *Les autorités américaines ne sont pas très à*

l'aise lorsqu'il s'agit de commenter l'usage des munitions à uranium appauvri par l'OTAN ».

Dans le numéro de juin du *Monde Diplomatique*, Christine Abdelkrim-Delanne signe un nouvel article, « *Ces armes si peu conventionnelles* ». Le contenu est proche de celui de l'article paru dans *L'Humanité* au mois d'avril. Mais cette fois, elle dénonce directement une mauvaise foi des institutions américaines au regard de la dangerosité de ces armes. La volonté de nier les risques sanitaires engendrés par leur utilisation résiderait dans la nécessité économique de maintenir la production de ce type de munitions, affirme-t-elle. L'utilisation d'un déchet de l'industrie nucléaire, l'uranium appauvri, dans leur composition, permettrait de « résoudre l'incontournable problème du stockage » de ces déchets. « *Le caractère radioactif et hautement toxique de ces armes fut alors, et depuis, intentionnellement négligé.* »

La journaliste ne se borne plus à rapporter des propos, comme dans son précédent article, elle tente de bâtir une argumentation. Celle-ci se fonde sur la découverte de documents de l'armée américaine qui feraient état de risques et de dangers se développant lors des tirs de munitions à uranium appauvri et des mesures de protection à mettre en œuvre.

Un encart, « *La France aussi* », vise l'équipement et l'activité des armées françaises. Il rapporte les propos du général Galois, interrogé par l'hebdomadaire *VSD* en 1995, qui déclarait : « *L'utilisation de ce type de munitions relèverait du mépris le plus absolu des règles établies par la communauté internationale... Admettre la généralisation de ce type d'armes reviendrait à légaliser la contamination par radioactivité... Je ne puis croire que les Français persistent en la matière* ». De même que l'avis des physiciens américains, la parole d'un militaire sur le sujet assoit la légitimité de ses assertions. Celui qui parle vient « de l'intérieur », et dès lors, pour les médias, ses propos n'incarnent pas une simple opinion mais bien l'avis d'un expert éclairé.

L'encart évoque les tirs d'essais réalisés sur les sites de Gramat et de Bourges, une licence d'exportation d'uranium appauvri des Etats-Unis vers la France « *pour la fabrication de munitions* » et la production des obus à uranium appauvri par Giat, avant de conclure : « *Le Secret Défense est totalement appliqué aux armes à uranium appauvri en France, tout comme il a été imposé aux soldats de la guerre du Golfe présents sur le champs de bataille aux côtés des Américains et des Britanniques, à propos du fameux syndrome* ».

Le 4 juin 1999, un article du quotidien belge *Le Soir* se fait l'écho du parti des Verts qui requiert le vote d'une proposition de loi visant à interdire la fabrication, le commerce et l'utilisation des armes à uranium appauvri ; l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'une législation internationale équivalant au traité d'Ottawa pour les mines antipersonnel. Il rappelle la diffusion d'un communiqué de la commission des droits de l'homme des

Nations unies datant de 1996 qui « invitait déjà les Etats à prendre des dispositions pour réglementer puis bannir les armes à uranium appauvri ».

2.3.2 Février - Mars 2000

C'est durant cette période que l'OTAN confirme officiellement, par une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Kofi Annan, l'utilisation de munitions à uranium appauvri durant les raids du printemps 1999 au Kosovo. Les forces de l'OTAN reconnaissent avoir effectué 31 000 tirs de ce type de munitions contre les blindés serbes pendant l'opération *Allied Force*.

Cette information est certes reprise par quelques médias, mais elle ne génère pas de débat public de grande envergure. Le quotidien *Le Monde* (24/03), reprenant une dépêche de l'AFP, affirme que le char Leclerc, qui toutefois n'a pas eu à les tirer jusque-là, est équipé d'obus-flèche de 120 mm à uranium appauvri. L'annonce de la diffusion le 24 février 2000 sur Canal+ du reportage de Martin Meissonnier, « *La guerre radioactive secrète* », suscite il est vrai quelques retombées médiatiques, mais de faible envergure. Ce reportage, monté sous forme d'enquête, aborde la question de l'utilisation d'armes à uranium appauvri durant la guerre du Golfe.

« *Le silence enfin brisé ?* » (*L'Humanité* du 19/02), « *Les effets secondaires d'une guerre propre* » (*Le Monde* du 20/02) et « *Le silence du Pentagone* » (*Le Monde* du 20/02), présentent le reportage comme « *une enquête qui débouche sur des questions angoissantes* », et qui contribuerait ainsi à briser le silence qui est censé peser sur l'utilisation de l'uranium appauvri. Pour Christine Abdelkrim-Delanne, dans *L'Humanité*, ce silence n'est pas seulement celui des autorités militaires et politiques mais aussi celui de la presse, accusée d'avoir, si ce n'est organisé, du moins tacitement respecté, un « black-out » sur cette affaire. Sans prétendre que le reportage apporte une solution à la controverse relative à la toxicité des armes à uranium appauvri, les articles estiment qu'il fournit des pièces au dossier en faveur de la toxicité, et reprenant le contenu du film, ils mettent indirectement en cause le Pentagone.

2.3.3 Été 2000 : le flou du syndrome de la guerre du Golfe

La polémique sur le syndrome de la guerre du Golfe se construit peu à peu durant l'été pour éclater à rentrée.

Fin mai – début juin les médias se font l'écho, de façon modérée, de la première procédure française relative au syndrome de la guerre du Golfe, engagée devant une cour régionale des pensions militaires. L'objet de la procédure à laquelle a eu recours Hervé Desplat, vétéran de la guerre du Golfe, est d'établir un lien de

causalité entre les pathologies dont il souffre et sa participation aux opérations durant le conflit en Irak.

Peu après, il est fait mention de témoignages de militaires français ayant pris part aux opérations et qui feraient état de symptômes comparables à ceux décrits par les vétérans américains. Ces témoignages sont rendus publics lors de la séance hebdomadaire de l'Assemblée nationale du mercredi 14 juin, par la députée Michèle Rivasi qui a procédé à leur audition et qui demande la création d'une mission d'information parlementaire, « en vue de l'évaluation exacte des risques sur le terrain et de l'état de santé des victimes civiles ou militaires pendant la guerre » (*Le Monde* du 16 juin).

Quelques jours plus tard, les médias relaient l'annonce de la création, le 19 juin, de la première association française de défense des victimes de la guerre du Golfe, Avigolfe, à l'initiative d'Hervé Desplat, vétéran, et de Christine Abdelkrim-Delanne, journaliste.

Durant toute cette période, et jusqu'au mois de septembre, la plus grande confusion règne à propos de l'éventuel syndrome de la guerre du Golfe. Les médias évoquent un ensemble de symptômes très variés dont les causes demeurent mystérieuses.

Le 19 juin est publié, dans le *Quotidien du médecin*, une note déclassifiée de la sous-direction « action scientifique et technique » du Service de santé des armées. Elle mentionne que ce service demeure en liaison permanente avec les autorités britanniques et américaines sur la question du syndrome, dans le cadre de réunions bilatérales. Elle précise que le document médical le plus complet qui existe à ce jour sur les conditions d'engagement des militaires dans le Golfe date de 1998 et fournit la synthèse des enquêtes menées aux Etats-Unis par le département d'Etat à la Défense et les Veterans Affairs. La note établit une liste des symptômes caractéristiques de ce qui est qualifié de syndrome de la guerre du Golfe et une liste des facteurs des risques suspectés : dispositifs anti-puces et anti-tiques, insecticides et insectifuges, stress psychologique et physiologique, associations vaccinales (contre le charbon et le botulisme), pyridostigmine, uranium appauvri, toxiques atmosphériques (émanations des puits de pétrole en feu), maladies infectieuses. Elle détaille les mesures médicales préventives et curatives que le Service de santé des armées a mises en œuvre au cours de l'opération Daguet.

Au cours de mois de juillet, quelques articles font état d'un entretien entre le ministre de la Défense, Alain Richard, et la députée Michèle Rivasi, présentée comme engagée dans la lutte pour la reconnaissance des pathologies des militaires français ayant participé à la guerre du Golfe. Fin août, Avigolfe annonce successivement deux décès, qualifiés de suspects, d'anciens militaires du Golfe. Leur mort est attribuée par l'association aux suites probables de leur présence dans le Golfe.

Le 30 août, Michelle Rivasi interviewée par *France Inter* affirme que les autorités françaises s'apprêteraient à lancer une vaste étude épidémiologique sur la question du syndrome ; le cabinet de la secrétaire d'Etat à la santé dément un tel projet en précisant que les rapports entre le ministère de la Défense et le secrétariat d'Etat à la santé se borne pour l'instant à des échanges d'informations (*Le Monde* du 1/9).

2.3.4 Septembre 2000 : l'uranium au milieu du syndrome

La polémique sur l'existence d'un syndrome de la guerre du Golfe éclate fin août dans les médias français.

Elle met directement en cause le ministère de la Défense, en soupçonnant les autorités de cacher des informations (« *Ce que nous cache Alain Richard* » (*Le Nouvel Observateur* du 14/9). Plusieurs médias réaffirment jours après jours que le ministre de la Défense nie l'existence du syndrome, en se référant aux propos tenus par M. Alain Richard dans *Le Figaro* du 30/8 (*Var-matin* du 2/9 ; *Le Figaro* et *Libération* du 4/9 ; *LCI* le 6/9 ; *L'Express* et *VSD* du 7/9 ; *France-Inter* et *France-Info* le 12/9 ; *France 3*, *France-Info* et *Europe 1* le 13/9). Le « Secret Défense », le « secret militaire » de façon plus générale, sont directement visés par les médias comme les causes de la dissimulation de la vérité imputée au ministère de la Défense.

Les soupçons qui pèsent sur l'institution sont générés par la mise en parallèle comparative de trois éléments : les déclarations faites par le Ministre au cours des dernières semaines, minimisant la toxicité de l'uranium appauvri sans en affirmer l'innocuité, les informations délivrées par la note du Service de santé des armées parue dans *Le Quotidien du médecin* au mois de juin et les déclarations faites par M. Afas Durakovic, professeur en médecine nucléaire, lors du Congrès de l'Association européenne de médecine nucléaire qui s'est tenu à Paris le 2 septembre. Le professeur Durakovic présente des analyses selon lesquelles des traces d'uranium appauvri auraient été retrouvées dans les urines de neuf vétérans britanniques, dix ans après la guerre du Golfe (*Le Journal du Dimanche* du 3/9).

A partir de là, de nombreux médias reprennent cette thèse et mettent en avant l'utilisation de munitions à uranium appauvri comme la cause potentielle du syndrome : « *L'uranium appauvri, lent poison de la guerre du Golfe* » (*Le Parisien* du 4/9), « *Syndrome du Golfe : le procès de l'uranium appauvri* » (*L'Express* du 7/9). D'autres cependant, relèvent que les affirmations faites par le professeur Durakovic ont suscité une polémique au sein de la communauté scientifique qui conteste la fiabilité de ses analyses (*TF1* le 4/9, *Le Monde* du 5/9, *Le Point* du 8/9).

Les médias se font le relais des alertes lancées par l'Association Avigolfe qui affirme avoir recueilli les témoignages de cinquante-cinq militaires et civils

soutenant être victimes de pathologies liées au « syndrome du Golfe ». Tandis que certains médias s'alarment en mentionnant des « témoignages accablants » et en s'interrogeant sur l'existence d'une « affaire comparable à l'affaire du sang contaminé » (*France Soir* du 9/9), d'autres se montrent prudents en rapportant que l'enquête d'Avigolfe n'est « ni parfaite, ni exhaustive » (*Libération* du 9/9), et en observant que le « syndrome du Golfe reste pour la science une énigme » (*Le Parisien* du 9/9), que l'on « ignore toujours ce qu'est le syndrome du Golfe » (*Libération* du 13/9). Cette incertitude quant à la réalité du syndrome est traduite par *Le Figaro* qui titre « Syndrome ou psychose ? » (9/9).

Les résultats de l'audition de M. Alain Richard, le 13 septembre, devant la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale, impriment un retournement des médias en faveur du ministère de la Défense. L'ensemble des médias perçoit la création d'une mission d'information parlementaire comme traduisant une volonté de transparence de la part du ministère de la Défense. Ils relèvent le « changement de cap », la « volte-face » du Ministre et l'« évolution notable dans l'attitude du gouvernement français ». Tous rapportent la satisfaction de la députée Michelle Rivasi, des Verts et de l'association Avigolfe à l'annonce de la mise en œuvre d'une procédure parlementaire, mais ils précisent que ceux-ci réclament la création d'une commission d'enquête au lieu et place de la mission d'information parlementaire.

A partir de cette annonce, les médias semblent s'en remettre au travail de la mission d'information parlementaire et du groupe d'experts pour mettre à jour l'existence ou l'absence de lien de causalité entre les pathologies invoquées par les vétérans et leurs présence dans le Golfe.

2.3.5 Novembre 2000 : polémique sur la pyridostigmine

La polémique sur le syndrome du Golfe est réactivée au mois de novembre, suite aux révélations faites par le général Michel Roquejoffre le 31 octobre devant la mission d'information parlementaire. L'ancien commandant des forces françaises durant le conflit dans le Golfe, affirme que 9 000 soldats français de la division Daguet ont reçu l'ordre d'absorber, en février 1991, la veille de l'offensive terrestre contre l'Irak, des comprimés de pyridostigmine, un antidote utilisé contre certains toxiques chimiques, et réputé dangereux pour la santé. Le ministère de la Défense confirme ces assertions. Ces révélations, qui contredisent les affirmations hâtives faites par le Service de santé des armées dans la note publiée en juin dans *Le Quotidien du médecin*, relancent le débat au sein des médias et réactivent les soupçons qui pesait sur l'institution de Défense.

Suite à ce débat, l'association Avigolfe annonce, le samedi 9 décembre, qu'elle va déposer plainte contre X pour « empoisonnement ».

2.4 Le syndrome des Balkans

2.4.1 Décembre 2000 : les effets d'annonce

La polémique sur l'utilisation des armes à uranium appauvri par l'OTAN en Bosnie et au Kosovo voit le jour en décembre 2000 dans les médias italiens, espagnols et britanniques. Elle démarre sur la révélation par les autorités de cas de leucémies enregistrés chez des militaires italiens ayant pris part aux opérations dans les Balkans. La presse française ne fait alors qu'évoquer la question. L'ensemble des médias français va se préoccuper de l'affaire à partir de l'annonce faite par le ministère de la Défense le 5 janvier 2000 de cinq cas de leucémie observés chez des militaires français soignés dans des hôpitaux des armées. Les médias s'emparent du sujet en le qualifiant eux-mêmes de « syndrome des Balkans » par analogie au « syndrome de la guerre du Golfe » qui a occupé une partie de l'actualité des six mois précédents.

Fin décembre, les médias font état de plusieurs militaires italiens ayant servi en Bosnie et qui seraient atteints de leucémie : « *Le ministre de la Défense (italien) a confirmé que onze militaires italiens avaient développé récemment une leucémie et que trois d'entre eux étaient morts. Parmi les militaires touchés, cinq ont participé « à une mission de paix dans les Balkans », a-t-il précisé* » (AFP le 23/12, repris par plusieurs médias).

La polémique débute donc en Italie : « *Kosovo : l'uranium qui tue, les soldats italiens meurent de leucémie* » (La Repubblica le 19/12)

La polémique qui, sur le sujet du syndrome du Golfe, était essentiellement entretenue à un niveau national par chaque pays les mois précédents, va prendre un tournant européen. Chaque pays européen ayant participé aux opérations en Bosnie, puis au Kosovo, se préoccupe du sujet au regard de ses propres vétérans, en suivant les progressions des pays voisins : « *Les troupes italiennes dans la peur du cancer des bombes de l'OTAN* » (The Times le 20/12), « *La polémique (...) gagne l'Italie et le Portugal via les Balkans* » (Libération le 26/12), « *Golfe et Balkans : le même syndrome* » (Il Sole 24 Ore le 9/1).

2.4.2 Janvier – Février 2001 : la polémique

Après la nouvelle de la mort d'un sixième militaire italien début janvier, le Premier ministre, Giuliano Amato, s'adresse directement à l'OTAN en demandant que la vérité soit dite sur ce sujet. Les gouvernements nationaux de la Belgique et du Portugal le suivent dans cette démarche. Parallèlement, le Haut Représentant des Nations unies pour le Kosovo, Bernard Kouchner, demande des éclaircissements sur les risques liés à l'uranium appauvri, qui affectent la province du Kosovo.

L'ensemble des médias français se fait l'écho de l'annonce faite le 4 janvier, par le ministère de la Défense, de l'existence de cinq militaires soignés pour des leucémies dans les hôpitaux des armées. Par un effet d'analogie avec les débats qui ont occupé l'actualité les mois précédents sur le « syndrome du Golfe », les médias regroupent ces nouveaux cas de soldats souffrant d'une pathologie identifiée sous le qualificatif de « syndrome des Balkans ».

Les médias français suivent le développement du débat politique européen, que ce soit au niveau des actions entreprises dans la sphère des organisations intergouvernementales, mais aussi au niveau des réactions des gouvernements nationaux confrontés au déploiement de la polémique au sein de leur propre Etat. Ils se font l'écho des informations véhiculées par les médias européens sur cette affaire.

2.4.3 La mise en cause de l'OTAN

La mise en cause de l'OTAN est perceptible dans l'ensemble des médias européens. Une polémique se noue sur le fait que l'Alliance atlantique et les Etats-Unis n'auraient pas informé clairement leurs alliés de l'utilisation de munitions à uranium appauvri durant les conflits dans les Balkans. Par voie de conséquence, un autre débat se noue autour de l'absence d'information sur les risques encourus par la mise en œuvre de ce type de munitions et l'absence de mise en place de mesures de précaution. Pour *Libération*, « Les plus hautes autorités militaires ont menti pendant des années » (le 11/1). *Le Monde* qui titre : « Uranium appauvri : ce que les états-majors de l'OTAN savaient », estime que le Pentagone a « accumulé les négligences et les étourderies » et « multiplié les faux-fuyants et les propos incomplets » (le 12/1). A propos des risques encourus, il affirme que « Tout cela était connu des autorités occidentales. Mais il est vrai que le Pentagone a montré fort peu d'empressement à étudier les conséquences sur la santé de l'utilisation de ces armements ». Il titre également, avec ironie : « L'OTAN choisit de communiquer pour ne « rien cacher » » (*Le Monde* le 12/1). Plusieurs médias évoquent la langue de bois du Pentagone. *Le Figaro* (le 11/1), qui titre « Les vertiges de « l'hyperpuissance » », voit dans cette affaire la traduction de « la toute puissance américaine en matière de sécurité et de défense », laquelle commence à « être contestée en Europe ».

Le Monde Diplomatique titre (le 2/2) : « Des mensonges couverts par les Nations Unies. Loi du silence sur l'uranium appauvri » et impute au lobby nucléaire et aux considérations économiques le secret qui entourerait la dangerosité de ce matériaux.

La volonté de dissimulation imputée à l'OTAN est ensuite illustrée par des exemples précis. Lorsque le débat sur la toxicité des munitions à uranium appauvri se déporte sur le plutonium contenu dans celles-ci, *Libération* (le 8/2) évoque « l'émotion suscitée par l'OTAN, contrainte (...) de reconnaître que les munitions à uranium appauvri utilisées dans les Balkans contenaient des « traces de plutonium » ».

2.4.3.1 La polémique sur la toxicité

On observe dans les médias la mise en concurrence des informations données par le ministère de la Défense avec celles d'autres experts scientifiques : « *Divers responsables ont affirmé, comme le ministre de la Défense, que ce métal ne constitue « pas une matière radioactive ».* Cette assertion est inexacte. La Commission de recherche et d'information indépendante sur le radioactivité (Crii-Rad) rappelle dans un communiqué argumenté que « *l'uranium appauvri présente une radioactivité « très supérieure à ce qu'on trouve dans la nature ».* (...) l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (Opri), indique que « *la radioactivité de l'uranium appauvri est notable, et que ce matériau est tout sauf anodin* » » (Le Monde le 12/1).

Cela dit, suite à la communication des résultats négatifs des analyses concernant la recherche d'uranium appauvri chez cinq des six militaires français hospitalisés, les médias amorcent un revirement : « *L'uranium appauvri hors de cause* », titre *La Croix* et « *L'uranium lavé de quelques soupçons* » (Le Figaro). *Le Monde* (le 17/1) reprend des propos du ministère de la Défense qui déclare que si les analyses « *ne permettent pas d'exclure de manière définitive l'hypothèse d'un lien de causalité entre l'exposition à l'uranium appauvri et la survenue d'une leucémie aiguë, ils constituent de puissants arguments en défaveur de cette hypothèse* ». Il cite également les conclusions des « *experts de l'OTAN* » « *qui considèrent (...) que l'uranium appauvri ne présente pas de risque radioactif* ».

Certains médias comme *La Croix* (le 16/1) ouvrent alors le débat sur la toxicité d'autres produits qui pourraient être à l'origine des leucémies : « *Les leucémies peuvent également, parmi de multiples causes, être induites par des polluants chimiques tels les hydrocarbures, le benzène, les solvants... auxquels les soldats ont pu être largement exposés* ».

A l'occasion de la parution de l'ouvrage de Martin Meissonnier, Frédéric Loore et Roger Trilling, « *Uranium appauvri, la guerre invisible* », qui fait suite au reportage « *La guerre radioactive secrète* » diffusé sur Canal+ un an auparavant, certains médias font rebondir la polémique sur la toxicité des armes à uranium appauvri. En se fondant sur les arguments soulevés par les auteurs, *Le Journal du Dimanche* (le 21/1) sous le titre « *Syndrome des Balkans : et si tout venait d'une usine américaine ?* », déporte le débat sur la toxicité du plutonium intégré à l'uranium appauvri lors du procédé d'enrichissement réalisé dans des usines de retraitement américaines. L'hebdomadaire relève que « *la présence de plutonium, un toxique nucléaire dangereux et hautement cancérigène, éclaire sur le déclenchement des maladies* » et reprenant les propos des journalistes, il ajoute que « *Dans les quartier où vivent les ouvriers, on parle de cancers en série et de maladies inhabituelles* ». *Le Monde* (le 19/1) évoque aussi la piste de la contamination des chaînes de fabrication et la présence de plutonium dans l'uranium appauvri issu du retraitement des combustibles nucléaires : « *Les chercheurs (de l'École polytechnique fédérale de Zurich) remarquent que lors du retraitement des combustibles nucléaires, il y a toujours production secondaire de plutonium (...). Ils estiment que les munitions à base d'uranium appauvri utilisées au Kosovo contiennent donc très probablement du plutonium* ». Cette

nouvelle piste qui s'ouvre sur la question de la toxicité de l'uranium appauvri fait suite aux déclarations de l'OTAN qui reconnaissait, le 18 janvier, que les munitions à uranium appauvri utilisées dans les Balkans contenaient « des traces de plutonium ».

Les premiers résultats des analyses rétrospectives effectuées par le Service de santé des armées sont rendus publics le 1^{er} février lors du point presse hebdomadaire du ministère de la Défense. *Libération* (le 2/2) titre : « Leucémies : l'armée innocente l'uranium » et précise que « selon une étude du ministère, la moyenne des cas est la même chez les civils ». *Le Monde* (le 3/2) reprend aussi les conclusions du ministère : « Les travaux épidémiologiques menés rétrospectivement sur une période de quinze ans concernant les pathologies cancéreuses (...) ont mis en évidence des taux équivalents (...) entre ceux de la population générale et ceux observés chez les militaires ».

2.4.3.2 La perception de l'attitude des autorités françaises

a) *Une transparence requise par la société civile et affirmée par les autorités gouvernementales et militaires*

Les médias notent que la première réaction du ministère de la Défense face aux cas français de militaires souffrant de leucémie est de déclarer qu'aucune mesure particulière de dépistage ne serait prise (en dehors du suivi médical traditionnel), en l'absence de preuve d'un lien de causalité entre ces pathologies et l'exposition à l'uranium appauvri. Mais peu après, lorsque le programme généralisé de surveillance médicale est mis en place par le Service de santé des armées, ils relèvent « la volonté du chef de l'Etat et du Premier ministre de faire la plus grande transparence sur ce dossier » (*Le Monde* le 12/1).

« Chirac prône la transparence » titre *Le Figaro* (le 11/1), reprenant les propos du chef de l'Etat qui affirment qu'ils sont convenus « avec le Premier ministre et le ministre de la Défense, des mesures à prendre et des dispositions à adopter pour que cette affaire soit traitée dans une totale transparence ».

b) *La responsabilité des autorités françaises*

Les médias cherchent à attribuer la responsabilité de la mise en risque. S'ils se tournent principalement, tout au long de la polémique, vers l'OTAN et les Etats-Unis, ils n'exemptent pas pour autant les autorités françaises.

Le Figaro (le 10/1) rapporte que le ministre de la Défense a confirmé avoir reçu, le 1^{er} juillet 1999, un message du Pentagone avertissant des risques sanitaires liés à l'uranium appauvri. *Le Monde* (le 11/1) se réfère aux « contradictions » qui émanent des déclarations faites par les généraux Schmitt, Roquejoffre et Janvier devant la mission d'information parlementaire et, se référant au phénomène de vaporisation lors des tirs de munitions à uranium appauvri et aux dangers qu'il ferait encourir, le quotidien affirme qu'ils « sont connus, y compris en France, bien avant la guerre du Golfe » (le 15/1). *France Soir* (le 15/1) titre « L'amnésie des

autorités ». *L'Express* (le 1/2) se reportant à la réponse donnée par le général Schmitt aux parlementaires quant à l'utilisation d'armes à uranium appauvri durant la guerre du Golfe (« *Oui, nous le savions* »), s'interroge : « *Le secret serait-il de mise ?* ».

Le ministre de la Défense, Alain Richard, est directement mis en cause à plusieurs reprises par les médias. *Le Monde* (le 12/1), en se référant aux propos contradictoires d'experts scientifiques, estime que les affirmations du Ministre selon lesquelles l'uranium appauvri « *ne constitue pas une matière radioactive* », « *sont inexactes* ». *France Soir* (le 15/1), sous le titre « *Les mensonges de Paris* », rappelle les propos tenus en juin 2000 par le Ministre devant l'Assemblée nationale, qui affirmait que « *la fabrication de ces munitions et leur manipulation (...) ne présentent aucun risque* ». *Charlie Hebdo* (17/1) reproche vivement au Ministre sa déclaration faite à *Libération* début janvier dans laquelle il affirmait : « *dans trois jours on en parlera plus* ». Les interventions du Ministre, le 10 janvier à l'Assemblée nationale et le 12 janvier au Sénat, sont faiblement relayées par les médias ; seules *TF1* et *France 3* les mentionnent brièvement. L'enquête « *Armes nouvelles, populations en danger* » diffusée sur *France 3*, le 1^{er} février dans le cadre de l'émission « *Pièces à conviction* », qui reprend la plupart de ces critiques à l'encontre des autorités françaises, est largement relayée et commentée par l'ensemble des médias.

Dans « *Les armes à uranium appauvri, jalons pour une interdiction* », Luc Mampaey pose clairement la question de la responsabilité « (...) la question des conséquences sanitaires et environnementales de l'utilisation d'armes contenant de l'uranium appauvri est dorénavant clairement posée, et les autorités militaires et politiques qui ont autorisé ou couvert cette utilisation doivent désormais rendre des comptes »².

2.4.3.3 L'analogie avec le « syndrome du Golfe »

Pour l'ensemble des médias, la transition se fait naturellement entre « le syndrome du Golfe » et « le syndrome des Balkans ». *Le Monde* titre « *La guerre et ses syndromes* » (le 5/1). Dans la mise en agenda organisée par les médias, ces deux affaires se suivent et s'interpénètrent grâce à un élément qui fait office de trait d'union entre elles : l'uranium appauvri. Si dans l'affaire du « syndrome du Golfe », l'uranium appauvri n'est qu'un élément cité parmi les causalités possibles des pathologies invoquées par les vétérans, dans celle du « syndrome des Balkans », il s'affirme comme l'unique causalité revendiquée. Le parallèle entre les deux « syndromes » est entériné par les fréquents rappels que font les médias, tout au long de la polémique, au syndrome du Golfe. Ils puisent largement dans les controverses qui ont alimenté le débat les mois précédents. L'association Avigolfe, qui était largement intervenue dans le débat sur le « syndrome du Golfe » et dont la création avait été motivée par la

² (*Les armes à uranium appauvri, jalons pour une interdiction*, ouvrage collectif du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité – GRIP, 2001).

reconnaissance de celui-ci et l'indemnisation de ses vétérans, rebondit avec l'affaire du « syndrome des Balkans ». En effet, ses premiers attendus, qui avaient été repris par la presse, visaient l'uranium appauvri comme cause potentielle principale des affections observées chez les vétérans du Golfe. Dès 1999, Christine Abdelkrim-Delanne, future co-fondatrice de l'association, avait d'ailleurs explicitement mis en cause les armes à uranium appauvri. Le lien entre les deux « syndromes » est conforté par les décisions prises par les autorités, notamment lorsque la compétence de la mission d'information parlementaire est étendue le 10 janvier 2001 au conflit dans les Balkans. Le dédoublement de son champs d'investigation incite les médias à suivre les deux affaires de concert : en pleine acmé de la polémique sur le « syndrome des Balkans », *L'Libération* (le 17/1) publie un article sur la convocation du vétéran de la guerre du Golfe, Hervé Desplat, devant la mission d'information.

2.4.4 *Le débat sur le moratoire*

Très rapidement, la question du vote d'un moratoire est débattue au niveau européen et relayée par l'ensemble des médias. Le débat est initié par l'Italie au début du mois de janvier. Le Président de la Commission européenne, Romano Prodi demande que la production de ces armes soit interdite si elles engendrent un risque. Il convoque un comité d'experts chargé d'évaluer les risques potentiels de ce type d'armements (*Reuters* le 5/1).

Le Parlement européen vote une résolution demandant un moratoire sur l'utilisation des armes à uranium appauvri.

Le Conseil de l'Atlantique nord est également saisi de la question. L'OTAN annonce la création d'un comité spécial chargé d'étudier les conséquences possibles sur la santé de l'utilisation de l'uranium appauvri et il met en place un système d'échange d'informations entre les Etats membres (conférence de presse du Secrétaire général de l'OTAN, le 10/1). Mais il rejette la proposition de l'ambassadeur italien d'instaurer un moratoire, le temps d'évaluer les risques générés par ce matériaux. Il soutient que le moratoire est inutile puisque les munitions ne sont pas employées actuellement et que dès lors il y a un moratoire de fait (*Le Monde* le 12/10).

Le Conseil des ministres de l'Union européenne est saisi le 22 janvier par l'Italie, soutenue par la Grèce, la Belgique et l'Allemagne, d'une demande de moratoire sur l'utilisation des armes à uranium appauvri. Le Conseil remet sa décision en attendant les résultats des travaux en cours au sein de l'OTAN, de la Commission européenne et des organisations internationales³.

Le Monde (le 12/1) cite les propos tenus par le ministre de la Défense qui déclare que « la France n'utilise pas ses armes contenant de l'uranium appauvri, mais qu'elle est hostile à un moratoire sur leur emploi ».

³ *Les armes à uranium appauvri*, cité infra.

2.4.5 *Les enquêtes sanitaires*

Les pays européens mettent en place, ou renforcent, leur dispositif de suivi médical des personnels ayant été présents dans les Balkans durant les conflits. Des enquêtes épidémiologiques et des analyses sanitaires sont poursuivies par plusieurs pays dont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Pologne, le Royaume-Uni, la Grèce et l'Espagne.

Les médias suivent les progrès accomplis chez les partenaires européens dans l'initiation et le déroulement des enquêtes sanitaires. *Le Figaro* (le 11/1) annonce que le gouvernement britannique a pris la décision de créer un programme de suivi médical de ses soldats.

En France, l'annonce par le Service de santé des armées de la mise en place d'un programme généralisé de surveillance médicale est reprise par plusieurs médias (*Le Monde* le 12/1).

3. LES ENQUETES

3.1 Les actions du ministère de la Défense

3.1.1 L'implication de la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense

En juin 1999, la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOd) est alertée par les débats qui alimentent la presse étrangère et qui émergent dans la presse française. Une polémique se développe autour d'un sujet d'ordre sanitaire : les troubles et pathologies observés chez des vétérans de la guerre du Golfe. Les médias font état de l'existence d'un phénomène médical qu'ils qualifient eux-mêmes de syndrome de la guerre du Golfe.

La France ayant participé aux opérations menées dans le Golfe au début des années 90, le ministère de la Défense se saisit du sujet et entame une recherche et une réflexion sur les possibles incidences sanitaires consécutives à la présence de militaires dans cette région durant le conflit.

Dès le début, l'action menée par la DICOd est intégrée à celle, plus large, conduite directement par le cabinet du ministre.

3.1.2 Un groupe de travail permanent

Un groupe de travail permanent est créé au niveau et à la demande du cabinet du ministre de la Défense en juin 1999. Présidé par la Direction des affaires stratégiques (DAS), il s'agit d'une formation *ad hoc* relevant du Groupe nucléaire de Défense (GND), dédiée à l'analyse de l'uranium appauvri.

Il comprend des membres appartenant à différents organes de l'institution (état-major des armées, état-major de l'armée de Terre, Délégation générale pour l'armement, Service de santé des armées, Délégation à l'information et à la communication de la Défense, Direction des affaires juridiques, Direction des affaires stratégiques) ainsi que des représentants du Commissariat à l'énergie atomique et de GIAT Industries.

Sa vocation est d'examiner les problèmes éventuels liés à l'utilisation de l'uranium appauvri et d'intégrer toutes les informations sur ce dossier. Il a pour mission de mener une analyse de fond sur la question dans le but d'établir un rapport à l'attention du ministre de la Défense. Dans un premier temps, il se donne pour fonction de déterminer les actions à initier et de définir les méthodes à mettre en œuvre. Dans un second temps, il assure le pilotage et le suivi de ces actions.

Il lui est attribué la faculté d'initier toute étude qui lui semble nécessaire à la rédaction du rapport. Ainsi le Service de santé des armées est chargé de remettre une étude sur la toxicité de l'uranium appauvri, tandis que la

Délégation générale pour l'armement est chargée de mener une analyse phénoménologique de l'impact des munitions à uranium appauvri sur un blindage et de déterminer l'utilité de ce type de munition.

A l'issue d'une première réunion en octobre 1999, le groupe de travail se réunit une fois par mois entre décembre 1999 et juin 2000, date de la remise du rapport au Ministre.

A l'issue de la remise du rapport le groupe ne se réunit plus mais il n'est pas pour autant dissout. Il demeure préconstitué et peut être réuni à la demande du Ministre si des éléments nouveaux sont mis à jour ou si un événement le commande. Il fut réactivé une fois, en décembre 2001, lors de l'annonce par le ministre de la Défense de la reprise de la production de munitions à uranium appauvri.

3.1.3 Une enquête sanitaire sur les théâtres d'opérations

Au printemps 2000, à l'instigation du groupe de travail permanent, le Service de santé des armées mène une enquête sanitaire dans la zone Nord du Kosovo où se trouve déployée la brigade sous commandement français. Les résultats de cette enquête, réalisée d'après des prélèvements sur une carcasse touchée par une munition à uranium appauvri et des prélèvements dans le sol et les eaux de surface, établissent qu'il n'existe pas de contamination radiologique de la zone.

3.1.4 Un programme généralisé de surveillance médicale au sein des armées

En janvier 2001, le Service de santé des armées annonce la mise en place d'un programme généralisé de surveillance médicale (rétrospective et prospective), en trois volets, pour tous les militaires ayant séjourné dans les Balkans :

- Le volet rétrospectif consiste en une enquête épidémiologique qui s'articule autour d'une analyse des dossiers médicaux de tous les militaires ayant été hospitalisés. Elle porte sur 83 501 militaires français ayant séjourné dans les Balkans.
- L'étude prospective s'effectue sous forme de contrôles médicaux réalisés lors de chaque visite annuelle ou sur convocation du service de santé. Un examen clinique orienté est effectué sur les sujets présentant des pathologies ou ayant pu être exposés à l'uranium appauvri. Cet examen ne donne pas lieu à un dépistage systématique.
- Le troisième volet consiste en une visite médicale adaptée offerte à chaque militaire ou ancien militaire qui le souhaite. Y sont effectués : une radiographie pulmonaire, une numérisation de la formule sanguine et un bilan rénal. La recherche urinaire d'uranium, analyse complexe et coûteuse,

n'est prescrite que chez les sujets présentant une orientation pathologique ou chez les sujets exposés à ce risque.

Fin juillet 2001, 62 392 dossiers de militaires encore en activité ont été analysés et environ 1 000 consultations ont été réalisées à la demande de civils et d'anciens militaires. Tous les examens qui portaient sur la présence d'uranium appauvri dans l'organisme se sont révélés négatifs.

3.2 Le rapport Salamon

En octobre 2000, le ministère de la Défense, en accord avec le ministère de la Santé, confie à un groupe de travail placé sous l'autorité d'une personnalité indépendante, le professeur Roger Salamon, directeur d'une unité de l'INSERM, l'analyse des données sanitaires relatives aux anciens combattants français de la guerre du Golfe.

Ce comité d'étude regroupe divers experts : le docteur Annick Alperovich, de l'INSERM ; Françoise Conso, professeur de médecine du travail à l'hôpital Cochin à Paris ; Marie-Aline Jutand, statisticienne ; le médecin chef Jean-Paul Boutin, de l'Institut de médecine tropicale de Marseille ; le docteur Yves Coquin, directeur adjoint à la direction générale de la Santé ; le médecin général des Armées Roland Laroche ; le docteur Christophe Paquet, de l'Institut de veille sanitaire ; le professeur en psychiatrie Frédéric Rouillon et Pierre Weinbreck, professeur en pathologie infectieuse à Limoges.

L'objet de l'enquête qui leur est confiée est de déterminer s'il existe un syndrome spécifique à la guerre du Golfe et de définir les études qu'il convient de mener en France.

La méthodologie mise en œuvre consiste à procéder à une analyse de l'ensemble de la littérature scientifique internationale qui traite du sujet et à une étude des dossiers de demandes de pensions des militaires français ayant servi dans le Golfe.

Le rapport de mission du groupe de travail est publié et présenté à la presse le 24 avril 2001.

3.3 Le rapport Lanfranca

3.3.1 La création de la mission d'information parlementaire

En septembre 2000, lors d'une audition devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le ministre de la Défense, M. Alain Richard, propose de créer une mission d'information parlementaire sur les conditions d'engagement des militaires français, ayant pu

les exposer, au cours des opérations dans le Golfe, à des risques sanitaires spécifiques.

Cette proposition est entérinée par la Commission qui décide la création de la mission d'information le 2 octobre 2000. Elle est présidée par M. Bernard Cazeneuve, M. Charles Cova en étant vice-président et Mme Michèle Rivasi et M. Claude Lanfranca co-rapporteurs. Cette mission comprend six autres membres, issus de tous les groupes politiques.

Le 10 janvier 2001, l'objet de la mission est élargi aux opérations dans les Balkans.

Présenté devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 15 mai 2001, le rapport de la mission d'information est complété, le 20 février 2002, par une communication des rapporteurs portant plus spécialement sur les Balkans, qui fait l'objet du compte-rendu publié par la commission.

A l'occasion de la communication, le co-rapporteur de la mission, M. Charles Cova, regrette qu'en raison des contraintes de temps, la mission n'ait pu fournir, à propos des conflits dans les Balkans, une étude aussi approfondie que celle menée à propos des risques sanitaires encourus par les militaires français lors de la guerre du Golfe.

Le Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, M. Paul Quilès, déclare que les résultats obtenus peuvent être néanmoins transmis au ministère de la Défense « afin que d'éventuelles conclusions en soient tirées ». En raison des contraintes dues au calendrier électoral, il préconise de reporter la poursuite des travaux de la mission d'information à la législature suivante.

3.3.2 La controverse sur le choix d'une procédure parlementaire

Parallèlement, plusieurs propositions de résolution visant à la création d'une commission d'enquête sont successivement déposées.

Les deux premières, issues de la 11^{ème} législature, émanent de parlementaires membres du RCV : Yves Cochet, Noël Mamère, Marie-Hélène Aubert, Jean-Marie Marchand et André Aschieri.

La proposition de résolution du 6 septembre 2000 a pour objet la recherche de l'impact sanitaire réel, chez les vétérans de la guerre du Golfe, des armes utilisées pendant l'opération Daguet, et des responsabilités de l'Etat en la matière. Elle est rejetée par la commission de la défense de l'Assemblée nationale, sur les conclusions du rapporteur, M. Claude Lanfranca, le 2 octobre 2000, date de la création de la mission d'information parlementaire.

Celle du 10 janvier 2001 s'attache plus spécifiquement au syndrome dit des Balkans, et se donne pour but la détermination de l'impact sanitaire réel, chez les militaires ayant effectué des opérations militaires en ex Yougoslavie en 1992 et 1999, et des responsabilités de l'Etat en la matière. Le rejet de cette

proposition par la commission le 18 avril 2001 s'accompagne de la publication d'un rapport présenté par M. Robert Gaïa.

Une troisième proposition intervient sous la 12^{ème} législature. Elle est déposée à l'initiative de deux parlementaires déjà parties dans les propositions antérieures, M. Yves Cochet et M. Noël Mamère, auxquels vient s'adjoindre Mme Martine Billard. Elle requière la création d'une commission d'enquête portant sur la production et l'utilisation d'armement à l'uranium appauvri par la France et l'impact sanitaire réel des armes utilisées chez les personnels civils et militaires engagés dans les opérations militaires du Golfe, et les suivantes, ainsi que leur impact sur l'environnement. Déposée le 9 mai 2003, elle est rejetée par la commission de la défense le 4 février 2004, s'appuyant sur les conclusions du rapport établi par M. Jean-Louis Bernard.

3.3.2.1 Positionnement évènementiel et médiatique des propositions de résolution

La première proposition est déposée trois jours après que se soit déroulé à Paris le Congrès de l'Association européenne de médecine nucléaire, au cours duquel la toxicité de l'uranium appauvri a fait l'objet d'une partie des débats. Le Dr Asaf Durakovic, ancien expert au Pentagone, y soutient la découverte d'U 236 dans les urines de neuf vétérans britanniques, dix ans après la guerre du Golfe. L'Office de protection des rayonnements ionisants (Ofrpi) conteste ces assertions.

La seconde intervient alors qu'émerge la polémique sur l'uranium appauvri qui occupera une partie des médias français durant le premier trimestre 2001. Celle-ci porte sur les éventuelles conséquences sanitaires de l'exposition des militaires français à des munitions à uranium appauvri. Le dépôt de la proposition de résolution est concomitant à l'annonce faite par l'Otan de la création d'un comité spécial chargé d'étudier les conséquences sur la santé des soldats engagés dans les Balkans et de celle faite par le Service de santé des armées de la mise en place d'un programme généralisé de surveillance médicale pour tous les militaires français ayant séjourné dans cette zone. Il est intéressant de noter que la première vague d'articles paraît dans la presse nationale française dès le lendemain.

La troisième proposition de résolution est déposée un mois après la parution d'un ouvrage réalisé par M. Jean-Marie Benjamin, « *Ce que Bush ne dit pas* », récit d'une enquête menée en Irak à l'issue de la première guerre du Golfe, et moins de quinze jours après l'arrêt du second conflit Irakien.

3.3.2.2 Motivations du rejet des propositions de création d'une commission d'enquête

Deux conditions de recevabilité à la création d'une commission d'enquête sont posées par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires : son objet doit être de recueillir des informations sur des faits déterminés et aucune procédure judiciaire portant sur les faits ne doit être en cours.

Après vérification du respect des conditions de recevabilité, l'opportunité est examinée : en l'espèce, il s'agit de s'interroger sur l'opportunité de créer une commission d'enquête à la place d'une mission d'information.

a) *Première proposition*

C'est lors de la séance du 2 octobre 2000, que la Commission procède au choix du type de procédure parlementaire à mettre en place. Lors de son audition préalable devant la Commission, le ministre de la Défense avait proposé la création d'une mission d'information. La Commission examine tout d'abord la proposition de résolution requérant la création d'une commission d'enquête.

Le rapporteur, M. Claude Lanfranca, souligne qu'une commission d'enquête serait constituée pour six mois seulement, la loi interdisant qu'il en soit créée d'autre sur le même objet avant un an, tandis qu'une mission d'information ne serait pas soumise à cette restriction. Il fait valoir que, même utilisée de façon limitée, la souplesse dans la durée qu'autorise la formule de la mission d'information pourrait présenter un intérêt, notamment pour la coordination avec le groupe d'experts.

b) *Deuxième proposition*

M. Robert Gaïa relève que les conditions de recevabilité relatives à l'ordonnance n° 58-1100 sont remplies. Néanmoins, il exprime des doutes sur l'opportunité de la proposition, d'autant moins certaine à ses yeux que la Commission a déjà décidé d'entreprendre une investigation plus large sur le sujet, en approuvant le 10 janvier 2001 la proposition du Président, M. Paul Quilès, d'étendre à la période des opérations en ex-Yougoslavie, le champ d'investigation de la mission d'information sur les conditions d'engagement des militaires français ayant pu les exposer, au cours de la guerre du Golfe, à des risques de pathologies spécifiques.

M. Robert Gaïa rappelle alors les prérogatives, les pouvoirs et l'intérêt des missions d'information.

c) *Troisième proposition*

L'examen des conditions de recevabilité de la troisième proposition de résolution révèle l'irrecevabilité de celle-ci. En effet, selon les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 : « *il ne peut être créé de commission d'enquête*

sur des faits ayant donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours ». Pour ce qui relève de cette affaire, le Garde des Sceaux, saisi par le président de l'Assemblée nationale, a répondu que : « *des procédures judiciaires sont actuellement en cours devant le tribunal aux armées de Paris et devant le tribunal de grande instance de Paris sur les faits ayant motivé le dépôt de cette proposition, s'agissant des plaintes de militaires français engagés pendant les opérations militaires en Arabie Saoudite, en Irak et au Koweït en 1990 et 1991* ». En l'espèce, l'interprétation stricte de la loi amène donc à conclure que l'existence de procédures judiciaires en cours fait obstacle à la création d'une commission d'enquête. La proposition de résolution apparaît donc irrecevable.

Néanmoins, la Commission de défense a également tenu à se prononcer sur le fond de l'argumentation développée par les initiateurs de la proposition.

Le principal argument avancé de manière récurrente par les trois propositions concerne la dimension des pouvoirs d'investigation : ceux conférés à une commission d'enquête semblent s'avérer plus importants que ceux dévolus à une mission d'information.

d) L'élargissement des pouvoirs d'investigation

Lors du rejet de la deuxième proposition de résolution, M. Robert Gaïa observe que les commissions d'enquête sont souvent supposées avoir plus de pouvoir et plus d'autorité dans leurs travaux qu'une mission d'information, notamment en raison des dispositions de l'ordonnance n° 58-1100 établissant leurs pouvoirs de convocation, l'obligation de serment des témoins et l'habilitation de leurs rapporteurs à se faire communiquer tous documents de service. Les rapporteurs successifs relèvent, à l'encontre de cet argument, que les exigences du secret de la Défense nationale s'imposent autant à une commission d'enquête qu'à une mission d'information.

Lors de la communication de la mission d'information sur les risques sanitaires auxquels ont pu être exposés les militaires français dans les Balkans, le Président, M. Bernard Cazeneuve, souligne que la mission n'a rencontré aucun obstacle pour obtenir la transmission de la part du ministère de la Défense des documents opérationnels dont elle avait fait la demande. Il ajoute qu'il ne peut être fait grief au ministère de ne pas avoir communiqué des documents qui n'existent pas, ou dont la mission n'aurait pas fait la demande.

La création d'une commission d'enquête pourrait aussi se justifier du fait de lacunes qui auraient été constatées dans les travaux de cette mission d'information, ou de faits nouveaux apparus depuis, ce qui n'est pas le cas.

3.4 Les comptes-rendus et la médiatisation des rapports et des enquêtes

3.4.1 Le rapport du groupe de travail du ministère de la Défense

Le contenu du rapport est technique et opérationnel. Il détaille les conséquences de l'utilisation des munitions à uranium appauvri et rend une synthèse des analyses de leurs effets sur la santé et l'environnement. Au niveau de la communication, il traduit ces éléments techniques en un discours plus généraliste propre à être diffusé aux médias.

Il formule des recommandations, telle que la création d'un groupe de travail indépendant chargé de mener une étude sur le sujet. Cette recommandation sera matérialisée en octobre 2000 lorsque sera confiée au professeur Salamon la direction d'un groupe d'étude chargé de l'analyse des données sanitaires relatives aux anciens combattants de la guerre du Golfe.

Les conclusions avancées mettent en avant l'utilité des munitions à uranium appauvri et leur l'absence de dangerosité pour la santé et l'environnement, vu l'usage qui en est fait.

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune diffusion et d'aucune médiatisation. Telle n'était pas sa vocation. Il s'agit d'un document interne au ministère de la Défense.

3.4.2 Le rapport Salamon

Lors de la conférence de presse du 24 avril 2001 donnée au ministère de la Défense par la DICOD, le professeur Salamon fait part des conclusions auxquelles a abouti le groupe de travail.

Il précise que la méthodologie employée a consisté en l'analyse de la bibliographie existante sur le sujet, c'est-à-dire en l'étude de données essentiellement d'origines britannique et américaine. Il constate à ce titre qu'un des problèmes majeurs réside dans l'hétérogénéité des travaux qui ne présentent pas tous la même qualité scientifique (« *il y avait beaucoup de publications qui partaient un peu dans tous les sens* »)⁴. Par ailleurs, il met en avant la difficulté rencontrée pour collecter des données sur un phénomène vieux de huit ans.

⁴ (Synopsis de la conférence de presse du ministère de la Défense du 24 avril 2001, mise en ligne sur le site Internet du ministère de la Défense, www.defense.gouv.fr/actualites/dossier).

La principale critique d'ordre technique qui vise les enquêtes épidémiologiques qui ont été effectuées aux Etats Unis, porte sur la qualité des échantillonnages sélectionnés (« on a des études par sondages ou par petits paquets (...), et la plupart du temps, on a un risque majeur de non-représentativité. (...). Beaucoup de travaux américains (présentaient) cette difficulté là, c'est-à-dire que les échantillons n'étaient pas forcément représentatifs des militaires ou des vétérans américains »).

Le professeur Salamon déclare qu'aucun travail publié ne met en évidence l'existence d'une surmortalité chez les vétérans américains et britanniques. Sur la question de l'existence éventuelle d'un « syndrome » de la guerre du Golfe, il en nie la réalité, parce que l'on ne peut constater aucune « homogénéité soit physiologique, soit de mécanisme, soit d'étiologie ». Cependant il ne nie pas l'existence d'un problème : « il y a des signes fonctionnels, des plaintes et des symptomatologies plus fréquentes (...) aux Etats Unis et en Angleterre, chez les militaires qui ont fait la guerre du Golfe ».

Il relève qu'« aucune cause unique pouvant expliquer l'excès de signes ou des symptômes (...) n'est formellement mise en évidence ». L'uranium appauvri est cité comme un des éléments causals potentiels de ces troubles parmi d'autres (pyridostigmine, survaccinations, fumées des puits de pétrole en feu, agent neurotoxique sarin, pesticides organophosphorés, conditions climatiques, stress, ...).

Quatre recommandations sont émises en conclusion par le groupe de travail :

- Afin d'établir un panorama de la situation française, une étude épidémiologique exhaustive, par autoquestionnaire, portant sur l'ensemble des vétérans français qui ont participé à la guerre de Golfe ;
- Pour compléter cette étude, une analyse (confiée à l'Institut de veille sanitaire en coopération avec le Service de santé des armées) de la mortalité des militaires déployés dans le Golfe ;
- Des recherches en amont sur les effets des stimulations antigéniques répétées chez l'adulte ;
- Face à l'insuffisance constatée en matière de surveillance épidémiologique des anciens combattants, la création d'un observatoire permanent de surveillance des militaires et anciens militaires.

Le professeur Salamon met en évidence les contradictions qui résultent de la prise en compte du principe de précaution. Il ressort du rapport de mission des contradictions liées à ce qu'il nomme *l'impossible réfutation*. « Si un phénomène existe, un statisticien est éventuellement capable de le prouver avec un certain risque d'erreur. Et quand un phénomène n'existe pas, il ne peut pas le prouver, il peut simplement dire qu'il ne l'a pas vu. (...) on rentre dans une discussion qui dépasse très largement le problème de la guerre du Golfe (...), qui rentre dans ce que l'on appelle la difficulté d'utiliser le principe de précaution. (...) comme on ne peut jamais dire que quelque chose n'existe pas, on dira

toujours qu'il est possible que cela existe (...). Cette impossible réfutation est un problème qui est très difficile à une époque où nous vivons, surtout nous ministres, dans une certaine sacralisation du principe de précaution quelquefois mal utilisé. »

Cette conférence de presse a fait l'objet d'une reprise limitée dans les médias.

3.4.3 Le rapport Lanfranca

Le rapport de la mission d'information parlementaire publié le 15 mai 2001 présente le compte-rendu des travaux sur les conditions d'engagement des militaires français dans le Golfe. Parmi les conclusions exposées, les rapporteurs mentionnent un élément relatif à l'uranium appauvri : il ressort de l'enquête qui a été menée que des soldats français ont bien été exposés à des poussières d'obus à uranium appauvri tirés par l'aviation américaine et l'aviation britannique aux cours des opérations.

La mission d'information formule dix propositions desquelles ressort essentiellement la demande d'une meilleure indemnisation des militaires souffrant de symptômes inexplicables après avoir pris part aux opérations dans le Golfe. Parmi celles-ci figurent :

- Le lancement d'une enquête de descendance concernant les militaires ayant eu des enfants dans les cinq années suivant leur retour du théâtre d'opérations ;
- L'attribution à des organismes scientifiques privés et public, sous l'autorité de l'institut de veille sanitaire du soin d'effectuer des études de mortalité et de morbidité sur les militaires des unités les plus exposées ;
- L'établissement d'une liste des pathologies inexplicables ouvrant droit à une compensation financière pour les anciens combattants de la guerre du Golfe dont les maladies ne sont pas encore clairement identifiées ;
- L'abrègement des délais de procédure pour les demandes de droit à pension (suppression du droit à réexamen attribué à l'issue de la procédure au chef du service des pensions du ministère de l'Economie et des Finances) ;
- La mise en jeu du principe de précaution au regard de l'indemnisation par le biais de la reconnaissance d'une présomption d'imputabilité ;
- L'ouverture de l'accès, pour les anciens combattants, à la commission consultative médicale via un entretien avec le médecin en charge du dossier ;

- L'information et la sensibilisation des nouvelles recrues aux risques radiologiques et chimiques des armes de nouvelle génération, notamment les obus à uranium appauvri.

La problématique de l'uranium appauvri fait plus spécifiquement l'objet de la communication du 20 février 2002 sur les risques sanitaires auxquels ont pu être exposés les militaires français dans les Balkans. Cette communication résulte de l'élargissement, en janvier 2000, de la compétence de la mission d'information parlementaire aux opérations conduites dans les Balkans. Cette communication a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale.

Le Président de la mission d'information précise que la démarche méthodologique adoptée initialement pour examiner les données opérationnelles relatives aux opérations de la guerre du Golfe, et mise en œuvre jusqu'à la publication du rapport en mai 2001, a été transposée à l'analyse des données opérationnelles relatives aux opérations dans les Balkans. Il souligne que la mission n'a pas pour vocation de déterminer *d'un point de vue médical* le caractère et l'éventuelle origine des affections. L'objet de la mission est de *« rechercher, par des auditions et l'examen de documents, des éléments d'information et d'appréciation sur les conditions d'engagement des forces et les risques sanitaires qui pouvaient en découler, de manière à formuler des remarques et recommandations à destination notamment de l'Exécutif et des états-majors ».*

Le rapporteur rappelle en premier lieu la position de l'Etat français au regard de la production et de l'utilisation des armes à uranium appauvri.

Il fait ensuite état des analyses sanitaires et environnementales menées sur les sites de tirs d'essais français de Gramat et Bourges : aucune trace d'uranium n'a été relevée autre que l'uranium naturel présent dans le sol, l'eau et les végétaux. Aucune contamination n'a été relevée en ce qui concerne les personnels des centres de tirs.

Le rapporteur souligne que les données relatives aux tirs de munitions à uranium appauvri sont beaucoup plus précises pour ce qui est des opérations dans les Balkans que celles relatives aux opérations en Irak. L'OTAN a ainsi pu fournir le nombre de munitions tirées (10 800 projectiles), et non un tonnage approximatif, et la liste précise des sites bombardés.

Le rapport présente ensuite le bilan des expertises rendues par les grandes institutions internationales :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), tout en ayant formulé des commentaires prudents sur la situation, a jugé peu probable l'existence

d'un risque accru de leucémie du fait de la mise en œuvre d'armes à uranium appauvri. Elle note toutefois qu'il a été constaté une importante augmentation des cancers de la thyroïde suite à la catastrophe de Tchernobyl. Elle rappelle qu'en cas d'inhalation ou d'ingestion de particules d'uranium appauvri vaporisées après explosion, la première conséquence consisterait en de graves dysfonctionnements rénaux ;

- L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne a déclaré que les risques théoriques de cancers liés à l'uranium appauvri seraient plus faibles que ceux de l'uranium naturel ;
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), suite à l'envoi d'une équipe de 14 experts au Kosovo en juillet 2000, et après avoir visité 11 sites bombardés et effectué plusieurs centaines de prélèvements, s'est montré rassurant sur les risques de contamination environnementaux mais a précisé qu'une incertitude demeurait quant à la qualité des eaux souterraines. Il recommande la décontamination des 112 zones ayant été touchées par les munitions à uranium appauvri et conclut qu' « *en l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'établir un lien entre les résultats de ces analyses et les cas de leucémie dont ont été victimes plusieurs soldats de l'OTAN* » ;
- Le groupe des experts, dits le l'article 31 du traité Euratom, a déclaré que :
 - L'exposition directe à l'uranium appauvri ne produit pas d'effets décelables du moins dans l'immédiat, étant donné le caractère latent des cancers et des leucémies (périodes pouvant aller jusqu'à sept ans).
 - L'effet combiné radioactif et chimique n'est pas exclu a priori, mais il n'y aurait pas de preuves pour soutenir une telle hypothèse.
 - Des contaminations de l'eau, voire de la chaîne alimentaire, ne sont pas impossibles mais les doses d'exposition à l'uranium appauvri paraissent extrêmement limitées.

La mission conclue qu'il n'existe pas à ce jour de preuve statistique d'une occurrence de pathologie plus marquée, telle la leucémie, chez les militaires ayant participé aux opérations en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Dans les conclusions qu'il présente, le Président soutient l'accroissement du rôle joué par l'Union européenne dans cette affaire, en mettant en œuvre la proposition émise par M. Flahaut, ministre belge de la Défense : créer un dispositif de collecte et d'échange d'informations sanitaires entre pays membres pour toutes les opérations extérieures et humanitaires pour lesquelles ils dépêcheraient des nationaux.

Il note que les gouvernements et autorités administratives ou scientifiques des Etats balkaniques n'ont pas saisi les institutions internationales de faits significatifs relatifs à une augmentation des cas de leucémies, lymphomes ou dysfonctionnement rénaux pour la population des zones atteintes par des projectiles à uranium appauvri.

La mission prend acte des résultats des enquêtes épidémiologiques lancées par le Service de santé des armées et renouvelle sa recommandation de créer un observatoire pour l'étude des risques auxquels ont pu être exposés les militaires en opérations. Elle préconise également le suivi épidémiologique et sanitaire de ces militaires.

3.5 La mise en œuvre des recommandations

3.5.1 Une enquête épidémiologique sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé

Parmi les recommandations émises au sein du rapport Salamon, figure la mise en place d'une étude épidémiologique exhaustive. Menée par auto-questionnaire, celle-ci aura pour cible l'ensemble des vétérans qui ont participé à la guerre du Golfe.

L'enquête épidémiologique, placée sous la responsabilité du professeur Salamon, est lancée en janvier 2002. Sur une base de 20 208 noms de personnels militaires ayant participé aux opérations de la guerre du Golfe entre le 1^{er} août 1990 et les 31 juillet 1991, le questionnaire élaboré par la mission a pu être adressé à 10 477 personnes dont le nom et l'adresse ont pu être rapprochés.

Le 10 décembre 2003, le professeur Salamon présente le rapport d'étape de cette enquête menée à partir de l'exploitation de données recueillies jusque là. Il s'agit d'un rapport d'état des lieux et non de diagnostique qui, en tant que rapport d'étape, ne présente pas de conclusion mais une première synthèse des statistiques relative à la phase de recueil d'informations. L'analyse épidémiologique d'étape porte sur un quart de la base sélectionnée (sur les 6 146 questionnaires retournés à la mission d'enquête, 5 469 étaient exploitables).

La phase d'exploitation des données finalisée donne lieu à un rapport définitif dont le compte-rendu est présenté le 13 juillet 2004.

Les conclusions de « *L'enquête française sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé* » n'apportent pas d'élément réellement novateur : l'enquête conclut à l'absence d'existence d'un syndrome de la guerre du Golfe à proprement parlé.

Toutefois, elle reconnaît que les soldats français ayant servi dans la région en 1990 et 1991 souffrent plus que la population moyenne de certains maux (céphalée, troubles du sommeil, irritabilité). Elle constate cependant une fréquence de cancers moins importante que la population française en générale (11/1 000 contre 19/1 000), une absence de surmorbidity de maladies cardiovasculaires, et pas d'excès de pathologies et de malformations parmi les enfants des militaires nés après la guerre du Golfe. En outre, sur les 154 sujets qui se trouvèrent à proximité d'un char détruit par des munitions à uranium appauvri, ou qui présentaient des symptômes de maladies rénales, aucune trace d'uranium n'a été décelée dans les analyses d'urine.

Le professeur Salamon reconnaît cependant que l'étude épidémiologique comporte un problème de représentativité évident dans la mesure où elle n'est pas exhaustive, un quart seulement des personnes concernées ayant répondu à l'enquête. A cela s'ajoute une lacune : l'absence d'étude de mortalité, la réalisation d'une enquête rétrospective étant excessivement lourde à mener. Le professeur Salamon suggère de mener une étude de mortalité prospective.

3.5.2 La création de l'Observatoire de la santé des vétérans

L'Observatoire de la santé des vétérans (OSV) est créé au sein du ministère de la défense le 10 juin 2004⁵. Il est chargé de coordonner les actions destinées à améliorer la prise en charge des militaires et anciens militaires.

Il a pour mission :

- d'établir une cartographie des risques encourus par les militaires, en vue de disposer d'une traçabilité ;
- d'aider au recueil des données permettant de disposer d'un historique de carrière des militaires, et de participer à la coordination d'un réseau de soins civils et militaires ;
- d'assurer une veille sanitaire, notamment en matière de pathologies émergentes, et de piloter les enquêtes épidémiologiques nécessaires ;
- d'apporter un conseil scientifique dans la recherche d'imputabilité, sans se substituer aux directions départementales des anciens combattants, compétentes pour le traitement des pensions militaires d'invalidité.

⁵ Décret n°2004 – 524 du 10 juin 2004.

4. L'ANALYSE STRUCTURELLE DE LA POLEMIQUE

4.1 Le rôle des médias dans la mise en débat public

La polémique sur l'uranium appauvri est un débat scientifique à incidence politique dont la résolution se joue sur la scène médiatique.

Les médias constituent la scène où vont se jouer et se révéler les affrontements qui opposent les acteurs. La mise en débat publique de la controverse sur l'uranium appauvri se réalise par la voie des médias. Ils vont mettre en scène les sphères d'affrontement et de résolution de la polémique. A ce titre, ils figurent l'agora au sein de laquelle la polémique prend forme et se structure.

En lui donnant sa tonalité, les médias participent à la construction de la perception sociale du débat. On retrouve la figure de l'*agenda-setting* développée par Mac Comb et Shaw au début des années 70 : les médias participent à la formation de la réalité sociale et par conséquent à la construction de l'opinion publique par la sélection, l'agencement et la hiérarchisation des informations qu'ils véhiculent. « *Ils sont, en somme, les auteurs d'un véritable agenda public qui ordonne et organise le monde* »⁶.

A la différence des affaires où les sphères d'affrontement se révèlent au sein de l'appareil judiciaire - dans un premier temps lors de l'instruction, puis au sein du prétoire lors de la phase publique de dénouement, l'affaire de l'uranium appauvri est organisée par les médias.

A l'instar de la guerre du Golfe dont la traduction médiatique fût pensée et mise en scène par les autorités américaines à l'attention des médias, ceux-ci par un effet de balancier, mettent à leur tour en scène les polémiques qui se rattachent à cet événement.

4.2 L'objectivité des médias

La question de l'objectivité journalistique fait toujours l'objet de nombreux débats. Le principe d'objectivité est certes revendiqué par les médias. Toutefois, de nombreux chercheurs partagent l'idée que cette objectivité est un leurre. Dans cette ligne de pensée, Gilles Gauthier soutient que les médias ne peuvent prétendre à une objectivité totale « *parce que la réalité n'existe pas* » et « *parce que les journalistes appréhendent toujours la réalité en fonction de leur subjectivité* »⁷. On peut

⁶ Lucien SFEZ, *Critique de la communication*, Seuil, 1992.

⁷ Gilles GAUTHIER, « La mise en cause de l'objectivité journalistique », in *Communication*, vol. 12, n° 2, 1991.

cependant soutenir qu'une partie du réel est partagée par tous, en amont du sens que chacun lui donne ensuite, d'après son propre système de signification⁸.

Une certaine confusion peut se faire entre acteurs, interprètes et médiateurs du débat en la personne des journalistes d'investigation. Leur fonction de journaliste les conduit à être les rapporteurs objectifs des controverses qui opposent les acteurs de la polémique. La confusion est accentuée lorsque certains des acteurs (comme Christine Abdelkrim-Delanne, co-fondatrice d'Avigolfe) cumulent cette qualité avec leur fonction de journaliste.

Au cours de la polémique, les journalistes en viennent à faire le propre procès de leur profession. A propos du supposé silence qui entoure la dangerosité des armes à uranium appauvri, les médias évoquent de concert les intérêts politico-économiques des États. Mais certains d'entre eux accusent leurs confrères d'avoir entretenu ce silence parce qu'une mise en cause des armes à uranium appauvri aurait servi la cause des Serbes. Dans ce procès que la presse se fait à elle-même, c'est la qualité de la démocratie d'opinion qui est soulevée : contre les journalistes tacitement accusés tacitement d'être « corrompus », d'autres se posent comme les défenseurs d'une certaine éthique.

4.3 L'intertextualité de l'environnement communicationnel : multiplicité des discours et bruit médiatique

Le discours porté par le ministère de la Défense n'est qu'un discours parmi tous les autres : les discours officiels des institutions intergouvernementales, les discours des experts indépendants, les discours des victimes. L'ensemble de ces discours est porté par les médias sur la scène médiatique et livré au public.

L'environnement communicationnel dans lequel nous évoluons est fortement empreint d'intertextualité. On entend par là que « *le processus de réception d'une émission ne se déroule pas en vase clos, ce message s'inscrivant de fait dans une série de contextes où circulent simultanément une multiplicité d'autres messages explicites et implicites (en provenance des personnes qui nous entourent, comme aussi des médias et des autres institutions)* »⁹. Il est à noter que le récepteur saisit ainsi, au milieu du « bruit » médiatique qui l'entoure, non pas l'intégralité des messages qui lui parviennent, mais seulement des bribes de ceux-ci et dans des proportions inégales.

Plus une affaire prend de l'ampleur sur la scène du débat public, plus les acteurs sont diversifiés et nombreux, plus le « bruit » ressortissant à ce contexte est

⁸ Philippe BRETON et Serge PROULX, in *L'explosion de la communication à l'aube du XXIème siècle*, La Découverte, 2002, p. 102.

⁹ Ibid., p.235.

important. Le récepteur aura alors une perception d'autant plus fragmentée du sujet, fortement marquée par une représentation subjective. Précisons également qu'il ne percevra par les messages avec la même intensité selon la source dont ceux-ci émanent. A ce titre, les émissions de divertissement qui composent un cadrage interprétatif d'une affaire mise en débat public, peuvent accéder au niveau d'émetteur dominant au regard de la perception de l'affaire par le public¹⁰.

Dans l'affaire de l'uranium appauvri, les sources du discours porté sur la scène du débat public sont extrêmement nombreuses et diversifiées. Certaines d'entre elles sont par nature destinées à émerger du bruit ambiant : celles des acteurs de la polémique. « Quelle est la position des « victimes » (les vétérans) ? », « Quelle est celle de l' « accusé » (la Défense) ? », sont les premières questions que se pose le public lorsque les médias présentent les parties à la controverse.

4.4 L'argumentation contre le symbolisme : quel procédé pour convaincre?

On constate une forte propension des médias à manier les images symboliques à l'acmé de la polémique. Face à l'argumentation scientifique déployée par les acteurs qui doivent rendre des comptes (l'institution de Défense), la manipulation des images symbolique s'adresse à l'émotionnel.

La médiatisation des risques technologiques recèle fréquemment cette interaction entre les modes d'expression scientifiques et l'imagerie symbolique. Les gestionnaires de la polémique s'expriment par un langage scientifique ; l'outil rationnel est le seul dont ils disposent pour combattre l'imagerie symbolique activée par les médias dans les polémiques portant sur les risques technologiques à incidence sanitaire et environnementale.

4.5 La structure elliptique de la polémique

On constate une absence de linéarité dans le débat sur la toxicité tel qu'il est porté par les médias. On ne peut pas véritablement affirmer qu'une déclaration scientifique vienne, à un moment de la polémique, consacrer un retournement de celle-ci. Les médias reviennent régulièrement sur les argumentations antérieurement démontées. Le débat se déroule suivant une structure elliptique : passage en revue des causes possibles, puis retour au point de départ. De nouvelles causes potentielles des pathologies observées viennent enrichir le débat (benzène, ...) mais celui-ci ne dérive pas pour autant. La polémique

¹⁰ Ibid., p. 236.

s'épuise par la répétition des causes invoquées par les uns, démontées par les autres, mais sur lesquelles l'ensemble de la communauté scientifique ne peut s'accorder scientifiquement.

4.6 La circulation de l'information

Cette phase de la polémique se développe dans les médias par un effet d'interaction entre les informations véhiculées par l'ensemble des médias européens. Les éléments d'information circulent d'un média à l'autre et sont enrichis au fur et à mesure, nourrissant ainsi l'évolution de la polémique. Il s'agit donc bien d'une polémique politique transnationale, ce caractère imprimant la qualité de la reprise médiatique de la polémique qui est elle-même transnationale. La mise en débat public du sujet par les médias s'effectue sur le plan national. L'information est transmise aux citoyens nationaux par leurs médias nationaux. Mais le traitement de l'information par les médias étrangers influe sur la perception que les médias nationaux ont de l'affaire. Ce n'est donc pas seulement la façon dont se joue la polémique au niveau politique à l'étranger qui influe sur la perception que médias nationaux ont de l'affaire, mais aussi la façon dont l'information traite cette polémique qui se répercute sur son traitement médiatique national.

4.7 Les spécificités structurelles des controverses scientifiques

4.7.1 La recherche d'une expertise contraire légitime

Les médias ont fréquemment recours à d'anciens experts des institutions mises en cause, dont les déclarations viennent en contradiction de celles effectuées par les autorités en fonctions.

Par exemple, la presse évoque les témoignages de deux physiciens, l'un ancien expert pour le Pentagone, l'autre ancien officier de l'US Navy. Aux affirmations de l'institution internationale et de l'institution de Défense, le journal offre donc comme pendant celles de scientifiques ayant travaillé pour le compte et au sein de celle-ci.

Le Dr Asaf Durakovic, colonel et vétéran de la guerre du Golfe, spécialiste de médecine nucléaire « soupçonne rapidement l'uranium appauvri d'être la cause des pathologies des soldats qui se présentent à lui alors qu'il est responsable du département nucléaire (d'un) l'hôpital militaire. Mais de toute évidence, ses travaux dérangent. » Il affirme que les demandes d'analyses d'urine qu'il a fait « ont toutes été prétendument perdues », qu'on lui a demandé « d'arrêter ses recherches » et qu'ayant refusé il aurait été « viré pour désobéissance » (L'Express, le 1/2).

Un ancien officier belge spécialisé en protection nucléaire conteste le fait que les quantités d'uranium appauvri qui auraient pu être inhalées par les soldats du Golfe et des Balkans ne paraissent pas suffisantes pour provoquer des maladies liées à la radioactivité. « *Mettre de l'UA dans les armes, c'est un crime* » (L'Express, le 1/2).

Ce recours à des experts « sortis » des institutions a pour ambition de légitimer les propos tenus et de placer le débat entre des parties de niveau identique. Il s'appuie sur l'idée qu'il ne peut y avoir de contradiction légitime à la parole officielle des autorités (ici l'OTAN et le Pentagone) que dans la mesure où elle émane d'experts ayant une connaissance interne des institutions. Face au politique, les médias opposent l'expert issu de cette sphère, mais dans une position de dissident. N'étant plus en fonction, sa parole est désormais considérée comme libre de tout devoir de respect du secret, mais elle s'offre aussi comme une parole « éclairée ».

4.7.2 Des experts qui se contredisent

Tout au long du développement de la polémique, les médias relèvent sans faille les cas d'experts qui, sur le sujet de la toxicité, ont énoncé des positions contradictoires. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'incohérence dans les thèses qu'ils soutiennent, mais d'un retournement dans leur positionnement de scientifique vis-à-vis de la toxicité et des risques encourus.

On peut citer le cas de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants (Opri) qui, après avoir affirmé que « *la radioactivité de l'uranium appauvri est notable, et que ce matériau est tout sauf anodin* » » (Le Monde, le 12/1), déclare : « *L'uranium était un mauvais candidat. Il eût fallu que les militaires soient exposés à des très grosses quantités pour un éventuel impact sanitaire. Cela ne veut pourtant pas dire que toute radioactivité soit mise hors de cause dans ces pathologies* » (La Croix, le 16/1).

Si les controverses d'experts accréditent le doute sur les capacités de la science à cerner le problème, les contradictions personnelles des scientifiques entérinent le sentiment que la science est confrontée à un problème qui lui échappe complètement.

Or, le doute est le plus sûr ferment des polémiques médiatiques. C'est en le réactivant régulièrement que les journalistes maintiennent celles-ci dans l'agenda médiatique.

4.7.3 L'exploitation médiatique du doute scientifique

Le doute est un élément fortement exploité par les médias en ce qu'il peut être annonciateur de l'émergence d'une crise. Il est perçu comme le révélateur de

dysfonctionnements potentiels au sein d'une l'institution et est appréhendé par les médias comme le fil conducteur qui permettra de les dévoiler.

« *La vérité est qu'on ne sait pas* » est une affirmation qui, venant d'un expert institutionnel, traduit l'état de dépassement dans lequel se trouve l'institution face à la compréhension et à la gestion du problème.

Un an et demi après la polémique, les médias s'interrogent toujours sur la toxicité, mais ne posent pas la question directement : ils relèvent les interrogations qui subsistent des conflits d'experts :

« *Si certains spécialistes soulignent que le laps de temps écoulés entre l'exposition à l'uranium appauvri et l'apparition des symptômes est bien court, pour d'autres experts, cette poussière ingérée ou inhalée pendant ou après les combats, serait bien la cause des cancers et d'autres maladies chez les vétérans et les populations civiles. Missionné par les ministres de la Santé et de la Défense, le professeur Salamon a rendu un rapport d'expertise ambigu l'an dernier. S'il rejette l'idée d'une surmortalité chez les militaires ayant participé à la guerre du Golfe, il admet une multiplication des symptômes fonctionnels* » (Aujourd'hui, le 19/07/02).

5. LES PROBLEMATIQUES

5.1 Le contexte d'émergence de la polémique

La polémique émerge alors que la Défense opère une mutation qui s'incarne dans une nouvelle définition de la guerre et une restructuration de son langage et dans un élargissement de ses missions. Parallèlement, la traduction médiatique de la polémique se joue dans un contexte où la demande de transparence atteint toutes les catégories institutionnelles de la société, jusqu'à toucher l'institution militaire traditionnellement perçue comme gardienne du secret.

5.1.1 *La perte du caractère mortifère de la guerre*

5.1.1.1 Les nouvelles guerres et le nouveau langage de la guerre

La guerre du Golfe marque l'irruption d'une nouvelle présentation symbolique du conflit. La représentation de la guerre, telle qu'elle est offerte à la compréhension de l'opinion publique, se modifie sensiblement par un recours à un nouvel « ordre terminologique ». Désormais la guerre « zéro mort » est « propre » ou « humanitaire », les bombardements deviennent des « frappes chirurgicales », les morts et victimes civiles entrent dans la catégorie des « dommages collatéraux ». On note l'utilisation d'un langage de l'ordre de la terminologie sanitaire et médicale. De la guerre qui tue, on passe à la guerre qui soigne. Elle est certes, toujours dangereuse, mais ses visées sont différentes. Elle ne se donne plus comme un acte barbare dans sa mise en œuvre et ses conséquences, mais comme un acte stratégique maîtrisé, initié par des dirigeants préoccupés avant tout de la sauvegarde de l'humanité en général, et des individus en particuliers. L'aspect médicalisé du vocabulaire accrédite l'idée d'une parfaite maîtrise des outils. Ce caractère est renforcé par l'aspect hyper-technologique des nouvelles guerres. L'utilisation d'armements aux technologies pointues associés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication mises en œuvre sur les théâtres d'opérations, renforce l'idée de maîtrise des processus et de leurs conséquences.

Les détracteurs démontent ce qu'ils considèrent comme un simple artifice du langage : la guerre demeure un conflit nanti de tous ses attributs, ce qui a changé, c'est son habillage. Ils dénoncent une notion qui se travestit sous un langage qui cherche à effacer les contours jusqu'à la vider de son contenu. Jean Baudrillard dans « *La guerre du Golfe n'a pas eu lieu* », Christine Abdelkrim-

Delanne dans « *La Sale guerre propre* » et Martin Meissonnier dans « *La guerre invisible* » traduisent, entre autres, ce courant critique.

La polémique sur la toxicité des armes à uranium appauvri se présente alors comme l'irruption des faits dans ce monde des apparences terminologiques. Les acteurs initiateurs de la polémique (la société civile, dont les vétérans) dénoncent indirectement le caractère illusoire de ce nouveau langage de la guerre.

5.1.1.2 Les nouvelles missions

En France, parallèlement à la mutation du langage qui se rattache au conflit (amorcé par la Défense américaine), les missions de l'armée tendent à s'élargir hors du champ traditionnel, allant jusqu'à modifier la perception de la Défense. Dans le champ des opérations extérieures, l'accent est mis sur les opérations de maintien de la paix et les interventions humanitaires. Sur le territoire national, se développe une forte médiatisation des missions de service public, suscitée il est vrai par l'actualité : mise en œuvre des plans POLMAR, secours aux sinistrés lors des inondations et des tempêtes. L'armée est propulsée au plus près des populations et la perception que celle-ci en a se modifie sensiblement.

Ainsi l'activité des armées, dans la représentation que l'on s'en fait, perd peu à peu de son caractère mortifère. L'armée devient une force de protection et de sauvetage. La mise en œuvre du plan Vigipirate, si elle relève du champ traditionnel des missions de l'institution, n'en recèle pas moins la connotation d'opération de protection des citoyens.

5.1.2 Une société en demande de transparence

L'opacité présumée, de la part de l'opinion publique, de l'institution militaire, se heurte à l'impératif de transparence qui irrigue l'ensemble de la société et dont les institutions sont aujourd'hui débitrices à l'égard des citoyens.

L'idéal démocratique contemporain se nourrit d'un idéal de transparence dans l'activité et le fonctionnement des institutions. Cette transparence se réalise par la mise en œuvre d'une information élargie et pro-active et par une réactivité communicationnelle sans faille en cas de questionnement de la part des citoyens.

A contrario, le silence est toujours perçu comme susceptible de couvrir une opération de dissimulation volontaire de la part des institutionnels : qu'il s'attache à cacher soit des erreurs inacceptables commises par les autorités et que l'Etat veut couvrir, soit des enjeux inavouables car moralement ou éthiquement réprouvés (par exemple des enjeux économiques contre des

impératifs sanitaires), soit des enjeux qui opèrent en dehors du champ immédiat auquel le sujet en question est relié (par exemple des enjeux de politique internationale dans une problématique sanitaire).

Dans la polémique sur l'utilisation des armes à uranium appauvri, on relève de la part de certains médias la dénonciation d'une absence de transparence des autorités comme opération de dissimulation. Leur silence s'expliquerait par une triple causalité : celle de l'erreur inacceptable qui résiderait dans la connaissance qu'auraient eu les autorités de la dangerosité du produit et dans l'absence de mise en place d'un système de prévention adapté ; celle des enjeux économico-politiques inavouables que seraient la solution apportée à la gestion des déchets nucléaire et le coût de l'indemnisation des victimes et de la dépollution des sites. La troisième est soulevée par Christine Abdelkrim-Delanne qui dénonce un prétendu silence de la presse qui aurait tacitement et de concert écarté la problématique, non par intérêt, mais pour des raisons de bonne conscience politique à l'égard du conflit bosno-serbe : *« il y avait l'idée très forte que dénoncer l'utilisation de munitions à uranium appauvri (...) signifiait « soutenir les Serbes » et prendre le risque d'« influencer » l'opinion publique ».*(...) *Hormis trois titres et, il faut le reconnaître, quelques dépêches de l'AFP non exploitées, le black-out fut total. Pensée unique oblige, tout comme lors de la guerre du Golfe, la diabolisation des Serbes et la volonté quasi unanime de réduire cette guerre à un affrontement entre bons et méchants ne laissait aucun espace à une telle information » (L'humanité, le 19/02/00).*

En France, l'impératif de transparence a pourtant continuellement été réaffirmé par les acteurs gouvernementaux et les acteurs militaires durant la polémique sur l'uranium appauvri et ce, dès le début. Cette volonté affirmée s'est assise sur la mise en place d'enquêtes au sein du Service de santé des armées et par le recours à des experts indépendants chargés également de mener des enquêtes factuelles et d'en faire la synthèse des multiples travaux élaborés en la matière. La réitération médiatique d'une intention de transparence, de la part des autorités, se matérialise donc par des décisions qui traduisent une réelle volonté de « faire le jour » sur la question.

A propos de cette affaire l'ensemble des médias français utilise un vocabulaire qui sous-entend la mauvaise foi des autorités institutionnelles et militaires : « mensonge », « semi-vérité », « négation et aveux », « brouiller les pistes », « dissimulation », « mauvaise foi », « secret défense », « le retour de la Grande Muette », « révélations », « désinformation », « ce que les états-majors savaient », « dénégations », « soupçon », « black-out organisé ».

En affirmant que *« La polémique nourrit parfois la transparence »* (Le Monde, le 21/07/00), les médias traduisent la dynamique qui les anime.

5.1.3 Information et désinformation

Les processus de désinformation ayant été fréquemment mis en œuvre en matière militaire dans un contexte opérationnel, les informations relatives à un sujet prenant naissance au sein d'un conflit, quand bien même sont-elles véhiculées postérieurement à celui-ci, peuvent être reçues avec suspicion par le public. Si la technique de la désinformation fut systématisée durant la Seconde Guerre mondiale comme véritable arme de guerre¹¹, les conflits récents lui firent également une large place. A ce titre, la guerre du Golfe est posée aujourd'hui comme un cas d'école de la désinformation militaire dans les guerres modernes, les forces en puissance y ayant eu largement recours.

La guerre du Golfe est souvent présentée en effet, comme une « guerre de la communication ». L'information, tout en y occupant une place qu'elle n'eût jamais auparavant, y est fortement censurée par la mise en place d'un système de *pools* sous contrôle militaire. Ce contrôle et cette véritable « organisation » de l'information par l'institution militaire, se font à des fins stratégiques d'orientation du conflit. A ce titre l'information est utilisée comme une arme, mais une arme technologique qui maîtrise la technique du direct, de l'information en temps réel, et tient compte de l'effet d'immédiateté. Cette guerre se présente, par l'utilisation et la gestion stratégique des nouvelles technologies de l'information, comme l'incarnation de ce que certains auteurs ont pu qualifier de « guerre post-moderne »¹². Mais, outre ses visées stratégiques militaires, cette censure de l'information doit beaucoup à un mythe tenace de la guerre du Vietnam qui est fondé sur le sentiment que « la couverture – au point de saturation – par la télévision a fait que le public s'est retourné contre la guerre, et, partant, que toute guerre télévisée perdra le soutien du public »¹³.

Dès lors, on peut supposer que le sujet de la toxicité des armes à uranium appauvri, utilisées pour la première fois tactiquement lors du conflit irakien, soulève en terme d'information des doutes sur la véracité du contenu du discours porté par les autorités. Sans toutefois être radicalement remises en cause, les informations diffusées lors de la polémique par l'institution militaire peuvent être perçues par certains comme entachées par cette logique de la désinformation issue de la guerre du Golfe. La polémique sur la toxicité voit pourtant le jour, en France et en Europe, longtemps après la fin du conflit, à un moment où la Défense n'est plus dans une économie événementielle d'utilisation des techniques de désinformation comme outils stratégiques de

¹¹ Philippe BRETON et Serge PROULT, *L'explosion de la communication à l'aube du XXIème siècle*, La Découverte, 2002.

¹² Armand MATTELART, *La communication-monde, Histoire des idées et stratégies*, La Découverte, 1999.

¹³ D.C. ALLIN, « Living Room War : Then and Now », in *Extra ! Special Issue on the Gulf War*, vol. 4, n° 3, 1991, p. 21.

résolution victorieuse du conflit. Émergeant en Europe au début du XXIème siècle, la polémique fait écho à celle qui s'est déclenchée aux États Unis dès les années 1992 – 1993. Or, la polémique américaine, suivant de près le conflit, est portée par le puissant sentiment de révolte à l'encontre de cette manipulation de l'information dont le public a fait l'objet et dont on commence à découvrir les premiers éléments. Une décennie plus tard, les nombreuses analyses de la communication de la guerre du Golfe ont eu le temps de désamorcer cette réaction épidermique. Il n'en est pas moins vrai qu'une réaction de doute subsiste et entache désormais les informations relatives au conflit lorsqu'elles sont véhiculées par les institutions militaires a posteriori. En outre, on l'a déjà précisé, la stratégie de la désinformation est irrémédiablement associée au fait militaire, et ce, en vertu d'un référencement historique bien antérieur à sa systématisation contemporaine dont la guerre du Golfe semble être le paradigme. Le public est donc toujours susceptible d'opérer une lecture du débat, altérée par ce présupposé. Qui plus est, outre le choix stratégique opérationnel, le recours à la technique de la désinformation par les militaires appelle dans l'esprit du public deux images plus génériques, assimilées à l'institution de Défense dans son fonctionnement général : la nécessité de préserver le secret, pour des impératifs de sécurité, et la volonté de camoufler les bavures, pour des raisons de maintien de la légitimité.

L'idée dominante est que la manipulation de la parole a disparu avec la fin de la guerre froide. Cette idée repose sur une double association : totalitarisme et manipulation versus démocratie et liberté d'opinion. Les seules altérations à ce postulat ne seraient commises que lors de périodes troublées, dont la plus récente et la plus flagrante dans les démocraties occidentales serait les tentatives de manipulation de l'opinion durant la guerre du Golfe¹⁴.

De telles rechutes ne font pas forcément l'objet de critiques virulentes, l'impératif de sécurité nationale appelant, dans l'opinion d'un grand nombre, la légitimation des moyens mis en œuvre pour l'assurer.

Il n'en reste pas moins certain que les médias demeurent marqués par cet événement qui est analysé en terme de communication par la construction « *d'une image du réel qui à l'air d'être réel* »¹⁵.

5.2 Les enjeux du débat

Les enjeux que recouvre la polémique sur la toxicité des armes à uranium appauvri sont doubles : l'un, d'ordre juridique, porte sur l'indemnisation des vétérans ; l'autre, d'ordre politique, porte sur la mise en cause de l'OTAN dans son existence même.

¹⁴ Philippe BRETON, *La parole manipulée*, La Découverte, 1997.

¹⁵ Ibid.

5.2.1 L'uranium appauvri face au droit : entre responsabilité et indemnisation

5.2.1.1 La codification internationale sur les armements non conventionnels

« Fondée sur la rationalité scientifique, la modernité occidentale ne dispose d'aucun lieu où la science devrait rendre des comptes. Il n'est pas fortuit que le procès de Galilée apparaisse en l'occurrence comme le symbole de l'obscurantisme de temps décrétés anciens : l'État et son appareil judiciaire sont censés avoir compris cette leçon-là et ne pas vouloir rééditer l'erreur de l'Église »¹⁶. C'est donc la loi qui, seule, pose les limites de la science, tant en matière de recherche et développement, qu'en terme de pratique et d'utilisation des technologies.

La problématique est posée pour les armes à uranium appauvri au regard de la législation internationale sur les armements non conventionnels par le biais d'un rapprochement avec les mines anti-personnel. Cette problématique est évoquée de façon récurrente par certains médias.

La mise en parallèle de ces deux types d'armes repose sur leurs effets à long terme : comme les mines anti-personnel, l'uranium appauvri continuerait à engendrer des dommages sanitaires longtemps après l'arrêt d'un conflit, portant un frein à la clôture symbolique définitive de celui-ci.

Dès lors, les médias français posent la question de savoir si les armes à uranium appauvri ne devraient pas entrer dans la catégorie des armes relevant du protocole 3 de la convention de Genève d'octobre 1980, qui interdit tout ce qui « produit des effets traumatiques excessifs et frappe sans discrimination ». Ce protocole limite l'utilisation des armes incendiaires à des zones très à l'écart d'une concentration de civils.

Certains journalistes relèvent que la France, qui a pourtant joué un rôle majeur dans la rédaction du traité prohibant les mines anti-personnel, n'a toujours pas entériné la totalité des principes du protocole, ce qui pose problème pour une telle classification de l'uranium appauvri (*Le Monde*, le 12/01/2001).

Afin de pallier à l'attente générée par le débat autour de la classification des armes à uranium appauvri dans la catégorie des armements non conventionnels, la question du vote d'un moratoire est soulevée tant sur le plan national, qu'au niveau des institutions européennes.

¹⁶ Patrick WACHSMANN, « Les sciences devant la justice », in *Science ou justice ? Les savants, l'ordre et la loi*, Autrement, série Mutations / Sciences en société, n° 145, 1994.

5.2.1.2 Risque non avéré et responsabilité

En matière de communication médicale et sanitaire, la France demeure marquée depuis une dizaine d'années par l'affaire du sang contaminé. Le déroulement de cette affaire, sa mise en débat public, le processus décisionnel politique, la communication mise en œuvre, ont fait l'objet de maints commentaires et d'études. Depuis cette affaire, toute polémique portant sur la reconnaissance, l'évaluation ou la gestion d'un risque à incidence sanitaire, fait référence à cette affaire. Le débat sur l'uranium appauvri n'y échappe pas.

Dans l'affaire de l'uranium appauvri, aucune demande de recherche de responsabilité des autorités n'a été formalisée. Le risque, il est vrai, n'est ni reconnu, ni avéré. La demande porte donc sur la reconnaissance de celui-ci comme fait de guerre, par l'établissement d'un lien de causalité entre les pathologies observées et l'exposition sur les théâtres d'opération à des munitions à uranium appauvri. L'imputabilité ainsi reconnue devrait conduire à l'obtention d'un droit à réparation selon le Code des pensions militaires d'invalidité. Même si certains, par la voix des médias ont pu qualifier l'utilisation d'armes à uranium appauvri de « crimes », le risque non avéré fait échapper la problématique à la mise en cause pénale.

La responsabilité qui est soulevée joue alors au niveau de la mise en œuvre du principe de précaution.

5.2.1.3 Le principe de précaution : la responsabilité des décideurs politiques et militaires

La problématique qui est posée est celle de la capacité des armées à connaître et à gérer le risque lié à l'emploi des technologies en opération. Rapportée aux risques nucléaires, elle est tirée des questionnements qui se sont posés à l'issue des tirs d'essais dans le Pacifique et dans le Sahara.

Le principe de précaution naît dans les années 70, comme la conceptualisation d'une parade à certains risques environnementaux. Il s'est étendu par la suite aux risques sanitaires. Il est juridiquement reconnu, pour la première fois au niveau mondial, lors de la conférence internationale sur la protection de la mer du Nord, en 1987. Son entrée dans le droit positif français est consacrée par la loi Barnier de 1995 : « *Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement supportable* ».

Il émerge comme une réponse aux incertitudes sur les conséquences engendrées par la progression des connaissances. Jusqu'à peu, le développement des connaissances avait pour objet la maîtrise technique des phénomènes. Récemment, l'homme a pris conscience que cette progression

engendrait plus de l'incertitude au regard des conséquences, qu'une maîtrise des phénomènes.

Aujourd'hui l'objet principal de la précaution relève des risques technologiques matériels différés, ceux dont les effets sont susceptibles de se réaliser longtemps après que l'individu ait été exposé au produit ou au matériel en question. On peut citer comme exemple le cas de l'amiante, du Distilbène, du prion ou de l'irradiation nucléaire. Dans ces différents cas, la reconnaissance du lien de cause à effet est longue à établir et nécessite des études épidémiologiques fondées sur un grand nombre de cas. La reconnaissance d'un risque avéré conduit à reconnaître les pathologies déclenchées à l'issue d'une exposition à ces produits comme des maladies professionnelles. Une des caractéristique de la précaution est de ne pouvoir être invoquée qu'après que les risques se soient déclenchés au moins une fois.

L'évocation politique de la mise en œuvre du principe de précaution intervient lors du vote de la résolution demandant un moratoire sur l'utilisation des armes à uranium appauvri : « *Cette décision est contraire au principe de précaution* », déclare Paul Lannoye, euro-député et co-président du groupe des Verts, à propos du rejet par l'Alliance de la proposition italienne d'un moratoire (*Le Monde*, le 12/01/01). Parallèlement, les médias dénoncent l'absence d'application du principe par les autorités militaires et politiques lors de la guerre du Golfe.

La problématique est posée : « Faut-il appliquer le principe de précaution en matière militaire, comme en matière alimentaire ou d'environnement ? »

Dans cette hypothèse, quelles seraient la mesure et les limites de la précaution, si elle était appliquée à l'activité militaire, ou plus précisément aux risques de dommages en matière opérationnelle ? Quels seraient les risques auxquels l'imputer ?

Le principe de précaution consiste, même en l'absence de preuves scientifiquement administrées, et reconnues par la majorité de la communauté scientifiques, à supprimer la source qui constitue un risque potentiel pour la santé humaine. Ici, l'impératif de la précaution engendre une position radicale qui vise à l'interdiction de l'utilisation d'un matériaux. Contenir le risque équivaldrait donc à arrêter l'activité.

Cette position est soutenue par certains : « *Cette interdiction (de la production, de la détention et du commerce de ce type d'armement) pourrait être fondée dès aujourd'hui sur le principe de précaution, un principe qui nous recommande précisément de ne pas attendre des preuves complètes pour contrecarrer des risques potentiellement graves* » (*Le Monde*, le 12/01/01).

Cette position est-elle conforme à l'interprétation que la science juridique et la réflexion philosophique font du principe de précaution ?

Ce principe qui se donne pour objet de gérer l'incertitude, paraît lui-même incertain dans son énonciation.

Si l'on tente de synthétiser les différentes définitions qui circulent, on peut déterminer l'applicabilité du principe sous cette formule : quand il y a doute sur l'existence et la portée d'effets potentiellement négatifs, d'un produit ou d'une activité, sur l'homme ou l'environnement, le principe de précaution impose une démarche d'évaluation du danger et la recherche des moyens de le maîtriser.

En d'autres termes, quand il existe « *une présomption raisonnable d'effets déraisonnables, l'absence de certitude scientifique quant à la réalisation de ce risque ne doit pas être prétexte à retarder l'adoption de mesures visant à limiter ou à éliminer ce risque* »¹⁷.

Comme le précise Philippe Mongin, la précaution contient un paradoxe qui en parasite la mise en œuvre : ce principe « *incite à modifier des causes dont on admet qu'elles ne sont peut-être pas les bonnes, pour empêcher des effets dont on ne sait pas décider s'ils sont néfastes ou non* »¹⁸.

Une condition relative la gradation du dommage vient cependant contenir une applicabilité qui tendrait à être trop large : la précaution est déterminée dans son application en fonction de la nature du dommage envisagé, elle ne s'applique que s'il est à la fois *grave et irréversible*.

Mais comme le spécifie également Philippe Mongin, ce critère ne peut fonctionner littéralement car « *Comment pourrait-on juger de la gravité d'un phénomène en l'absence de données convenables sur les chaînes causales et leurs effets ?* »¹⁹.

Il apparaît ainsi que les conditions de la mise œuvre du principe sont sous définies. La question qui se pose alors est la suivante : peut-on évaluer la gravité et l'irréversibilité d'un dommage avant que celui-ci ne se soit réalisé au moins une fois ?

Il semblerait que la justification de l'application de la précaution ne peut être appréciée qu'au cas par cas. La nécessité de sa mise en œuvre n'apparaît bien souvent qu'à posteriori, une fois le dommage réalisé. Cette constatation conduit à reconnaître la puissance du juge dans sa fonction d'analyse a posteriori d'un dommage réalisé et dans l'interprétation de l'enchaînement causal.

Un précédent jurisprudentiel illustre parfaitement cet état de fait : par un arrêt de 1998, la Cour européenne de justice a donné raison à la France qui revendiquait l'application du principe de précaution pour interdire l'importation de viande bovine anglaise. L'*incertitude* qui plane sur la transmission de l'EBS, combinée à l'énormité des *conséquences éventuelles*, justifiait la mise en œuvre de la précaution.

Les positions soutenues par les partisans d'une interdiction de l'utilisation des armes à uranium appauvri procède d'un raisonnement identique : l'incertitude

¹⁷ Mark Hunyadi, *Pourquoi avons-nous besoin du principe de précaution ?*, Revue Esprit, août 2003.

¹⁸ Philippe Mongin, *Le développement durable contre le principe de précaution*, Revue Esprit, août 2003.

¹⁹ Ibid.

des conséquences éventuelles qui plane sur l'inhalation de particules d'uranium appauvri, combinée à l'énormité des conséquences en terme de dangerosité (leucémie), justifierait la mise en œuvre de la précaution. Cependant, il existe une aporie dans la précaution appliquée aux risques sanitaires et à leur prévention. Elle est parfaitement bien illustrée par un exemple tiré de la polémique sur le syndrome du Golfe : le cas de l'administration de pyridostigmine aux soldats.

A propos de l'emploi de cet antidote, soupçonné d'avoir engendré des troubles de nature sanitaire, les autorités contrent l'accusation en présentant son utilisation comme l'application même du principe de précaution sur les théâtres d'opérations, visant à éviter les dommages causés par les attaques chimiques. La question qui se pose alors est de déterminer où se situe le principe de précaution quand l'élément employé pour sa mise en œuvre se révèle engendrer lui-même un risque de nature différente?

Au regard de la définition du principe de précaution, les risques supposés, engendrés par la mise en œuvre des armes à uranium appauvri, paraissent inacceptables car ils n'entrent pas dans la catégorie des risques traditionnellement liés à l'exercice de la fonction militaire (blessures de guerre). Ainsi, l'utilisation de l'uranium appauvri dans le matériel d'armement est qualifiée par certains médias de « *crime de guerre* », d'autres parlent de « *massacre* » des soldats.

Mais à partir du moment où un droit à pension serait reconnu (quelque soit le mécanisme juridique déployé, simple présomption ou preuve d'un lien de causalité), ces risques acquièrent par voie de conséquence une identité juridique. Le danger qui se profile, dès lors que ces risques sont juridiquement reconnus, est celui d'un glissement vers une existence légitime. Ce risque entre dès lors dans la panoplie des nouveaux risques militaires, produit inéluctable du progrès technologique. Ne s'achemine-t-on pas vers une acceptabilité morale du risque à partir du moment où le dommage reconnu est indemnisé ?

La polémique médiatique sur l'uranium appauvri, qui porte sur les risques engendrés lors des conflits et sur les lieux de ceux-ci, conduit au débat sur les tirs d'essai effectués sur les territoires nationaux des Etats producteurs. Les médias s'inquiètent des mesures de précaution mises en œuvre sur ces sites et de la distorsion qui existe entre l'ampleur de celles-ci, et ce qu'ils qualifient de *négligence sur les théâtres d'opération* : « (...) à considérer les précautions prises par les militaires lorsqu'il s'est agi de faire des essais de mise au point de ces munitions à l'uranium appauvri, on peut s'étonner de leur discours sur l'innocuité de l'emploi de ces armes sur les champs de bataille »²⁰.

²⁰ Bruno Barillot, in *Uranium appauvri, un dossier explosif*, éd. Golias / Observatoire des armes nucléaires, mai 2001.

5.2.1.4 Le droit à pension : une nouvelle formulation du droit à réparation

Dès le début de la crise, les médias se font l'écho des demandes d'indemnisations faites par les vétérans anglo-saxons de la guerre du Golfe et du conflit en ex-Yougoslavie. Le cas français le plus médiatisé est celui d'Hervé Desplat, fondateur de l'association Avigolfe.

L'objectif est de faire reconnaître que les affections dont souffrent les vétérans trouvent leur cause et leur origine dans un fait de service ou à l'occasion de celui-ci.

Le problème qui se pose est de démontrer le lien de causalité entre ces pathologies et l'inhalation, l'ingestion ou la mise en contact avec des particules d'uranium appauvri : *« Il faut établir la relation de cause à effet, et le cas échéant intervenir au niveau des pensions, et faire évoluer la législation, le code des pensions militaires d'invalidité »* déclare le secrétaire d'État aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret (*Le Monde*, le 26/01/01).

Dans ses conclusions, publiées le 15 mai 2001, la mission d'information parlementaire élabore une proposition spécifique à ce sujet : faire jouer le principe de précaution à long terme pour dédommager les soldats, en mettant en œuvre le mécanisme juridique de la présomption. *« Si jamais il survient une maladie cinq ou dix années après, on fait jouer la présomption d'imputabilité. Dans le doute, ils seront compensés. Ils n'auront plus à prouver eux-mêmes que leur maladie est due à ça »*, déclare Michèle Rivasi.

La reconnaissance de la présomption d'imputabilité fonctionne depuis longtemps pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Mais son applicabilité est conditionnée par des délais de forclusion. Lorsqu'une trop longue période s'est écoulée entre les faits et le constat des pathologies, les victimes doivent établir la preuve de l'existence d'un lien direct entre les faits de services et l'apparition de l'affection. Le regroupement, en juin 2001, des victimes des essais nucléaires en association (l'AVEN) a pour objet de faire supprimer ce système d'imputabilité par preuve. Le Gouvernement, sollicité de la question, considère que la démarche d'imputabilité par preuve a été très assouplie : elle admet, en l'absence d'une preuve indiscutable, le principe qu'un ensemble de circonstances, reliées à un faisceau de présomptions, fassent jouer l'imputabilité. Des victimes ont ainsi été indemnisées vingt ans après les événements.

Le secrétaire d'État fait remarquer que le débat engagé dans les médias sur les maladies affectant les personnels ayant servi dans les Balkans et dans le Golfe n'a pas fait augmenter le nombre des demandes de droit à pension.

Une porte s'ouvre en Italie, en février 2002, lorsqu'une commission composée d'officiers médecins appartenant aux forces armées reconnaît pour la première fois qu'il existe un lien de causalité entre les radiations d'uranium appauvri et le lymphome développé par un soldat de retour des Balkans. Ce verdict a été prononcé dans le cadre d'une procédure intentée pour faire reconnaître la « *cause de service* ». Il ouvre la voie à une longue série de demandes d'indemnisations faites par 143 soldats.

En France, le 14 juin 2002, une information judiciaire est ouverte par le parquet de Paris pour « *homicides et blessures involontaires* », suite aux plaintes des militaires se disant victimes du « syndrome du Golfe ».

5.2.2 *Le contexte politique et stratégique international : bonnes et mauvaises guerres ? La mise en cause de l'OTAN*

Les médias accusent les autorités américaines d'avoir tout intérêt à nier la portée des risques engendrés par l'uranium appauvri sur la santé et l'environnement :

- La fabrication d'armes à uranium appauvri permet d'écouler l'énorme stock de déchets nucléaires ;
- Le coût d'une décontamination des sites touchés par les munitions serait très élevé ;
- Le coût en matière d'indemnisation des vétérans et des populations civiles également ;
- Ces armes sont d'une très grande efficacité stratégique ;
- Elles sont produites à bon marché ; la substitution d'autres types de matériaux serait extrêmement coûteuse si l'on veut maintenir l'efficacité induite par l'utilisation de l'uranium appauvri.

Derrière ces accusations, se jouent aussi, pour certains, une tentative de violente mise en cause de l'OTAN dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de sa politique.

La controverse sur l'uranium appauvri permet à ceux qui s'opposaient à une intervention de l'OTAN dans les Balkans de puiser des arguments propres à alimenter leur position.

Durant la campagne présidentielle, George W. Bush avait parlé d'un possible désengagement américain dans les Balkans (*Le Figaro*, le 11/01/01). La Force européenne de réaction rapide en voie de constitution, semblait alors pouvoir servir de substitut aux troupes américaines d'autant que le Gal Colin Powell s'affirmait favorable au partage des tâches entre les forces américaines et européennes, « *mais sous réserve d'un lien encore plus étroit entre l'OTAN et l'Union*

européenne ». Mais pour certains proches de la Maison Blanche « les vellétés de défense européenne (représentent) un vrai danger pour l'Alliance Atlantique ».

Les médias se font l'écho des tensions internationales qui se nouent au regard de la politique de défense commune. « Les vertiges de « l'hyperpuissance » », titre *Le Figaro* (le 11/1/01), relevant la contestation européenne de la toute-puissance américaine en matière de sécurité et de défense. Le quotidien évoque dès le 11 janvier 2001, le sentiment des « pays européens les plus atlantistes - Allemagne et Italie, d'avoir été mal informés, voire instrumentalisés par le biais des soldats transformés en cobayes ».

La critique du fonctionnement de la structure otanienne dans le cadre d'un conflit émerge également des conclusions énoncées par plusieurs rapports d'enquête menées sur le syndrome du Golfe et sur le syndrome des Balkans. Ainsi la communication faite par la mission d'information parlementaire dirigée par M. Bernard Cazeneuve, sur les conditions d'engagement des militaires français dans les opérations menées dans les Balkans énonce que « (...) la chaîne de commandement de l'OTAN (...) avait l'entière responsabilité de la détermination des cibles et des moyens propres à les traiter en Bosnie-Herzégovine. (...) le ciblage des objectifs et les moyens utilisés pour leur traitement par les Etats-Unis ne donnaient lieu à aucune concertation entre alliés, sauf pour les opérations engageant des moyens français pour lesquelles l'Etat-major des Armées ne disposait d'ailleurs que de la faculté d'accepter ou de récuser les cibles initialement sélectionnées par le commandement américain. Ces précisions apportées par de hauts responsables militaires démontrent, s'il en est encore besoin, qu'au sein de l'OTAN les Etats-Unis pratiquent une politique du fait accompli sans concertation ni échange d'informations avec leurs alliés ».

Les États-Unis sont accusés par la presse de vouloir faire la guerre sans se tâcher, d'avoir adopté une stratégie militaire qui consiste à anéantir sans souffrir de pertes, de préférer l'efficacité de la destruction à toute considération relative à l'environnement ou à la santé des populations civiles.

Leur stratégie d'évitement des « dommages collatéraux » est remise en cause : « Auparavant, les pertes en vies humaines revêtaient un caractère héroïque. Mais à partir de la guerre du Viêt-Nam, les gouvernements ont pris conscience de l'impopularité de ces pertes et de l'investissement considérable que représentent la formation et l'équipement des hommes dans le cadre d'une guerre de plus en plus axée sur les nouvelles technologies. De cette façon, les soldats recouvrent une certaine identité, cessent d'être des numéros et deviennent des citoyens à part entière », explique Mr Aguirre, responsable du Centre de recherche pour la paix en Italie (*Cambio*, le 22/1/01).

Après la débâcle de la Somalie, où 18 Rangers ont été suppliciés en octobre 93, la doctrine militaire a changé, explique le Monde en janvier 2001. La mise en œuvre de la « suprématie aérienne » s'impose, le but étant de frapper vite et fort. L'offensive terrestre s'avérant trop risquée, les avions A-10, dotés de munitions à uranium appauvri, deviennent le moyen mis en avant. En amont, le

programme de réarmement américain qui avait été lancé par Ronald Reagan est visé : la politique en matière de développement des armements est guidée par une considération d'ordre stratégique selon laquelle la victoire dans les nouveaux conflits repose sur la destruction rapide des centres de commandement et de communication de l'ennemi. Or, ceux-ci sont très souvent enterrés dans des bunkers renforcés.

Plus récemment, ce débat réintègre l'actualité. Le 16 septembre 2003, le Sénat américain rejette l'amendement qui visait à bloquer la recherche et la production d'armes nucléaires appelées « *mininukes* » et aptes à détruire des *bunkers* après avoir pénétré profondément dans la terre, rapporte *Le Monde*.

Quelques mois plus tôt, les médias se posaient la question de savoir si l'utilisation d'armes non nucléaires (quoique parfois qualifiées comme telles par la presse), mais à composante issue du nucléaire, et supposées radiotoxiques, serait le premier pas vers l'utilisation d'armes à fission dans le domaine tactique et non plus seulement stratégique.

Politiquement, les postes occupés par Richard Cheney, superviseur des opérations militaires en 1991 et actuellement vice-président, et par Colin Powell, officier d'état-major devenu secrétaire d'Etat, sont présentés par certains comme un frein supplémentaire à la reconnaissance des risques.

Le débat rebondit, puisque après que la Navy britannique ait déclaré qu'elle retirait les armes à uranium appauvri de ses bâtiments de combat, c'est le ministère de la Défense qui annonce que dans les six ans à venir, les cartouches à uranium appauvri utilisées par les blindés en Irak et au Kosovo, vont être abandonnées (*Sunday Telegraph*, le 22/09/03).

La problématique des armes à uranium appauvri se révèle en fait récurrente à l'émergence de toute propension américaine à vouloir entrer en guerre.

Ainsi, avec l'annonce du déclenchement des opérations en Afghanistan, les médias posent la question de leur utilisation : « *S'il s'agit d'une arme redoutable, pourquoi les militaires s'en priveraient-ils en Afghanistan?* », questionne *L'Humanité*. « *Le souci immédiat (...) reste la menace d'une vaste contamination par l'uranium appauvri en Afghanistan* »²¹.

Les mêmes questions émergent à nouveau lors de l'annonce de l'offensive américaine en Irak.

5.3 La problématique sanitaire et les choix techno-politiques

Le questionnement sur les risques potentiels des armes à uranium appauvri démarre avec un état des lieux des troubles et pathologies invoqués par les

²¹ Conclusions du rapport de M. Dai Williams, chercheur indépendant, rapporté par *Le Monde Diplomatique*, mars 2002.

vétérans du Golfe et des Balkans. Puis le débat évoque très rapidement la question de la toxicité radiologique de ce type d'armement avant de se déporter sur la question des causes des choix technopolitiques.

5.3.1 *L'uranium appauvri, cause unique ?*

Dans la polémique autour de l'existence du syndrome de la guerre du Golfe, l'uranium appauvri n'est alors évoqué que comme *l'une* des causes possibles des troubles et pathologies variées observées chez ces vétérans.

Mais ces troubles, si variés soient-ils, sont fréquemment qualifiés de *semblables* ou de *similaires* par les médias, lorsqu'ils tentent d'établir un parallèle entre deux situations en plaçant l'uranium appauvri au centre de celles-ci. Se rapportant au crash du Boeing 747 dans la banlieue d'Amsterdam, les médias relèvent l'apparition, chez les habitants de la citée, « *d'étranges symptômes, comparables à ceux que connaissent aujourd'hui les vétérans de la guerre du Golfe* ».

Si l'usage de munitions à uranium appauvri est certes la première cause invoquée en réponse aux troubles observés chez les vétérans de la guerre du Golfe, ces causes vont tendre à devenir multiformes : l'emploi de la pyridostigmine, les survaccinations, les pollutions issues des incendies de puits de pétrole, sont mentionnées comme pouvant être la cause, isolément ou de façon combinée, des divers pathologies observées.

On peut alors se demander pourquoi l'uranium fait si souvent l'objet du débat. La réponse peut résider dans la concomitance entre deux événements : le moment où les premiers vétérans du Golfe sont tombés malades, vers 1993-1994, et la découverte que des munitions à uranium appauvri avaient été utilisées lors du conflit. Lorsque les premiers troubles et pathologies se sont déclenchés, les autres facteurs n'étaient pas encore connus.

Médiatiquement, l'uranium appauvri est fréquemment présenté comme *une* cause d'*une* pathologie : la leucémie, ou maladie du sang, à la différence du supposé syndrome de la guerre du Golfe, ou de multiples causes (dont l'uranium appauvri) sont susceptibles d'être à l'origine de multiples pathologies. Lors de la polémique sur le syndrome des Balkans qui se noue début 2001, l'uranium appauvri sera au centre du débat, les pathologies présentées par les vétérans étant toutes des leucémies.

5.3.2 *La toxicité radiologique*

Le thème du danger lié à l'élément nucléaire est un élément fondateur de la crise médiatique de l'uranium appauvri. De celui-ci découlent toutes les autres polémiques.

Le débat qui engendre la querelle des experts scientifiques porte sur la réalité ou

l'absence de toxicité radiologique du produit. La toxicité chimique, quant à elle, est avérée et ne fait pas l'objet d'une remise en question.

A propos des munitions à uranium appauvri, certains médias évoquent des « armes nucléaires ». D'autres reconnaissent qu'il ne s'agit pas d'armement nucléaire, le mécanisme de la fission ne faisant pas partie du processus d'utilisation, mais qui possèdent néanmoins une composante radioactive.

Ainsi, l'Observatoire sur les armes nucléaires françaises publie un ouvrage en octobre 2000, *La production des armes à uranium appauvri*, qu'il classe sur son site Internet dans la rubrique « Armements nucléaires ». A l'appui, un des auteurs analyse : « (...) on a déclassé l'uranium appauvri de son appartenance à la catégorie des armes nucléaires. Le terme appauvri est venu opportunément à la rescousse, occultant quasiment le fait qu'il s'agit bien d'uranium »²².

Ce questionnement engagé sur la classification d'une technologie selon sa gravité ou son risque potentiel, amène naturellement les médias à ouvrir le débat sur le champ du politique.

5.3.3 Les causes économiques et stratégiques des choix technopolitiques

Tout questionnement sur les risques technologiques emporte de facto une interrogation sur les causes des choix technopolitiques.

Dans la polémique sur l'uranium appauvri, les médias s'interrogent sur les intérêts économiques et stratégiques qui auraient présidé à la production et à l'utilisation d'armes à uranium appauvri.

Il faut noter que la recherche de ces intérêts intervient d'ailleurs alors qu'aucun lien de causalité n'a encore été établi entre les troubles et les pathologies constatées et le métal en question. On constate que ce type de questionnement sur les enjeux d'un risque non encore avéré apparaît fréquemment dans la deuxième phase médiatique des polémiques publiques à thématique sanitaire et environnementale.

Techniquement, cela permet de raviver un débat qui s'essouffle dans la stérilité temporaire des querelles d'experts.

En effet, le temps médiatique étant très rapide, il requiert une nourriture factuelle continuellement renouvelée. En ce sens, il s'oppose au temps scientifique où la résolution des polémiques repose, dans un premier temps, sur une confrontation des théories qui s'affrontent, puis, sur la mise en place d'enquêtes et de groupes de travail ou de recherche, qui seront chargés d'en établir la synthèse et de dégager une solution.

Mais un tel processus se joue dans la durée. Donc, sur la scène du débat public, le temps médiatique va prendre le pas sur le temps scientifique.

²² Bruno Barillot, *Uranium appauvri, un dossier explosif*, cité infra.

Les médias ont alors une solution pour raviver le débat, c'est de le déplacer du champ scientifique sur celui du politique. Outre le renouvellement et l'approfondissement du débat, ce questionnement sur les enjeux des choix politiques offre aussi une meilleure préhension à l'opinion publique qu'un débat qui finit par s'enraciner dans le conflit d'experts.

Ce déplacement sur le champ du politique manifeste également l'appel à ce que certains nomment une « démocratie technique », de plus en plus revendiquée dans les polémiques portant sur les risques technologiques. La montée en puissance des *Participatory Technology Assessment*, ce que l'on peut traduire par « évaluation technologique participative », trouve un écho au sein de l'outil militaire. Ces embryons de démocratie technique sont nés dans un contexte marqué par les controverses scientifiques publiques où les décisions des experts ne sont plus acceptées sans réserve. Elles ont pour objet d'élargir les discussions qui mènent aux choix technopolitiques (c'est-à-dire à l'évaluation des technologies et à l'appréciation des risques) au sein de dispositifs plus pluralistes que les classiques navettes entre décideurs politiques et groupes d'experts²³. Les valeurs de la démocratie participative se sont affirmées et influencent notablement la façon dont se fait la communication des risques, notamment au Royaume-Uni, où ce qui s'est passé autour de la crise suscitée par l'ESB et les OGM a fourni de nombreux exemples de succès et d'échecs des modèles traditionnels de communication des risques.

Dans la phase du débat qui porte sur la recherche des intérêts légitimant économiquement la production d'armes à uranium appauvri, il est intéressant de relever que les médias français visent essentiellement les autorités américaines, c'est-à-dire l'Etat producteur *et* utilisateur de ce type d'armement lors des conflits dans le Golfe et dans les Balkans. Les médias mentionnent les intérêts, déjà évoqués, qui pousseraient les autorités américaines à nier la portée des risques engendrés par l'uranium appauvri sur la santé et l'environnement, et qui les mèneraient ainsi à poursuivre la production : la solution apportée à l'écoulement du stock important de déchets nucléaires, les coûts élevés qu'engendrerait une décontamination des sites et l'indemnisation des vétérans et des population civiles, la production d'armes à bon marché (la substitution d'un autre matériaux serait extrêmement coûteuse si l'on veut maintenir l'efficacité induite par l'utilisation de l'uranium appauvri), et enfin l'efficacité de ce type d'armement. Pour synthétiser, les médias relèvent le bon rapport qualité/prix des armes à uranium appauvri.

Cette problématique rejoint celle de la gestion des déchets radiologiques. La

²³ Bernard REBER, « Ethique du futur et concertation démocratique », *Le risques : les choix technopolitiques*, Revue Quaderni, N° 48, automne 2002.

gestion des déchets s'impose aujourd'hui comme un triple enjeu, à la fois politique, économique et réglementaire. Elle s'inscrit dans la réflexion menée sur la nécessité de la préservation de l'environnement et sur la mise en place de moyens techniques propres à assurer le développement durable. Le stockage des déchets nucléaires est une question qui semble désormais prévaloir, en terme d'inquiétude sur celle du risque nucléaire accidentel.

5.4 L'uranium appauvri : un risque technologique

La polémique portant sur les risques potentiels de l'uranium appauvri s'insère dans un panorama sociétal de mise en risque croissante des comportements. Elle relève des multiples débats qui ont pour objet les « nouveaux risques », au sein desquels les risques technologiques constituent la part dominante et qui semblent menacer l'idéal de santé parfaite que certain présente comme la dernière utopie du monde contemporain.

5.4.1 La mise en risque

Depuis ces vingt dernières années, le risque semble avoir investi toutes les sphères de la société. Présent partout, invoqué à tout propos, il irrigue tous types d'activités et comportements sociaux, au mépris de la frontière traditionnelle qui sépare le domaine privé du domaine public.

Cette prégnance relève, ainsi que l'a montré Patrick Peretti-Watel, d'un processus de « mise en risque » d'un nombre croissant d'événements, qui se déroule et prend de l'ampleur tout au long du XXème siècle : « (...) *les victimisations (agressions, vol...) et les accidents de la circulation en agglomérations sont devenus des « risques urbains diffus » ; les inondations, les avalanches et les séismes sont définis comme des risques naturels ; les malades de la ménagère ou du bricoleur font partie des « risques domestiques » ; les intoxications alimentaires relèvent des « risques sanitaires »... Le même terme désigne ainsi des dangers a priori très hétéroclites (...)* ».

Parallèlement se développe au début des années 80, une science du risque, la cyndinique, qui se propose de développer une approche transdisciplinaire de cette notion.

Partout on s'efforce donc de gérer le risque, de le prévenir, et si l'aléa demeure, on l'encadre dans un système de procédures et de normes, on cherche à lui donner une figure. Le risque étant l'incarnation de l'incertitude et du flou, on cherche par tous les moyens à le nommer. On tentera alors de lui donner des contours en le recensant, en l'évaluant, en mesurant son taux d'occurrence.

Cette « mise en risque » galopante, manifeste une tendance sociologique et psychologique plus profonde de notre société contemporaine, où l'incertitude et l'aléa sont de moins en moins concevables et acceptables. Cette tendance avérée a été mise en lumière par le sociologue allemand Ulrich Beck qui qualifie notre

société de « société du risque », une société fondée sur l'émergence et l'inévitable prise en compte de nouveaux risques, dont le caractère principal est d'être produit par l'homme lui-même.

5.4.2 Le risque technologique : un risque produit par l'homme

Par opposition au risque naturel, le nouveau risque est celui engendré par la main de l'homme, qui agit guidée par un objectif de préservation de l'espèce et de son environnement, et par l'accroissement de son bien être. Mais en poursuivant cette visée à travers le développement technologique, la société contemporaine engendre de façon endogène des risques qui n'existaient pas antérieurement ou qui existaient sous une forme amoindrie, qualitativement ou quantitativement. Le nouveau risque est donc un risque technologique, qui met en péril les composantes soit sanitaires, soit environnementales de la société.

Ce risque technologique a pris peu à peu la place des risques traditionnels dans notre société, en terme de prise en compte et de gestion, mais au départ en terme de représentation et de perception, et par la suite bien sûr, en terme de médiatisation.

La figure première de la technologie, matérialisation du progrès, demeure toutefois bien ancrée dans la représentation que l'on s'en fait : un outil sanctifié et presque magique qui est chargé de sauver l'humain de la maladie et de la mort. Aujourd'hui encore la technologie sauve le corps de son entropie. Infiltrée au sein même du corps humain par l'usage médical des nanotechnologies, elle assure sa pérennité.

Le renversement de la perception ontologique de la technologie procède, d'une part des risques qu'elle engendre, mais aussi d'un renversement de son mécanisme : désormais elle infiltre le corps pour le détruire. Dans les dommages liés au nucléaire, la technologie détruit le corps. Mais dans l'irradiation nucléaire, la distance entre technologie et corps demeure. Dans la présentation qui est faite des risques liés à l'uranium appauvri, les micro-particules d'armes vaporisées intègrent le corps lors de l'inhalation, s'y fixent et le contaminent.

L'image de la technologie oscille donc entre celle d'un outil salvateur et celle d'un outil destructeur.

5.4.3 La Santé Parfaite

Cette focalisation sur les risques technologiques est concomitante de la préoccupation croissante de nos sociétés pour la santé au sens le plus large. Parallèlement au développement des risques technologiques, la préoccupation

écologique acquiert bien évidemment une importance prépondérante dans l'opinion publique. Mais la peur de la pollution atteint l'ensemble du monde vivant : la pollution telle qu'on la conçoit aujourd'hui n'est plus seulement celle de l'environnement, c'est aussi celle du corps. Cette peur atteint un tel degré, qu'elle s'érige en véritable utopie : l'utopie de la « Santé parfaite » telle qu'elle est décrite par Lucien Sfez. Sa visée est l'accession à un homme et à un environnement, en « Grande Santé » : un corps parfait, débarrassé de tous germes de maladie possibles et une terre sanctifiée et inviolable, lieu d'une santé sanctifiée.

Le développement de la bioéthique converge vers cette sacralisation du corps humain. Comme le signale Luc Ferry : « (...) loin d'éradiquer le sentiment du sacré, la laïcisation du monde qui accompagne l'évolution des sciences le rend plus tangible encore. Car elle le déplace vers l'homme et l'incarne en lui. Le corps humain, à l'image de celui du Christ, se fait Temple. Mais la divinité qu'il abrite semble introuvable (...). Le divin a quitté les cieux, il s'est fait, selon la prophétie hégélienne, immanent. Face à la possibilité du clonage ou de manipulations génétiques qui transformeraient à jamais l'espèce humaine, l'athée n'est pas moins effrayé que le croyant »²⁴.

La médicalisation des grandes questions sociales et culturelles, participe de cette visée et accentue, dans l'opinion publique, la prégnance de la préoccupation éco-biologique.

L'uranium appauvri est un élément qui, présenté dès le départ, lors de sa mise en débat public, comme susceptible de porter atteinte de façon définitive à la santé humaine et à celle de l'environnement, répond parfaitement à la peur qui menace l'idéal de Santé parfaite.

5.5 La médiatisation d'une problématique scientifique et médicale

La médiatisation de l'affaire de l'uranium appauvri relève d'une part d'un type de communication spécifique qui est celui de la communication médicale et scientifique, et procède ensuite d'une dynamique particulière propre à la mise en débat public des affaires sanitaires. Elle pose avant tout les questions du positionnement du sujet au regard des polémiques relevant de la santé publique, de la confiance de l'opinion publique en la compétence de la science et de l'objectivité de la communication scientifique.

5.5.1 Une problématique étrangère à la santé publique

La polémique sur l'uranium appauvri, même si elle ressortit aux problématiques sanitaires, n'en constitue pas pour autant une polémique relevant du domaine

²⁴ Luc FERRY, *L'homme-Dieu ou le Sens de la vie*, Grasset, 1996.

de la santé publique.

Les craintes éprouvées à l'égard d'un risque potentiel engendré par une exposition à l'uranium appauvri ne relèvent pas de la « réalité » de celui-ci (on ne sait pas s'il est avéré ou non), ni de sa dimension (peu de personnes sont touchées), ni de son taux d'occurrence (l'exposition n'est pas constante mais ponctuelle, durant un conflit et quand ce type de munitions est tiré), mais plutôt de la vulnérabilité ressentie par le public à son égard. Or l'uranium appauvri est un risque éloigné, sa réalisation se produit « au loin », sur les théâtres d'opérations. Au sein des risques technologiques majeurs, ses effets touchent les populations, mais pas sur le territoire des Etats producteurs et utilisateurs. Au sein des risques sanitaires, il ne constitue donc pas un problème de santé publique à proprement parlé. A la différence des risques liés aux affaires de l'ESB, du sang contaminé, des OGM ou de l'amiante, l'ensemble de la population ne se sent pas directement mise en danger.

Les tirs d'essai de munitions à uranium appauvri pourraient modifier la perception du public au regard de sa propre vulnérabilité. Mais là encore, il semble que le débat ressortirait plus à la problématique des risques technologique majeurs (accident ponctuel) qu'à celles des risques touchant la santé publique (risque diffus).

5.5.2 Les défaillances de la science en question

Les controverses sur les risques sont marquées par leur durée. Des années peuvent s'écouler avant que les experts ne parviennent à s'accorder sur la réalité d'un risque, sur la teneur des conséquences sanitaires liées à sa réalisation. Le cas du risque nucléaire est, à ce titre, particulièrement évocateur.

Les conclusions scientifiques sont attendues pour enrayer le doute, pour établir un énoncé objectif propre à accorder tout le monde, car la science « dit le vrai ». Dès lors, les controverses qui naissent dans le champ de l'expertise sont propices à porter atteinte à la confiance placée dans une science toute puissante, porteuse de *la* vérité.

Dans l'affaire de l'uranium appauvri, la perte de confiance en la technologie, celle-ci ayant engendré les propres moyens de sa dégénérescence, se double d'une perte de crédibilité de la science. Les conflits d'experts génèrent le sentiment, chez les récepteurs des informations transmises (le public et les médias), d'être confrontés à une science incapable d'offrir une solution qui emporte l'adhésion de tous ; donc d'une science dépassée par les propres outils qu'elle a produit.

5.5.3 *L'objectivité scientifique*

Les accusations de « manque d'objectivité » des experts apparaissent lorsque les énoncés scientifiques s'affrontent sur la scène du débat public. Fréquemment, dans le cadre des polémiques sur les risques sanitaires, comme c'est le cas dans l'affaire de l'uranium appauvri, les sources se télescopent et des études viennent contester la première analyse médiatisée.

La question fondamentale sur les données scientifiques (médicales) mises en débat public est la suivante : est-il possible de diffuser des informations scientifiques *objectives* sur les risques ?

Pour l'évaluation d'un risque, plusieurs disciplines scientifiques entrent en jeu. De même, pour un risque sanitaire, plusieurs disciplines médicales peuvent intervenir. Par exemple, les analyses qu'un clinicien et celle qu'un épidémiologue font d'un risque sanitaire peuvent être radicalement différentes l'une de l'autre. Les conclusions qu'elles présentent sur les incidences de ce risque, sans aller jusqu'à diverger radicalement (ce qui peut parfois être le cas) ne se recoupent pas forcément. Partant, les informations véhiculées sur la scène du débat public seront perçues comme incohérentes de la part du public.

Face aux différentes instances scientifiques qui véhiculent des informations sur l'uranium appauvri (instances gouvernementales, laboratoires indépendants, physiciens, médecins, épidémiologues), les récepteurs du message (médias et public) sont en peine d'établir une synthèse cohérente des données transmises. D'autant que certains émetteurs profanes, mais acteurs dans le débat, parasitent ces données par la propre information qu'il véhiculent : c'est le cas des vétérans, dont les témoignages sur les troubles qu'ils ressentent sont assortis de commentaires, jusqu'à ce que l'on ne puisse plus faire la distinction entre les éléments qui ressortissent d'un constat objectif et factuel et ceux qui relèvent d'une interprétation subjective.

Mais il est nécessaire de préciser l'importance acquise par les enquêtes épidémiologiques au regard de la perception des données sanitaires et de la perception des risques. Les enquêtes épidémiologiques et leurs conclusions constituent aujourd'hui un élément central du dispositif d'objectivation des risques de santé. Dans la question de la toxicité de l'uranium appauvri, l'ensemble des groupes de travail et des autorités qui eurent à traiter du sujet (Service de santé des armées, groupe de travail présidé par le professeur Salamon, mission d'information parlementaire) rendent des conclusions au sein desquelles ils mentionnent la nécessité de réaliser une enquête épidémiologique.

5.5.4 *La communication médicale et scientifique*

Pour les autorités institutionnelles qui ont eu à communiquer, on se trouve dans la dynamique spécifique d'une communication scientifique et médicale. C'est-à-dire une communication qui traditionnellement, vers le public, est de

type informatif, les controverses scientifiques demeurant généralement cantonnées sur la scène restreinte de l'expertise. Dans les « affaires » sanitaires, portées à la connaissance du public par les médias, la communication médicale conserve cette structure binaire. Une fois la problématique scientifique posée, la mise en débat public s'oriente rapidement sur le champ du politique, comme ce fût le cas pour l'affaire du sang contaminé et pour celle de l'ESB. L'aspect scientifique de la problématique est traité sur un mode informatif.

Dans l'affaire de l'uranium appauvri, la première question posée porte sur l'éventualité d'une toxicité radiologique de cet élément. Cette interrogation est présentée de manière factuelle : les six militaires français ayant pris part aux opérations dans le Golfe ou dans les Balkans sont atteints de leucémie. Certains médias tentent alors un rapprochement entre ces pathologies et celles observées parmi les civils sur les zones ayant été le théâtre des opérations militaires. Il s'ensuit une description des symptômes et extrapolation sur les causes présumées.

Quand, suite à une série d'expertises, le Service de santé des armées révèle l'absence d'exposition des militaires français à l'uranium appauvri, les médias, après avoir interviewé des spécialistes (CEA et OPRI), relèvent l'éventualité d'une exposition à d'autres matières:

- Produits dits de fissions : plutonium et américium, qui pourraient rentrer dans la composition des munitions à UA.
- Polluants chimiques : hydrocarbures, benzène et solvants.

On constate ainsi que l'inflation médiatique se concentre sur la période de doute, de suspicion quant à la réalité et au devenir du danger. L'acmé médiatique se situe durant la période d'incertitude. A partir du moment où les résultats des premières enquêtes sanitaires sont donnés, la polémique médiatique se résorbe. On observe qu'il y a peu d'écho dans les médias sur les développements des preuves scientifiques qui sont apportées suite aux différentes enquêtes qui ont été mises en place par les autorités institutionnelles.

La thématique de la toxicité de l'uranium appauvri est toutefois réactivée, mais de façon ponctuelle et superficielle, lorsque se noue un conflit international : ce fût le cas lors des opérations en Afghanistan et plus récemment lors du conflit irakien. Cette absence de clôture d'une problématique scientifique et médicale, telle que celle de l'uranium appauvri, réside dans une cause binaire : elle est intrinsèquement liée à une problématique d'ordre politique (la critique à l'encontre de l'OTAN) pour laquelle elle constitue un outil d'argumentation (l'uranium appauvri contre l'OTAN) ; dès lors elle sera réactivée à chaque fois que la problématique politique ressurgira. Mais ceci n'est possible que parce qu'un doute subsiste sur la problématique scientifique : tant que l'ensemble de

la communauté scientifique internationale ne sera pas accordée sur l'absence de toxicité des armes à uranium appauvri, le doute subsistera et pourra, dès lors, être exploité par les acteurs de la polémique politique.

5.5.5 *La mise en débat public des questions sanitaires*

A l'occasion de cette polémique sur la toxicité de l'uranium appauvri, on peut constater que le journalisme d'investigation tient une grande part dans la dynamique des polémiques médiatiques sanitaires et dans la mise en débat public de ces questions. Il participe également à l'impact qu'ont les médias sur la représentation sociale de la santé. Plusieurs affaires illustrent le rôle que jouent les journalistes d'investigation dans le processus de déclenchement de l'affaire et dans la représentation qui en sera offerte au public : celle du sang contaminé et celle des greffes de cornée en Colombie.

La mise en débat public des controverses scientifiques, via les médias, a pour conséquence une transformation, voire une altération du discours scientifique initial²⁵. Effectivement, on peut fréquemment observer dans le traitement journalistique des controverses scientifiques, une simplification du discours et de l'argumentation qui conduit souvent à une dénaturation du sens.

La simplification du discours permet une appropriation du problème. On peut citer en exemple l'affaire de la vache folle qui « renvoie à des compétences spécialisées lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le rôle des prions dans le développement d'encéphalites spongiformes bovines (ESB), sur les mesures administratives à adopter en matière sanitaire en France et en Europe... (et qui) devient véritablement publique lorsqu'il est question de la transgression des lois fondamentales de la nature, des effets pervers du libéralisme, des responsabilités de l'Etat en matière de sécurité collective, etc... ».

Si l'on prend comme exemple le traitement journalistique de l'affaire du sang contaminé, on constate que deux formes de discours coexistent sur la scène du débat public :

- d'une part, un discours savant, qui se veut objectif et distancié, et qui utilise le langage scientifique ;
- et d'autre part, un discours qui a recours au registre de l'émotionnel et qui travaille au développement du scandale médiatique²⁶.

²⁵ Luc BERLIVET, « Argumentation scientifique et espaces publics », in *Espaces publics mosaïques*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

²⁶ Patrick CHAMPAGNE et Dominique MARCHETTI, « L'information médicale sous contrainte. A propos du scandale du sang contaminé », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 101-102, mars 1994).

On retrouve les mêmes éléments dans le traitement journalistique de la problématique sur la toxicité de l'uranium appauvri, où se mêlent et s'entrecroisent les discours des experts repris in extenso par les médias et la mise en scène des témoignages et déclarations des profanes qui s'adressent à la sensibilité du public.

5.5.6 La montée en généralité et la communication scientifique et médicale

La mise en débat public s'accompagne de ce que l'on nomme une montée en généralité. Plus on se rapproche du stade de l'« affaire » (qui n'est pas forcément un état de crise mais peut être un simple état de polémique, où l'on retrouve les controverses scientifiques, les interventions d'autorités,...), plus les montées en généralité sont importantes. Plus elles sont importantes, plus les catégories que sont la « population », l'« opinion publique » et la « société civile », se trouvent convoquées. C'est sur la base de ces référents que sont mises en avant les notions qui vont servir d'assise au développement de la polémique médiatique : la peur et les doutes de la population, ses droits, ses attentes.

Les montées en généralité ont pour conséquence une simplification des modes d'expression : on passe d'un discours et d'une rhétorique spécialisés et scientifiques à un discours généraliste. Cette tendance est particulièrement évidente pour la mise en débat public des risques technologiques, dans laquelle les termes utilisés par les médias pour les désigner ou les dénoncer sont très simples.

La dénaturation des informations scientifiques initialement transmises par les experts n'est pas seulement le produit de la simplification du discours qui s'avère nécessaire pour que le message passe entre l'expert et le profane. Elle relève de la polysémie que recèle toujours un discours simplifié à sa plus simple expression, qui peut dès lors être interprété et réinséré dans un argumentaire partisan.

La question de la toxicité ou de l'innocuité de l'uranium appauvri relève d'une démonstration scientifique dont seuls les experts peuvent saisir les contradictions, les failles, les tenants et les aboutissants. Lors de la montée en généralité, le discours s'épure mais s'isole également de l'ensemble des référents qui conduisent à la démonstration. Dès lors, il constitue un artefact modelable par ceux qui le médiatisent (journalistes, organisations écologistes), qui peuvent le réinsérer dans leur propre discours et l'assortir d'éléments extérieurs ; on perçoit là les effets délétères de l'appropriation par le profane du discours scientifique.

La perception d'un risque est liée à la mise en débat public des questions sanitaires qu'il génère, à la médiatisation qui porte ou initie cette mise en débat public, comme on vient de le voir. Mais elle est également liée à l'ensemble du

fond « culturel » d'une société, à sa représentation des risques en général, et du risque en particulier comme c'est le cas pour l'uranium appauvri. C'est ici toute la symbolique qui s'attache ou qui découle de cet élément, qui va participer à la construction de la perception que l'opinion publique en a. C'est là que l'on peut constater que, pour une part, la fabrication du sens échappe très rapidement aux acteurs intervenant dans la polémique.

5.6 La perception et la représentation des risques : le pouvoir symbolique

Toute communication portant sur la santé, l'intégrité corporelle et les possibles atteintes à celle-ci, est fortement teintée de symbolisme.

5.6.1 La figure de la victime et l'impératif victimaire

En terme de perception et de représentation, le risque n'existe que s'il est incarné. L'image la plus probante de son incarnation se révèle dans la figure de la victime. Cela ne signifie pas nécessairement que la victime doive être identifiée et réelle (M. X, ouvrier de l'usine Y), il peut s'agir d'une victime symbolique ou générique (les irradiés, les enfants,...). La victime est propre à fédérer les esprits autour d'une cause dans la mesure où elle attise la compassion et rallie le public par un processus identificatoire.

La sollicitation de la figure victimaire est inhérente à toute communication sur le risque et elle s'impose fortement dans la polémique sur l'uranium appauvri. En premier lieu parce que cette polémique est initiée par le témoignage de vétérans *victimes* d'un « mal mystérieux ». C'est leur positionnement en tant que victime potentielle qui ouvre le débat. Ensuite parce que les victimes sont largement mises en scène au sein des articles de presse dont les titres sont significatifs : « Tué par une guerre propre » (*Match*, le 15/02/01), « Je suis atteinte du syndrome de la guerre du Golfe » (*Femme Actuelle*, le 09/04/01). Les journalistes recourent à des descriptions explicites qui font émerger la victime en la plaçant au centre du débat, plus sûrement que ne le ferait un argumentaire : « Il a perdu 60% de ses capacités pulmonaire, une bonne partie de ses dents, plusieurs poignées de cheveux et plus de 20 kilos en quelques mois » (*Le Journal du Dimanche*, le 28/05/00), « Atteint d'un cancer qui l'empêchait depuis six mois de marcher, de s'alimenter seul et de prononcer la moindre syllabe (...). Changer la perfusion, soulager la respiration difficile depuis l'embolie pulmonaire, masser ce corps inerte atteint de tremblements (...) ».

La figure de la victime qui est convoquée renforce la puissance symbolique qui est déjà la sienne, par un adjuvant puissant : c'est une victime *innocente*. Qu'il s'agisse du soldat ou des civils des territoires bombardés, leur statut de victime

innocente est sous-jacent dans les images qui s'offrent à travers les médias durant la polémique.

Le militaire, tout d'abord, ne semble pas devoir relever de ce statut : il est admis comme présumé que, s'étant engagé à faire la guerre, il supporte dans l'exercice de sa mission les conséquences de ses fonctions. Il devient peu à peu une victime lorsque se développe le concept de « guerre 0 mort ». Ceux qui passent entre les mailles de ce filet conceptuel sont identifiés comme de réelles victimes au sens que la société contemporaine confère à ce qualificatif. Le militaire acquiert de surcroît le statut de victime innocente dès lors qu'il est supposé avoir été trompé intentionnellement ou par négligence sur les risques qu'il encourait : « *dans cette affaire, les militaires ont été des cobayes* », « *personne ne nous avait mis au courant* », « *ils se sont servi de nous* », sont des déclarations qui reviennent fréquemment dans les médias lors de la polémique sur l'uranium appauvri.

Les civils ensuite, s'imposent, comme dans toute guerre, comme les victimes innocentes par excellence de celle-ci. Mais ici encore la symbolique traditionnelle de la victime civile d'une guerre est accentuée par la spécificité de l'élément qui leur porte atteinte. A l'instar des mines antipersonnel, dont la problématique est soulevée à quelques reprises au cours de la polémique, l'uranium appauvri est présenté comme un matériaux qui pérennise le conflit dans le temps, portant une atteinte différée à la santé et polluant irrémédiablement l'environnement. Il est perçu comme pourvoyeur de victimes au delà du conflit : les victimes des dommages causés à l'environnement sont les victimes indirectes et futures d'un conflit qui, lui, est dépassé.

La figure ultime de la victime innocente est celle de l'enfant. Dans la société contemporaine, l'enfant est l'incarnation magnifiée de la pureté et du devenir. Dans tout conflit ou toute catastrophe, il incarne la victime innocente inconcevable, et c'est à travers son image que s'impose d'autorité l'horreur d'un événement. Comme le questionnait un auteur à propos de la médiatisation du conflit somalien : « *N'y a-t-il que des enfants qui meurent en Somalie ?* ». L'enfant victime est présenté à de multiples reprises par les médias dans l'affaire de l'uranium appauvri : « *en Irak des bébés naissent sans tête* », « *les malformations chez les enfants irakiens sont courantes* », « *les soldats irakiens ont donné naissance à des bébés présentant de monstrueuses malformations* ». Il renvoie de façon sous-jacente au mythe de l'apocalypse : des humains en devenir « monstrueux » et non viables, dans un environnement pollué et insalubre qui ne peut que corrompre les organismes vivants demeurés sains et conduire à une entropie définitive.

Parallèlement à la montée en puissance de la figure victimaire dans la société, une nouvelle figure de la victime fait son apparition en droit. Elle s'impose comme sujet de droit, créancière de justice. En droit pénal on assiste à un

renversement qui se calque sur le statut sociétal contemporain de la victime : la victime est désormais au centre symbolique du procès. On retrouve cette composante dans l'affaire de l'uranium appauvri, où s'il n'est question de procès pénal, les vétérans, victimes potentielles, confèrent la couleur au débat public en faisant porter l'enjeu sur la reconnaissance de la toxicité du matériaux et l'obtention d'un droit à réparation.

5.6.2 *Le mythe de la menace invisible et l'ordre magique*

Véronique Champion-Vincent et Jean-Bruno Renard évoquent le phénomène de résurgence des « mythes flottants », qui, par le biais d'histoires toujours renouvelées, imprègnent l'imaginaire collectif de notre société²⁷. Ces « micro-contes moraux » ou « histoires exemplaires », si elles sont réactualisées et adaptées à notre monde contemporain, sont en fait fondées sur les archétypes inconscients qui fondent notre culture. Ces histoires renferment donc une base d'éléments communs. Comme le soulignent les auteurs, « elles mettent en scène des menaces qui circulent depuis des siècles dans l'inconscient collectif et qui sont vécues comme autant de dangers pour la sécurité de la communauté ou pour l'ordre social établi ». Si on analyse l'ordre de ces menaces, la plupart relèvent de l'atteinte à l'intégrité corporelle. Si l'on prend l'affaire de l'ESB telle qu'elle fut représentée et portée dans l'inconscient collectif, on constate qu'elle met en scène le mythe de la menace animale qui se venge des traitements subis par l'homme.

L'affaire de l'uranium appauvri est portée par le mythe de la menace invisible. On peut dire que les risques technologiques constituent l'archétype, dans notre société post-moderne, du mythe de la menace invisible.

Les nouveaux risques ne peuvent être perçus par leurs victimes potentielles : la radioactivité ne se voit pas, pas plus que les prions dans la viande ou les OGM dans les légumes. Le seul élément perceptible serait leurs effets sur l'organisme. Mais là encore, si on les soupçonne bien d'être dangereux, on ne cerne pas avec exactitude la portée de ce danger. Comme le spécifie Ulrich Beck : « *Les risques propres à la civilisation contemporaine échappent à nos perceptions, ils restent tapés dans les formules des physiciens et des chimistes* »²⁸. La science est la seule à pouvoir les appréhender. C'est donc par la voix des experts scientifiques qu'une identité, une réalité leur sont conférées.

Mais les conflits qui se nouent à ce sujet ne font que renforcer l'appréhension vis-à-vis de la technologie, nouvel ordre magique qui engendre des risques qui échappent à la connaissance de la science.

²⁷ Véronique Champion-Vincent et Jean-Bruno Renard, *Légendes urbaines, rumeurs d'aujourd'hui*, Payot, 2002.

²⁸ Ulrich Beck, *La Société du risque*, Aubier, 2001.

La menace gagne en dangerosité dans les esprits dès lors qu'elle est cachée, qu'elle se dérobe à toute logique d'analyse. Le fait qu'on ne puisse la cerner, la nommer sous une formule, la dote d'un fort potentiel corruptif et destructeur imaginaire. La menace invisible et dérobée à la science, seul ordonnateur du monde moderne, génère toujours une angoisse collective plus profonde qu'une menace identifiée, car elle s'abstrait de toute rationalité. Dépourvue de cette assise, elle ne peut alors qu'être relié à l'ordre magique.

Ce rapport sous-jacent à l'ordre magique est intrinsèque au mythe de la menace invisible tel que l'illustrent les risques conférés à l'uranium appauvri : les particules de métal, suite à une explosion (on retrouve la symbolique du feu et de la transmutation de la matière), intègrent subrepticement le corps, chargées d'un pouvoir maléfique (leur composante radioactive), afin de le détruire à plus ou moins long terme (la magie « noire » ne foudroie jamais dans les mythes traditionnels, elle corrompt et mène petit à petit à une mort certaine).

Les terminologies employées par les médias attestent de ce rapport à l'ordre magique, porté plus ou moins consciemment par leurs auteurs : ils évoquent d'« *étranges symptômes* », « le cauchemar d'un métal *mystérieux* », des soldats qui sont « *victimes d'un mal inexplicable* ».

5.6.3 *Les grandes peurs sanitaires*

« Dans tous les groupes sociaux, la communication médicale, qu'elle soit de source scientifique et officielle ou bien de nature parallèle, structure la représentation culturelle de la maladie, du mal et du malheur »²⁹.

Historiquement les grandes peurs sanitaires sont liées aux grandes épidémies infectieuses. La peste demeure dans notre inconscient collectif comme le symbole du mal collectif par excellence. Dans notre monde contemporain, il semble que cette symbolique ait été réinvestie dans un autre ensemble de peurs de tradition épidémique : la maladie du SIDA ou les maladies virales exotiques (du type virus Ebola) qui, à l'instar de la peste, rassemblent les facteurs qui conditionnent les grandes peurs dans l'opinion publique: le sentiment de proximité du danger, la notion de pronostic fatal et d'absence de traitement efficace, la mondialisation du mal.

Parallèlement, dans la civilisation du risque qui est aujourd'hui la notre, de nouvelles peurs sanitaires se développent autour des pôles technologiques. Elles

²⁹ M. Ogrizek, J.-M. Guillery, C. Mirabaud, in *La communication médicale*, Presses Universitaires de France, 1996.

s'enracinent dans les risques technologiques à incidence sanitaire et/ou environnementale. La société contemporaine valorisant la réussite matérielle, ces nouveaux risques sont souvent niés. Contenus dans le domaine de l'invisible, ils y gagnent en menace et en force symbolique quand ils viennent à être mis en lumière.

Dans la première analyse, l'idée fondatrice est que la perception d'un risque dépend non de sa réalité « objective », telle qu'elle peut être établie par les sciences exactes, mais de l'idée et de la représentation que l'on s'en fait. Un événement potentiel acquiert la qualité de risque, non par l'effet d'une synthèse des analyses scientifiques dont il a fait l'objet et qui lui confèreraient ce titre, mais plutôt par l'agrégation de différents éléments psychologiques, sociaux et culturels qui amèneraient un individu ou un groupe à l'appréhender sous ce angle particulier.

Un ouvrage collectif sur la thématique du risque, publié ces dernières années, titrait « *La mesure du danger. Le risque entre la science et le sentiment* »³⁰. Il semble que les termes de cet intitulé résument parfaitement l'antinomie et la complexion qui prévalent aujourd'hui à l'approche, à la définition et à la perception des nouveaux risques, ce qu'illustre l'affaire de l'uranium appauvri. En terme de mesure effectivement, on constate que les gestionnaires des nouveaux risques oscillent entre l'évaluation scientifique des dangers et l'étude de la perception symbolique que la population peut avoir de ces risques. En terme de langage ensuite, la médiatisation portant sur les nouveaux risques mêle discours scientifique, d'une part, et recours à un langage imagé, symbolique, d'autre part, propre à attiser l'émotion de l'auditoire.

Les acteurs de la gestion des risques doivent donc opérer un travail constamment itératif entre les risques objectivement définis et les risques subjectivement perçus, dans la mesure où la gestion des risques se fait en fonction non seulement de leur gravité réelle ou potentielle mais aussi de l'état de l'opinion, de sa sensibilité, de ses diverses manifestations.

Lors d'un colloque portant sur le thème « *Risques et Société* », Maurice Tubiana, un de ses organisateurs, s'interroge sur le « silence médiatique » qui fit suite aux mises aux points scientifiques au sujet de La Hague. Il évoque à ce titre une « distorsion de l'information » et pose la question de la cause de cette distorsion : « *Est-ce la volonté de nuire à l'image du nucléaire (...) ? Ou, plus simplement, le fait que le public ne s'intéresse qu'aux nouvelles qui vont dans le sens de ses inquiétudes et de ses fantasmes et accorde peu d'attention à ce qui le rassure ?* ».

³⁰ *La mesure du danger : le risque entre science et sentiment*, sous la direction de Romaine MALENFANT, éd. Liver, 1998.

Le risque technologique est très fortement teinté de symbolisme. Il emprunte aux figures traditionnelles de la culture judéo-chrétienne et des mythes populaires qui sont souvent portés par une imagerie puissante. Pour l'EFB par exemple, les photos nocturnes de brasiers d'animaux renvoient aux grandes figures mythiques des épidémies de peste qui ont traversé les siècles.

Le pouvoir mortifère des technologies est teinté d'un puissant aspect mythique. Les risques technologiques renvoient au mythe de Frankenstein, où la créature, douée d'une vie propre, échappe à son créateur. Contrôlable à sa « naissance », elle prend peu à peu son autonomie envers son créateur qui tombe sous le joug de la menace incertaine et imprévisible qu'elle représente et qui finit par périr de l'œuvre qu'il a créée. Répondant au mythe, la mise en œuvre des technologies engendre des conséquences imprévisibles et terrifiantes qui échappent aux visées initiales et peuvent mener l'homme à sa perte. En ce sens, les nouveaux risques sont les actes commis par les créatures technologiques créées par l'homme. L'uranium appauvri tel qu'il est présenté par les défenseurs de sa toxicité, relève parfaitement de ce mythe. Le fait que les seuls à pouvoir cerner les risques induits par les technologies et à en donner la teneur, les experts, n'arrivent pas à une solution uniciste en la matière, ne fait qu'entériner le sentiment que la technologie a échappé définitivement à son créateur.

5.6.4 Le cas du nucléaire

Dans la polémique portant sur la toxicité des armes à uranium appauvri, l'élément central de la problématique se fonde sur l'aspect nucléaire. La question initiale est, nous l'avons vu, celle de l'éventualité d'une toxicité radiologique de ce type d'armement. Or il ne s'agit pas, on le sait, d'une arme nucléaire, le processus de fission nucléaire proprement dit étant absent de son fonctionnement.

On peut se poser alors la question de l'importance de l'écho qu'à reçu cette problématique, au niveau symbolique, au regard de risques technologiques de même, voire de plus ample envergure, sur une échelle de gravité.

On peut déjà faire le constat que l'uranium appauvri, de part sa terminologie, renvoie directement dans l'imaginaire au nucléaire et à la radioactivité. Effectivement, la terminologie « uranium » est indissociable de l'assimilation au nucléaire dans l'inconscient collectif. D'où les difficultés qui se présentent dans le choix du langage qui porte la communication sur l'uranium appauvri. Lors de la polémique sur la toxicité, le ministère de la Défense adopte une argumentation scientifique afin de démontrer la non-présence de celle-ci. Mais l'exercice est délicat, dans la mesure où cette argumentation s'adresse à un public (par public on entend médias et opinion publique) prédisposé en amont

à connoter tout élément dans lequel figure de l'uranium au nucléaire.

Cette assimilation est renforcée dans le cas particulier des armes à uranium appauvri : on est face à un matériaux à forte connotation nucléaire, l'uranium appauvri ; qui est inséré dans un type d'armement spécifique, des bombes ou obus-flèche ; susceptibles d'être toxique lors de leur explosion lorsqu'elles sont tirées. Il n'en faut pas plus que l'imaginaire se rapproche sensiblement de la figure des bombes nucléaires et réactive toute l'imagerie symbolique qui s'y rapporte.

L'uranium appauvri, par un effet d'assimilation sémantique, et les armes à uranium appauvri, par un effet d'assimilation symbolique, renvoient donc a priori, avant même que toute preuve de toxicité radiologique ne soit apportée, aux grandes figures des peurs technologiques, dont le nucléaire est l'emblème.

Effectivement, on peut affirmer que le nucléaire figure le risque technologique par excellence. On pourrait dire qu'il incarne les « nouveaux risques », qu'il en est la figure initiale. En effet, toutes les réflexions originaires engagées sur les risques technologiques majeurs ont pris appui sur les catastrophes nucléaires : que ce soit Three Mile Island, Bophal ou Tchernobyl. Il faut ajouter à cela, comme le dit Denis Duclos, que « *Le nucléaire militaire focalise l'attention et entraîne avec lui la peur du nucléaire civil et celle de toutes les technologies comparables en capacité destructrices de masse* ».

Le nucléaire est né dans un contexte de conflit, et a été découvert au sein même de l'institution militaire. Il s'est fait connaître au grand jour par les explosions consécutives d'Hiroshima et de Nagasaki. Pour la première fois, le nucléaire montre son effroyable puissance destructrice et pour la première fois, l'humanité se montre capable de se détruire elle-même. La peur de la guerre nucléaire a ainsi dominé les relations internationales pendant cinquante ans. Face au constat de cette capacité destructrice des armes nucléaires, les discours des experts et politiques ont toujours été très rassurants sur la gestion des risques nucléaires. La distorsion entre les potentialités des armes nucléaires et le contenu des discours, n'a eu pour effet que de semer la suspicion dans l'esprit du public. Trente ans après les explosions qui mirent un terme à la seconde guerre mondiale, les catastrophes nucléaires civiles confirment le doute du public sur la maîtrise de cette énergie.

Si la crise de la vache folle traduit, en amont, une crise de confiance à l'égard de l'industrie agro-alimentaire et de la science qui s'y rattache, la polémique sur l'uranium appauvri est plus que la manifestation d'une crise de confiance à l'égard du nucléaire. Elle illustre la suspicion et la peur jamais tarie à l'égard de ce matériaux.

Comme on l'a vu avec l'analyse du mythe de la menace invisible, le nucléaire n'est pas figurable en soi, on ne peut le situer spatialement, il n'a pas d'image. C'est un risque que l'on ne peut représenter sauf dans ses conséquences : la leucémie. La seule figuration du nucléaire repose sur l'image de la figure apocalyptique du champignon atomique. Les médias et les groupements anti-nucléaires puisent de nombreux éléments dans le réservoir symbolique qui s'est constitué sur le socle des événements que sont les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki.

On peut évoquer à ce titre deux éléments symbolique puissants : l'apocalypse et l'atteinte au sang.

Le nucléaire constitue le paradigme des risques technologiques en ce qu'il incarne en puissance la fin du monde et la destruction du vivant. Alors que la plupart de ces risques renvoient indirectement au mythe de l'apocalypse, le nucléaire en figure l'archétype. On retrouve cet élément dans l'affaire de l'uranium appauvri où le terme « apocalypse », même s'il est loin d'être omniprésent, revient de façon récurrente.

Il figure ensuite l'atteinte au vivant en ce qu'il touche à l'élément qui en est le symbole ancestral : le sang. Le premier type de pathologie enregistrée suite à une irradiation est la leucémie, ou la maladie du sang. C'est l'unique pathologie invoquée comme conséquence potentielle d'une exposition à l'uranium appauvri par ceux qui en revendiquent la toxicité.

Cependant, si la force symbolique du nucléaire attachée à l'uranium appauvri semble devoir attiser l'opprobre de l'opinion publique et faire évoluer la polémique en crise, on constate qu'il n'en est rien. L'explication qui peut alors être avancée, est que contrairement aux grandes peurs sanitaires, les armes à uranium appauvri ne reflètent pas un danger de proximité et n'offrent pas l'image d'un mal planétaire.

La communication sur ce qui a trait au nucléaire échappe donc en partie aux acteurs qui la portent en raison de la symbolique qui se rattache à l'élément. Mais on constate qu'au delà d'un système argumentatif purement démonstratif, qui ne peut réellement lutter contre une communication axée sur l'utilisation des ressources symboliques du sujet en question, les acteurs tentent un recadrage par l'utilisation d'arguments analogiques. « *L'uranium est naturellement présent en mer* » est un des arguments par analogie souvent invoqué pour réduire l'angoisse générée par l'évocation de ce matériaux. Il a pour effet d'ancrer le nucléaire comme élément de l'environnement naturel, processus qui est à la base de la communication nucléaire qui se fonde sur la dédramatisation de l'élément.

5.6.5 *Les tirs fratricides*

Dès le début de la crise médiatique en janvier 2001, les médias rappellent que les investigations sur les « tirs fratricides », menées par les autorités américaines en juillet 1993, ont été à l'origine de la reconnaissance de l'utilisation d'armes à uranium appauvri lors de la guerre du Golfe. C'est en effet en tentant de déterminer l'origine des tirs qui avaient détruit des chars américains, que les commissions d'enquête ont découvert qu'ils avaient été la cible de munitions à uranium appauvri, armes mises en œuvre par les Alliés.

Un déplacement s'opère alors. Les munitions à uranium appauvri ne constituent plus seulement un vecteur, semblable en cela à n'importe quel autre type de projectile, par lequel des tirs fratricides peuvent être commis. Elles deviennent intrinsèquement porteuses d'atteintes fratricides. De par leur composition supposée radiotoxique, elles touchent indifféremment les « ennemis » de leurs utilisateurs. Elles engendrent des dommages d'ordre sanitaire dans le propre camp des utilisateurs.

La problématique du sacrifice humain dans son propre camp n'est pas nouvelle en matière militaire. Sans remonter aux armes chimiques de la première guerre mondiale, on peut reconnaître qu'elle rejoint ici celle qui avait été développée à l'issue des tirs d'essais des ogives nucléaires à Mururoa, lorsque les personnels du ministère de la Défense s'étaient déclarés victimes des conséquences de l'activité militaire à laquelle ils avaient pris part.

Là où le sujet acquiert une image symbolique significative, c'est que les armes en questions ne seraient pas susceptibles de porter atteinte par un effet direct, mais par un effet secondaire, larvé, qui agit subrepticement et qui se révèle dans la durée.

Les problématiques s'entrecroisent alors sur un thème éthique : l'institution militaire peut-elle porter atteinte à la sécurité sanitaire de ses propres membres par l'utilisation des technologies qu'elle met en œuvre ou qu'elle teste ?

6. CONCLUSION

Toute réflexion sur l'évaluation et la gestion des risques débouche sur la question suivante : « Pourquoi la société devrait-elle prendre un risque, même si celui-ci est correctement évalué et géré ? ». Il apparaît que, pour que la société accepte l'existence d'un risque, il faut que l'activité qui engendre celui-ci soit justifiée par la société dans son ensemble. Justifier l'existence d'un risque revient donc à justifier l'activité au sein de laquelle ce risque prend naissance. La question que l'on se pose alors est celle de la contrepartie positive à la concession que l'on fait au risque.

Dans affaire de l'uranium appauvri, les « intérêts » des États producteurs d'obus-flèche sont des intérêts d'ordre politico-économiques et militaires stratégiques. Ils n'emportent pas pour les citoyens de ces Etats de contrepartie positive directe. La production et l'utilisation d'une arme se justifient à des fins tactiques qui viennent s'insérer dans un contexte stratégique purement militaire. Cet intérêt est difficilement perceptible pour le citoyen qui n'en maîtrise pas tous les enjeux. Il est ensuite difficilement recevable car le citoyen n'en retire aucun bénéfice direct. Ce dernier sera donc plutôt enclin à n'en retenir que les inconvénients.

La problématique qui sous-tend cette analyse à propos des armes à uranium appauvri est celle, plus large, de la prise en compte, par la société, des risques militaires au sein des activités opérationnelles. En terme de communication, elle pose la question de la justification des risques dans le domaine du militaire.

La question de la toxicité de l'uranium appauvri vient entériner le sentiment qu'aujourd'hui la guerre n'est plus possible par tous les moyens. Si l'opinion publique ne cerne pas toujours les enjeux d'une guerre, elle tient toutefois à bénéficier d'un droit de regard sur les conditions dans lesquelles elle est menée. Ce que nous montre cette polémique sur l'uranium appauvri, c'est que la guerre est devenue une activité *comme les autres* au sein de le Société du risque : les risques inhérents à l'activité elle-même étant de moins en moins admissibles quant à l'aléa qui les affecte (ils sont admis à partir du moment où ils sont identifiés, évalués et prévenus dans le cadre d'une obligation de moyen), ceux qui l'excèdent sont *de facto* inacceptables et leurs causes doivent être supprimées. Comme le souligne Denis Duclos, le risque s'impose désormais comme le projet de traitement de l'angoisse des sociétés contemporaines, essayant dans tous les domaines d'activités.

A ce titre, il est intéressant de souligner que la polémique sur l'uranium appauvri démarre à l'issue de la guerre du Golfe, peu de temps après

l'effondrement du bloc soviétique. Jusque là, le risque engendré par le nucléaire militaire, en terme d'outil de dissuasion, était accepté parce qu'il s'imposait comme la réponse à la menace soviétique. La diabolisation de celle-ci et la massification de ses conséquences permettaient d'admettre ce risque.

Avec la fin de l'empire soviétique, la problématique ressurgit par le biais des armes à uranium appauvri et du débat qui porte sur leur toxicité radiologique. Dans l'esprit de l'opinion publique et des médias qui ont œuvré à la mise en débat public de la polémique, si ces armes étaient radioactives, elles ne seraient plus alors un outil de dissuasion mais un outil tactique, constituant ainsi un risque doublement inacceptable car ne s'imposant plus comme la contrepartie/réponse inéluctable à une menace désormais éteinte.

L'affaire de l'uranium appauvri illustre parfaitement la mutation de la société politique et du lien entre gouvernants et gouvernés. La confiance désaffecte les relations verticales entre gouvernants et gouvernés pour se déplacer et s'inscrire dans des liens horizontaux. Cet état de fait génère le développement pléthorique de regroupements, corps intermédiaires, chargés de la défense des intérêts des gouvernés. Ils jouent le rôle de contre-pouvoirs. A la différence des syndicats, leur objet est tourné vers des enjeux très spécifiques qui sont liés à une catégorie de personnes. La constitution de ces regroupements issus de la société civile résulte de la convergence d'intérêts ponctuels, très fréquemment liés à la réalisation d'un événement dommageable dans lequel les gouvernants sont impliqués.

Ces corps intermédiaires façonnent l'opinion publique par le biais des médias. La gestion d'une crise ou d'une simple polémique ne se trouve donc pas résolue par la mise en place d'outils méthodologiques mais par le développement d'un système de transaction avec ces corps intermédiaires. Ainsi émerge un nouveau visage de la communication dont les institutions telles que le ministère de la défense doivent tenir compte : une communication suivie, et non ponctuelle, tournée vers ces corps intermédiaires, et mise en œuvre avant de constater le développement du sujet par les médias.

7. ANNEXES

7.1 Baromètres et sondages

7.1.1 *Sondage IPSOS sur l'opinion des Français sur les armes à uranium appauvri*

Un sondage réalisé à la demande du ministère de la Défense, par l'institut de sondages Ipsos les 12 et 13 janvier 2001 (à l'acmé de la polémique) révèle que 55% des Français sont favorables à l'interdiction des armes à uranium appauvri. 49% d'entre eux estiment à ce moment qu'il existe un lien entre les "maladies" et les munitions à uranium appauvri contre 43% qui estiment qu'il est trop tôt pour se prononcer. Une personne sur deux fait confiance aux armées pour faire la lumière.

7.1.2 *Enquête IRSN sur la perception des risques et de la sécurité*

(Enquête de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, La perception des risques et de la sécurité, novembre 2002)

La protection de l'environnement représente un des principaux sujet de préoccupation des Français pour 20% d'entre eux, derrière l'insécurité (pour 39%) et le chômage (pour 27%), et au même rang que la misère et l'exclusion, les accidents de la route et le terrorisme (20% chacun).

7.1.2.1 Risques

Risques pour la société: Les Français sont sensibles aux risques sanitaires et environnementaux. Les éléments qui sont connotés chimiques ou radioactifs recueillent des scores élevés en matière d'appréciation du risque. Ils appréhendent en premier lieu le risque environnemental. On peut supposer que par voie de conséquence, ce sont les conséquences sanitaires qui en découlent qui les rendent sensibles.

Confiance dans les autorités (vérité dite): seulement 12% des personnes interrogées estiment que les autorités disent la vérité pour les déchets chimiques, les installations chimiques et les déchets radioactifs. Les déclarations des autorités relatives à la pollution et aux dommages engendrés par l'activité nucléaire (retombées radioactives de Tchernobyl) ne se voient pas plus accorder la confiance des citoyens (scores inférieurs à 15%).

7.1.2.2 Opinion sur l'expertise scientifique

Rôle de l'expertise scientifique: 83% des personnes interrogées estiment qu'en matière de risques, il est nécessaire de prendre toutes les précautions possibles même lorsque les experts scientifiques n'ont que des doutes. 64% estiment que les décideurs politiques ne s'appuient pas assez sur les experts scientifiques. 55% des personnes interrogées estiment que les experts scientifiques doivent fonder leur jugement uniquement sur des faits scientifiques mais elles sont 53% à dire qu'ils doivent davantage tenir compte de l'opinion de la population avant de rendre leur avis.

7.1.2.3 Risques technologique et naturel pour l'environnement

La majeure partie de la population refuserait d'habiter à proximité d'un site de stockage de déchets chimiques ou radioactifs, de même qu'à proximité d'une installation chimique ou d'une centrale nucléaire.

Démocratie participative: 36% des personnes interrogées n'accepteraient pas de participer à une réunions d'informations ou de concertation sur le mode de gestion des installations à risques contre 50% qui accepteraient d'y consacrer d'1/2 journée à plus d'une semaine par an.

Parmi les diverses activités industrielles ou technologiques, celles jugées être les plus susceptibles de provoquer un accident grave ou une catastrophe en France sont les centrales nucléaires (20%), les installations chimiques (19%) et les stockages de déchets radioactifs (17,2%), loin devant les autres (raffineries, distribution de gaz, transport aérien,... toutes inférieures ou égales à 6%).

7.1.2.4 Opinion sur les activités nucléaires

Compétence et crédibilité des intervenants: les organismes jugés les plus compétents techniquement sont les organismes publics (CNRS, EDF, DEA, IRSN, COGEMA, ANDRA), les organismes d'experts internationaux et les organismes de contrôle d'Etat, loin devant les associations écologistes et de consommateurs. Les journalistes ne sont pas jugés techniquement compétents pour plus de 73% des personnes interrogées. Mais le rapport s'inverse sur la question de la vérité dite, pour laquelle les associations de consommateurs ou de défense des citoyens et les associations écologistes sont jugées les plus fiables. Le gouvernement et les hommes politiques sont considérés comme ne disant pas la vérité (plus de 85%). Les journalistes ne sont pas plus considérés comme pourvoyeurs de vérités sur le nucléaire par plus de 62% de la population interrogée. Les médecins obtiennent un pourcentage équivalent

(47% oui, 42% non).

Image du nucléaire en 2001: les arguments les plus fort énoncés par la population contre le nucléaire sont les accidents (référence à Tchernobyl), le manque de transparence de l'industrie sur le sujet et la question des déchets. Mais si le nucléaire fait peur, 60% des sondés estiment que l'effort de recherche doit être poursuivi.

Accidents et contre-mesures: peur de l'accident et a priori sur l'incompétence des autorités à protéger la population (+ 67%).

7.2 Tableau de Benett : Facteurs suscitant la peur/la crainte

Les perceptions suivantes sont de nature à faire paraître un risque moins acceptable, donc plus inquiétant :

1. le risque ne relève pas de la volonté individuelle
2. le risque paraît injuste
3. le risque paraît inéluctable
4. la source du risque est nouvelle ou mal connue
5. le risque est davantage créé par l'homme que par la nature
6. ses dommages sont cachés et irréversibles
7. il y a danger pour les jeunes enfants ou les générations future
8. la nature du préjudice engendre beaucoup d'appréhension
9. les victimes sont identifiables, non anonymes
10. le risque semble mal compris par la science
11. des sources responsables y vont d'explications contradictoires.

Peter Bennett, David Coles, Anne McDonald, 1999

(*Risk Communication and Public Health* , publié sous la direction de P. Bennett et K. Calman, New York, Oxford University Press, 1999, p. 207-221)

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1 Articles et revues

- ENGEL Laurence, « Vers une nouvelle approche de la responsabilité », *Revue Esprit*, juin 1993.
- HERIARD DUBREUIL Gilles, « Gouvernance des activités à risques et démocratie: les conclusions du séminaire européen TRUSTNET », in *Sécurité et environnement. Le risque au coeur des politiques*, *Revue internationale et stratégique* n°39, automne 2000.
- MORIN Edgard, « Pour une crisologie », in *Communication* n° 25, 1976.
- PERETTI-WATEL Patrick, « L'inscription du sentiment d'insécurité dans le tissu urbain », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, vol. 39, 2000.
- PERETTI-WATEL Patrick, « La crise de la vache folle: une épidémie fantôme? », *Sciences sociales et Santé*, vol. 19, 2001.
- WALZER Michel, « Communauté, citoyenneté, jouissance des droits », *Revue Esprit*, mars-avril 1997.
- *Société du risque. Fantômes et réalité*, *Revue Sciences Humaines*, février 2002.
- *Le risque : les choix technopolitiques*, *Revue Quaderni*, n°48, automne 2002.
- *L'Etat communicant, des formes de la communication gouvernementale*, *Revue Quaderni*, n°33, automne 1997.

8.2 Ouvrages

- BECK Ulrich, *La Société du risque, sur la voie d'une autre modernité*, éd. Aubier, 2001.
- BRETON Philippe, *La parole manipulée*, éd. La Découverte, 2000.
- BRETON Philippe, *L'utopie de la communication*, éd. La Découverte, 1997.
- BRETON Philippe, PROULX Serge, *L'explosion de la communication au XXIème siècle*, éd. La Découverte, 2002.
- CARIO Robert, *Victimologie*, éd. L'Harmattan, 2000.
- ENGEL Laurence, *La responsabilité en crise*, éd. Hachette, 1995.
- FILIZZOLA Gina et LOPEZ Gérard, *Victimes et victimologie*, éd. PUF "Que sais-je...".
- GARAPON Antoine, SALAS Denis, *La république pénalisée*, éd. Hachette, 1996.
- GERSTLE Jacques, *Les effets d'information en politique*, éd. L'Harmattan, 2001.
- GODARD Olivier, HENRY Claude, LAGADEC Patrick, MICHEL-

- KERJEAN Erwann, *Traité des nouveaux risques*, éd. Gallimard, 2002.
- HAMMAN Philippe, MEON Jean-Mathieu, VERRIER Benoit, *Discours savants, discours militants: mélange des genres*, éd. L'Harmattan, 2002.
 - LAMARQUE Patrick, *Les désordres du sens, alerte sur les médias, les entreprises, la vie publique*, éd. ESF, 1993.
 - MATTELART Armand, *La communication-monde, histoire des idées et des stratégies*, éd. La Découverte, 1999.
 - MAYLE François, *Amiante, le dossier de l'air contaminé*, éd. Le Pré aux clercs, 1996.
 - MORELLE Aquilino, *La défaite de la santé publique*, éd. Flammarion, 1996.
 - OGRIZEK Michel, *Environnement et communication de crise*, in *Environnement et communication*, éd. Apogée, 1993.
 - OGRIZEK Michel, GUILLERY Jean-Michel, MIRABAUD Christiane, *La communication médicale de crise*, in *La communication médicale*, éd. PUF, 1996.
 - PERETTI-WATEL Patrick, *La société du risque*, éd. La Découverte, 2001.
 - SFEZ Lucien, *Critique de la communication*, éd. Seuil, 1992.
 - SFEZ Lucien, *La Santé Parfaite, critique d'une nouvelle utopie*, éd. Seuil, 1995.
 - SFEZ Lucien, *La politique symbolique*, éd. PUF, 1993.
 - SFEZ Lucien, *Technique et idéologie, un enjeu de pouvoir*, éd. Seuil, 2002.
 - TUBIANA M., VROUSOS C., CARDE C., PAGES J.-P., *Risque et Société*, éd. Nucléon, 1999.
 - VOLKOFF Vladimir, *Petite histoire de la désinformation*, éd. Du Rocher, 1999.

8.3 Collectifs

- *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, ouvrage collectif sous la direction de Jean DELUMEAU, éd. Larousse, 1987.
- *La mesure du danger. Le risque entre la science et le sentiment*, ouvrage collectif sous la direction de Romaine MALENFANT, éd. Liber, 1998.
- *Espaces publics, mosaïque*, ouvrage collectif sous la direction de Bastien FRANCOIS et Eric NEVEU, éd. Presses universitaires de Rennes, 2001.
- Colloque *Droit de l'environnement et défense*, organisé par le secrétariat pour l'administration du ministère de la défense le 11 et 12 décembre 2003.